

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2022 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2022, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2022 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2022. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2021 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2022, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2021 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Transformation et fonction publiques</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
<b>PROGRAMME 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE	20
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	22
Présentation des crédits	23
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Justification par action</i>	31
11 – Etudes	31
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	31
13 – Acquisitions, construction	32
<b>PROGRAMME 349 : Transformation publique</b>	<b>35</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Objectifs et indicateurs de performance	37
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique	37
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	38
Présentation des crédits	40
Justification au premier euro	44
<i>Éléments transversaux au programme</i>	44
<i>Justification par action</i>	47
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	47
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	49
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	51
<b>PROGRAMME 352 : Innovation et transformation numériques</b>	<b>53</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Objectifs et indicateurs de performance	56
1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents	56
2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics	60
Présentation des crédits	65
Justification au premier euro	70
<i>Éléments transversaux au programme</i>	70
<i>Justification par action</i>	75
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	75
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	76
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	78
<b>PROGRAMME 148 : Fonction publique</b>	<b>79</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	80
Objectifs et indicateurs de performance	83
1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique	83

2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires	84
3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale	86
4 – Egalité professionnelle	87
5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH	88
6 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »	90
7 – Accompagnement des agents publics	91
<b>Présentation des crédits</b>	<b>93</b>
<b>Justification au premier euro</b>	<b>98</b>
<i>Éléments transversaux au programme</i>	98
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	101
<i>Justification par action</i>	105
01 – Formation des fonctionnaires	105
02 – Action sociale interministérielle	109
03 – Appui et innovation des ressources humaines	114
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	119
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	121
<b>Opérateurs</b>	<b>124</b>
<i>ENA - Ecole nationale d'administration</i>	124
<i>IRA - Instituts régionaux d'administration</i>	129
<b>PROGRAMME 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques</b>	<b>135</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	136
Objectifs et indicateurs de performance	139
Présentation des crédits	140
Justification au premier euro	143
<i>Éléments transversaux au programme</i>	143
<i>Justification par action</i>	151
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	151
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	152

MISSION  
**Transformation et fonction publiques**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### ■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

En 2017, le Gouvernement s'est engagé dans une transformation profonde de l'action publique. Il s'est ainsi doté des moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles et ambitieuses en créant la mission « Transformation et fonction publiques ». Elle porte les crédits destinés à accompagner la **transformation durable de l'action de l'État et de ses opérateurs** afin que cette dernière soit plus efficiente tant au niveau des moyens financiers et humains alloués que de la qualité du service rendu aux usagers et aux agents publics.

Les crédits de la mission sont majoritairement alloués à des fonds de transformation agissant dans les domaines des ressources humaines, de la rénovation énergétique et du numérique.

La mission se compose de cinq programmes qui concourent à l'ambition interministérielle d'une action publique transformée amenée à s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics en s'appuyant sur le développement des nouveaux usages collaboratifs, les ruptures attendues de l'intelligence artificielle et de l'exploitation des données de masse et qui fait face aux enjeux de la rénovation énergétique en réhabilitant ses cités administratives. Afin de renforcer la cohérence de l'organisation gouvernementale, l'année 2022 a marqué le regroupement de l'ensemble des moyens et des effectifs au sein des programmes de la mission.

Le programme 148 « Fonction publique » est piloté par la DGAFP. Il retrace les crédits consacrés à son action qui couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de **ressources humaines au sein de la fonction publique**. Les moyens financiers alloués portent sur les trois actions interministérielles que sont la formation des fonctionnaires, l'action sociale interministérielle et l'appui aux politiques de ressources humaines. Enfin, sont rattachés au programme les opérateurs que sont les écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA), devenu le nouvel Institut national du service public (INSP), et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). En 2022, le programme reprend également les crédits du « Fonds d'Accompagnement interministériel RH » (FAIRH) qui participe au co-financement de projets inscrits dans les plans ministériels de transformation pour **accompagner les mobilités fonctionnelle ou géographique** au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé, des agents dont les missions évoluent. Le FAIRH était auparavant porté par le programme 351, qui lui était dédié.

Le programme 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » a vocation, dans le cadre des objectifs de la politique immobilière de l'État et du grand plan d'investissement (GPI), à financer le **plan de rénovation des cités administratives**, notamment pour permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions, optimisé et moins coûteux, répondant aux objectifs de service public aux usagers dans les territoires et présentant une meilleure performance énergétique. Ce programme, non pérenne, a été créé en 2018 et doté d'un milliard d'euros. Il est renommé à partir de 2023 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

Le programme 349, précédemment « Fonds pour la transformation de l'action publique » est devenu « Transformation publique » en 2022. Placé sous la responsabilité du délégué interministériel à la Transformation publique, il finance d'une part l'accompagnement des transformations via les crédits de fonctionnement de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), et d'autre part la transformation de l'action publique au travers du « fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP) à vocation interministérielle. Ce fonds finance les coûts d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de transformations structurelles. Les projets sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat. Créé par la loi de finances pour 2018 et doté de 700 M€, ce fonds non pérenne à l'origine entrait dans le cadre du Grand plan d'investissement. Une dotation complémentaire de 80 M€ a été adoptée en loi de finances 2022 et un nouveau schéma d'investissement triennal de 330 M€ dans le cadre du budget 2023.



Le programme 352 « Innovation et transformation numériques », piloté par la direction interministérielle du numérique (**DINUM**), a pour objet de financer l'émergence et le développement de **produits et services numériques innovants** pour résoudre des problèmes de politiques publiques et permettre à l'État d'accélérer sa transformation numérique. Il cofinance notamment le recrutement d'experts qui participent à la transformation numérique du service public en les intégrant pour quelques mois dans des équipes des administrations sur des projets d'innovation et d'amélioration du service public. Le programme mène des actions pour accélérer la transformation des politiques publiques et des méthodes de travail dans les administrations grâce aux usages et aux technologies numériques.

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle. Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein de la DGAFP, du CISIRH et de la DITP ; avant 2022, ces ressources étaient portées par le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financière ».

## ■ BILAN DES RÉFORMES

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques, à travers les programmes qui composent la mission « Transformation et fonction publiques » poursuit l'accompagnement des projets de transformation par les directions interministérielles afin de rendre l'action publique plus simple, plus proche des citoyens et usagers et plus efficace.

### 1. Le pilotage interministériel des politiques des ressources humaines et l'accompagnement d'agents publics lors de projets de transformation de leur administration

Les actions prioritaires de la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) ont notamment été consacrées en 2022 à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique à la suite de la création de l'Institut national du service public (INSP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la poursuite de la réforme de l'encadrement supérieur, au lancement du plan santé au travail, ou encore à la signature d'un accord relatif à la protection sociale complémentaire. La DGAFP a également coordonné des travaux liés à la création du code de la Fonction Publique qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022.

La DGAFP porte quatre fonds interministériels (celui de l'innovation RH, de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle, qui ont financé 175 projets en 2022 (contre 130 en 2021), et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui lui permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

En 2022, le **fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines** (FAIRH) piloté par la DGAFP a exécuté 18,8 millions d'euros dont 12 millions d'euros de crédits de titre 2, pour co-financer treize projets de transformation.

### 2. La poursuite du programme de rénovation des cités administratives et le démarrage des travaux dans de nouvelles cités

Au cours de l'année 2022, la **DIE** (direction de l'immobilier de l'État) a poursuivi les projets de rénovation engagés. Tous les programmes de travaux avaient ainsi fait l'objet d'une validation en 2020. **Le nombre de projets s'établit à 37 à fin 2022** suite à l'arrêt de deux projets Melun en 2021 et Brest en 2022. Au 31 décembre 2022, le cumul d'AE consommées depuis le début du programme s'est élevé à 874 M€. 33 marchés de travaux sont notifiés, et quatorze nouvelles cités ont vu leurs travaux démarrer, portant le nombre de cités en travaux à vingt-quatre.

Pour l'exercice 2022, il s'est également agi d'affiner les programmes en fonction des réorganisations des futurs services occupants tout en intégrant les effets de l'inflation sur le coût des matières premières.

### 3. L'accompagnement des projets déjà retenus par le FTAP et la sélection de nouveaux projets de transformation

En 2022, 80 millions d'euros ont été ouverts en loi de finances permettant à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) de poursuivre l'attribution de l'enveloppe du **Fonds de transformation de l'action publique** (FTAP) une année de plus. Un tiers de cette enveloppe a visé plus particulièrement à appuyer des dispositifs accompagnant la transformation publique dans les territoires. Sur la période 2018-2022, 764 M€ ont été accordés à 126 projets, pour un montant médian de près de 3 M€ par projet.

Pour la DITP, l'année 2022 a été marquée par la consolidation de l'outil PILOTE et de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, et la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

### 4. Le soutien de nouveaux projets de transformation numérique et la poursuite du recrutement d'experts du numérique

Au cours de l'année 2022, la direction interministérielle du numérique (DINUM) a continué à soutenir les projets portés par des agents publics témoins d'irritants ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la **qualité du travail des agents publics**. Doté en loi de finances 2022 de 10,6 M€ en AE et en CP (dont 3 M€ de crédits de titre 2), le programme 352 « Innovation et transformation numériques », a notamment financé l'animation de dispositifs d'innovation en fournissant un appui méthodologique et technique et a financé le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, entrepreneurs d'intérêt général (EIG), brigade d'intervention numérique. En 2022, 45 profils rares dédiés à l'innovation ont été recrutés.

Le programme **beta.gouv.fr** de la DINUM a poursuivi le déploiement du **fonds d'accélération des startups d'État et de territoires** (FAST) avec pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique, 6 services numériques ont été sélectionnés.

A compter de 2022, le programme 352 finance les dépenses d'accompagnement notamment en coaching du programme Accélérateur d'initiatives citoyennes (AIC) lancé en décembre 2021 et qui permet d'accompagner les citoyens, associations et collectifs ayant un projet d'utilité publique.

### 5. Le pilotage des grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

Les moyens de la DGAFP, DITP et du CISIRH rattachés au programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » depuis 2022 accompagnent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique.

La transformation numérique de la fonction RH, portée par le **centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue ainsi à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, des établissements publics et des directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

## COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Les ministères de l'économie et des finances (MEF) ont par ailleurs été associés aux réflexions et à la relecture d'un guide du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique, dont la rédaction a été assurée par la Direction du Budget. De même, ils ont participé à une réunion de travail organisé au niveau interministériel par la DGFIP, ayant pour but de déterminer un plan d'action destiné à renforcer l'utilisation des données de la comptabilité générale auprès des décideurs et des gestionnaires publics.

Les directions des MEF sont en outre invitées à poursuivre le développement de la comptabilité analytique, sur la base notamment de l'expérimentation de l'utilisation des données de Chorus issues de la comptabilité générale, au moyen des restitutions INF-CAN. Cette approche doit ainsi permettre d'améliorer l'efficacité du contrôle de gestion en abordant les coûts sous l'angle analytique et non plus strictement budgétaire.

## Transformation et fonction publiques

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants</b>			
Prévision	386 602 245	334 088 325	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	266 430 438	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	386 602 245	67 657 887	
Exécution	229 197 483	279 374 364	
<b>349 – Transformation publique</b>			
Prévision	152 937 996	155 309 950	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	95 200 000	183 943 689	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	57 737 996	-28 633 739	
Exécution	122 540 572	142 375 711	
<b>352 – Innovation et transformation numériques</b>			
Prévision	9 102 632	10 505 144	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	10 600 000	12 100 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 497 368	-1 594 856	
Exécution	7 586 166	6 953 911	
<b>148 – Fonction publique</b>			
Prévision	297 636 288	291 054 304	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	303 251 858	294 002 607	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-5 615 570	-2 948 303	
Exécution	284 267 585	256 404 368	
<b>368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques</b>			
Prévision	38 655 287	38 655 287	433
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	38 524 759	38 524 759	433
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	130 528	130 528	
Exécution	37 438 351	37 438 351	395
<b>Total Prévision</b>	<b>884 934 448</b>	<b>829 613 011</b>	<b>433</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>681 030 157</b>	<b>722 546 705</b>	<b>395</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0 415 328 892	0 229 197 483	266 430 438 90 330 978	266 430 438 279 374 364
11 – Etudes	0 34 219 937	0 6 321 657	48 641 466 14 697 519	9 842 145 12 288 393
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	0 152 475 806	0 208 453 408	105 779 272 40 906 061	139 732 597 145 142 480
13 – Acquisitions, construction	0 228 633 148	0 14 422 418	112 009 700 34 727 398	116 855 696 121 943 492
349 – Transformation publique	40 000 000 166 988 229	95 200 000 122 540 572	148 743 689 133 919 661	183 943 689 142 375 711
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	40 000 000 166 988 229	80 000 000 114 243 647	148 743 689 133 919 661	168 743 689 135 176 345
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	0 0	15 200 000 8 296 925	0 0	15 200 000 7 199 365
352 – Innovation et transformation numériques	14 600 000 13 030 223	11 600 000 7 586 166	14 600 000 14 718 515	13 100 000 6 953 911
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	11 300 000 12 766 517	8 300 000 7 156 021	11 300 000 14 454 808	9 800 000 6 525 806
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 300 000 263 706	3 300 000 430 145	3 300 000 263 706	3 300 000 428 106
148 – Fonction publique	275 858 571 226 066 044	309 286 858 284 267 585	268 737 571 216 381 901	300 037 607 256 404 368
01 – Formation des fonctionnaires	89 822 164 90 103 244	102 512 246 111 621 613	87 041 164 86 058 558	99 736 188 104 436 593
02 – Action sociale interministérielle	139 681 456 129 146 433	159 165 481 143 613 801	133 341 456 123 762 077	152 470 847 129 932 151
03 – Appui et innovation des ressources humaines	7 018 480 6 816 367	27 609 131 29 032 171	7 018 480 6 561 266	27 830 572 22 035 625
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	39 336 471 0	20 000 000 0	41 336 471 0	20 000 000 0
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0 0	38 524 759 37 438 351	0 0	38 524 759 37 438 351
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFF/CISIRH)	0 0	28 528 198 28 193 844	0 0	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	0 0	9 996 561 9 244 506	0 0	9 996 561 9 244 506

## Transformation et fonction publiques

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0 415 328 892	0 229 197 483	266 430 438 90 330 978	266 430 438 279 374 364
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 8 750 027	0 43 583 264	0 10 494 025	0 45 218 621
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 406 578 864	0 185 614 219	266 430 438 79 836 953	266 430 438 234 155 743
349 – Transformation publique	40 000 000 166 988 229	95 200 000 122 540 572	148 743 689 133 919 661	183 943 689 142 375 711
Titre 2. Dépenses de personnel	5 000 000 0	3 500 000 0	5 000 000 0	3 500 000 0
<b>Autres dépenses :</b>	<b>35 000 000</b> <b>166 988 229</b>	<b>91 700 000</b> <b>122 540 572</b>	<b>143 743 689</b> <b>133 919 661</b>	<b>180 443 689</b> <b>142 375 711</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	26 100 000 94 600 114	57 825 000 71 129 425	83 021 592 75 025 602	111 071 214 81 577 040
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 300 000 21 089 733	29 775 000 37 042 715	49 960 039 20 096 215	60 835 291 25 993 488
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 600 000 48 198 224	4 100 000 12 601 908	10 762 058 34 652 085	8 537 184 16 107 826
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 3 100 159	0 1 766 524	0 4 145 759	0 18 697 357
352 – Innovation et transformation numériques	14 600 000 13 030 223	11 600 000 7 586 166	14 600 000 14 718 515	13 100 000 6 953 911
Titre 2. Dépenses de personnel	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0
<b>Autres dépenses :</b>	<b>11 600 000</b> <b>13 030 223</b>	<b>8 600 000</b> <b>7 586 166</b>	<b>11 600 000</b> <b>14 718 515</b>	<b>10 100 000</b> <b>6 953 911</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	11 600 000 12 245 223	8 600 000 7 604 914	11 600 000 14 018 515	10 100 000 6 887 659
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 785 000	0 -18 748	0 700 000	0 66 252
148 – Fonction publique	275 858 571 226 066 044	309 286 858 284 267 585	268 737 571 216 381 901	300 037 607 256 404 368
Titre 2. Dépenses de personnel	33 290 000 87 974	12 290 000 75 421	33 290 000 87 974	12 290 000 75 421
<b>Autres dépenses :</b>	<b>242 568 571</b> <b>225 978 069</b>	<b>296 996 858</b> <b>284 192 164</b>	<b>235 447 571</b> <b>216 293 926</b>	<b>287 747 607</b> <b>256 328 948</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	218 094 026 202 375 095	240 621 792 238 844 281	217 903 962 198 820 763	240 500 418 224 825 525
Titre 5. Dépenses d'investissement	12 710 198 3 209 383	30 667 098 5 808 445	6 560 262 1 387 187	24 314 004 3 277 164
Titre 6. Dépenses d'intervention	11 764 347 20 393 592	25 707 968 39 539 438	10 983 347 16 085 976	22 933 185 28 226 259
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0 0	38 524 759 37 438 351	0 0	38 524 759 37 438 351

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
Titre 2. Dépenses de personnel	0 0	38 524 759 37 438 351	0 0	38 524 759 37 438 351
<b>Total</b>	<b>330 458 571</b> <b>821 413 388</b>	<b>454 611 617</b> <b>681 030 157</b>	<b>698 511 698</b> <b>455 351 054</b>	<b>802 036 493</b> <b>722 546 705</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	41 290 000 87 974	57 314 759 37 513 771	41 290 000 87 974	57 314 759 37 513 771
<b>Autres dépenses :</b>	<b>289 168 571</b> <b>821 325 414</b>	<b>397 296 858</b> <b>643 516 385</b>	<b>657 221 698</b> <b>455 263 080</b>	<b>744 721 734</b> <b>685 032 933</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	255 794 026 317 970 459	307 046 792 361 161 883	312 525 554 298 358 905	361 671 632 358 508 845
Titre 5. Dépenses d'investissement	18 010 198 430 877 980	60 442 098 228 465 379	322 950 739 101 320 355	351 579 733 263 426 394
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 364 347 69 376 816	29 807 968 52 122 599	21 745 405 51 438 061	31 470 369 44 400 337
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 3 100 159	0 1 766 524	0 4 145 759	0 18 697 357





PROGRAMME 348  
**Rénovation des cités administratives et  
autres sites domaniaux multi-occupants**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain Resplandy-Bernard

Directeur de l'immobilier de l'Etat

Responsable du programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le programme 348, créé par la loi de finances initiale pour 2018, a pour objectif le financement interministériel de la rénovation des cités administratives et plus généralement de sites occupés par plusieurs administrations de l'État et par ses opérateurs. Doté d'un milliard d'euros sur cinq ans, il a été créé dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) dans sa dimension transition écologique, mais répond également à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, à la réduction des dépenses d'entretien correctif et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, ainsi qu'à l'accueil du public.

Le but de ce programme est de financer des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de reconstruction de bâtiments, ainsi que de travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État en priorité – bâtiments emblématiques de la présence de l'État sur le territoire –, compte tenu de l'ancienneté et de l'état dégradé de ce parc domanial. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale.

La gouvernance pluriannuelle de ce programme s'inscrit initialement dans les objectifs du GPI, selon les modalités de pilotage de la politique immobilière de l'État : le financement des projets nécessite en effet une labellisation interministérielle préalable dans le cadre de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP).

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de chaque projet relève de la responsabilité du préfet de département en tant que maître d'ouvrage. Un comité de pilotage rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés ainsi qu'une équipe projet est mis en place pour chaque cité. Tout au long de la mise en œuvre du P348, la direction de l'immobilier de l'État, en tant que responsable du programme, veille au maintien des objectifs de performance définis initialement, ainsi qu'au respect de l'enveloppe fermée du milliard d'euros.

En 2018 et 2019, 39 projets de cités administratives ont été retenus en CNIP par la direction de l'immobilier de l'État, par délégation du ministre chargé du Domaine, pour près de 989 millions d'euros d'investissement. Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets...) et l'autre part est consacrée à des études complémentaires sur une cité (Nanterre). Ainsi, en 2019, l'intégralité des crédits du programme a fait l'objet d'une programmation et d'une répartition entre les projets. Au 31 décembre 2020, tous les programmes de travaux ont été validés. Néanmoins, le choix a été fait au niveau local de ne pas poursuivre le projet de Melun. En 2022, il a été décidé de ne pas poursuivre l'opération de Brest, en raison d'un décalage significatif par rapport aux objectifs calendaires initiaux.

Au 31 décembre 2022, le cumul d'autorisations d'engagement (AE) consommées depuis le début du programme sur la rénovation des cités s'élève à 874 millions d'euros.

L'année 2022 a été marquée par l'avancement des travaux pour les cités dont les marchés ont été notifiés entre 2019 et 2021, ainsi que par la notification des marchés de travaux pour 16 cités supplémentaires.

A la fin 2022 l'état d'avancement du programme de rénovation est le suivant :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Marché global de performance ou marché de travaux notifié ou acquisition réalisée	657 M€ pour 17 projets	874 M€ pour 33 projets
Travaux démarrés	10 cités	24 cités

Les chantiers sont en cours à Agen, Albi, Alençon, Amiens, Besançon, Bordeaux, Cergy-Pontoise, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Colmar, Grenoble, Lille, Lyon, Mâcon, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Périgueux, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Toulon en VEFA.

A titre d'exemples :

- Des livraisons partielles sont intervenues pour : Bordeaux, Rouen (deuxième tranche en cours), Mulhouse, Charleville-Mézières, Strasbourg, Colmar
- Les fondations ainsi qu'une grande partie du gros œuvre sont achevés pour Lille et Amiens
- Les opérations préalables de démolition et désamiantage de l'ancienne cité de Toulouse sont terminées
- La VEFA de Toulon est en cours d'achèvement
- Les opérations de réception finale interviendront au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour Albi, Besançon et Charleville-Mézières

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE**

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

### **OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés**

INDICATEUR 2.1 : Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

### INDICATEUR

#### 1.1 – Économie d'énergie attendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Économie d'énergie attendue	kWh	137 500 000	132 500 000	132 500 000	129 000 000	130 850 000

#### Commentaires techniques

**Source des données :** Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

**Mode de calcul :** Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Optimisation de la surface occupée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	257 000	246 000	246 000	243 000	243 000

#### Commentaires techniques

**Source des données :** Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

**Mode de calcul :** Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat », il correspond à la somme des m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m<sup>2</sup> ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 348 contribue en totalité aux objectifs de transition environnementale et écologique. De même, à partir de 2021 le programme 348 contribue favorablement au budget vert. L'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE », synthétise les deux grandes ambitions du programme 348 : réduire l'empreinte énergétique des services de l'État et optimiser les locaux occupés.

## INDICATEUR 1.1

### Économie d'énergie attendue

L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie prévues dans les projets sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues dans les projets sont estimées à 129 000 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade. Cet indicateur est en légère baisse par rapport à l'estimation de l'année précédente du fait de l'abandon des projets de rénovation des cités administratives de Melun et de Brest. Par ailleurs, la quasi-totalité des projets du programme ayant dorénavant notifié les marchés de travaux, une campagne de mise à jour des données énergétiques a été effectuée au début de l'année 2023.

## INDICATEUR 1.2

### Optimisation de la surface occupée

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la PIE traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État et de ses opérateurs, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée par la démolition de bâtiments vétustes ou devenus inadaptés au fonctionnement du service, par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux (combles...) ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles.

Pour 2022, le résultat de l'estimation est de 243 000 m<sup>2</sup> SUB optimisés. La baisse observée par rapport à l'objectif cible établi en 2021 pour l'année 2022 correspond à l'arrêt du projet de rénovation de la cité administrative de Brest à l'été 2022. Cependant le suivi des projets mis en place par la DIE vise *a minima* au maintien de l'objectif défini initialement de 239 000 m<sup>2</sup> libérés sur l'ensemble de la durée du programme.

Les évolutions de l'indicateur mettent en évidence les modifications de périmètre global entre la situation initiale et la situation à la livraison des projets. Depuis la première crise COVID, les objectifs de densification ont été améliorés sur les projets et ont permis d'augmenter les surfaces libérées, surfaces issues essentiellement du parc locatif mais aussi de biens domaniaux appelés à être cédés ou réemployés pour d'autres usages.

**OBJECTIF****2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé	€/Kwh	7,2	7,5	7,5	7,75	7,6

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

**Source des données :** Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

**Mode de calcul :** Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de coût des économies d'énergie dans le cadre des travaux financés par le P348. Il correspond à la somme des rapports entre le coût des travaux par projets et le montant attendu d'économie d'énergie, également par projet. Ces données ont été identifiées dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet. Si l'objectif est une agrégation de l'ensemble des données par cités, il s'agit néanmoins d'un indicateur indispensable pour s'assurer du retour sur investissement par projets.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Cet indicateur ne se prête pas à une mesure annuelle, mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et conformément à la circulaire sur le suivi du programme 348 du 13 mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,75 €. La variation s'explique par l'abandon du projet de Melun et de Brest.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	1 296 153	5 025 504	6 321 657	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	41 105 754	167 347 653	208 453 408	0
13 – Acquisitions, construction	1 181 357	13 241 062	14 422 418	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+386 602 245 (hors titre 2)		+386 602 245	
Total des AE ouvertes	386 602 245 (hors titre 2)		386 602 245	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>43 583 264</b>	<b>185 614 219</b>	<b>229 197 483</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	1 880 217	9 842 145 10 408 176	9 842 145 12 288 393	9 842 145
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	42 676 721	139 732 597 102 465 758	139 732 597 145 142 480	139 732 597
13 – Acquisitions, construction	661 683	116 855 696 121 281 809	116 855 696 121 943 492	116 855 696
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+67 657 887 (hors titre 2)		+67 657 887	
Total des CP ouverts	334 088 325 (hors titre 2)		334 088 325	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>45 218 621</b>	<b>234 155 743</b>	<b>279 374 364</b>	

## Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	5 252 069	28 967 868	0	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	1 464 378	151 011 428	0	0
13 – Acquisitions, construction	2 033 580	226 599 568	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>8 750 027</b>	<b>406 578 864</b>		<b>415 328 892</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	4 719 918	48 641 466 9 977 601	48 641 466	48 641 466 14 697 519
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	3 792 297	105 779 272 37 113 763	105 779 272	105 779 272 40 906 061
13 – Acquisitions, construction	1 981 811	112 009 700 32 745 588	112 009 700	112 009 700 34 727 398
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>10 494 025</b>	<b>79 836 953</b>		<b>90 330 978</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 750 027	0	43 583 264	10 494 025	0	45 218 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 750 027	0	43 583 264	10 494 025	0	45 218 621
Titre 5 – Dépenses d'investissement	406 578 864	0	185 614 219	79 836 953	266 430 438	234 155 743
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	406 578 864	0	185 614 219	79 836 953	266 430 438	234 155 743
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>266 430 438</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+386 602 245			+67 657 887	
<b>Total*</b>	<b>415 328 892</b>	<b>386 602 245</b>	<b>229 197 483</b>	<b>90 330 978</b>	<b>334 088 325</b>	<b>279 374 364</b>

\* y.c. FdC et AdP



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		148 590 376						
<b>Total</b>		<b>148 590 376</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		180 270 541		7 992 913				
<b>Total</b>		<b>180 270 541</b>		<b>7 992 913</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						15 026 071		10 657 218
<b>Total</b>						<b>15 026 071</b>		<b>10 657 218</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		6 280 222		8 740 868				
02/12/2022		11 461 106		10 924 106				
<b>Total</b>		<b>17 741 328</b>		<b>19 664 974</b>				

**Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants**

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		15 026 071		10 657 218				
01/12/2022		40 000 000		40 000 000				
<b>Total</b>		<b>55 026 071</b>		<b>50 657 218</b>				

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>401 628 316</b>		<b>78 315 105</b>		<b>15 026 071</b>		<b>10 657 218</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		6 321 657	0 6 321 657		9 842 145 12 288 393	9 842 145 12 288 393
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		208 453 408	0 208 453 408		139 732 597 145 142 480	139 732 597 145 142 480
13 – Acquisitions, construction		14 422 418	0 14 422 418		116 855 696 121 943 492	116 855 696 121 943 492
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+386 602 245	+386 602 245		+67 657 887	+67 657 887
Total des crédits ouverts	0	386 602 245	386 602 245	0	334 088 325	334 088 325
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>229 197 483</b>	<b>229 197 483</b>	<b>0</b>	<b>279 374 364</b>	<b>279 374 364</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+157 404 761	+157 404 761		+54 713 961	+54 713 961

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La ressource présentée ci-dessus correspond au montant ouvert en LFI et LFR, ainsi que les crédits reçus par transfert en 2022 du programme 148 pour les travaux sur les restaurants inter-administratifs dans les cités, du programme 182 pour un aménagement spécifique pour le fonctionnement de l'unité éducative de milieu ouvert de Colmar, du programme 107 pour des projets de cités administratives intégrant des locaux de services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que du programme 349 destiné au financement de l'aménagement innovant des nouveaux espaces de travail. Elle comprend également les crédits ouverts en loi de finances les années précédentes et reportées en 2022 sous la forme de crédits affectés sur tranche fonctionnelle et de crédits non affectés. Elle tient enfin compte de l'avance gagée en 2022.

La consommation s'établit à 229 M€ en AE/ 279 M€ en CP.

Les engagements constatés en 2022 correspondent à la notification des marchés de travaux pour les cités d'Alençon, Aurillac, Avignon, Bar-le-Duc, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guéret, La Rochelle, Limoges, Mâcon, Metz, Périgueux, Saint-Lô, Tarbes et Tulle. L'engagement de la cité de Toulouse en marché global de performance est également intervenu en 2022.

Outre les dépenses relatives aux opérations de rénovation des cités administratives, le programme 348 a engagé et payé par procédure de versement du budget général au compte d'affectation spéciale (CAS) Immobilier le montant de 35 M€. Les crédits avaient au préalable été ouverts sur le P348 par loi de finance rectificative.

## Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>

Les montants inscrits en PLF n'ont pas fait l'objet de modification dans la loi de finances initiale.

### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 a annulé 15 M€ en AE et 10,7 M€ en CP afin de contribuer au financement du plan de résilience économique et sociale. Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2022, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année.

La loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a ensuite ouvert 40 M€ en AE/CP sur le programme 348 afin de procéder au versement de cette somme sur le programme 723. En effet, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars 2022, le programme 723 a pris en charge un appel à projet d'urgence visant à réaliser 50 millions d'euros d'investissement pour des opérations immobilières sur le patrimoine de l'État afin de limiter la consommation d'énergie durant la période de chauffe 2022-2023.

La loi de finances rectificative a ouvert des crédits pour augmenter le solde de trésorerie du compte d'affectation spéciale (CAS) gestion du patrimoine immobilier de l'État par procédure de versement du budget général au CAS. En application de la LOLF, le montant que peut recevoir le CAS par loi de finances étant limité, le versement s'est élevé à 35 millions en 2022.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	10 657 218	10 657 218
Surgels	0	15 026 071	15 026 071	0	10 657 218	10 657 218
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-15 026 071	-15 026 071	0	-10 657 218	-10 657 218
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 657 218</b>	<b>10 657 218</b>

Une réserve de précaution de 10,7 M€ en CP a été appliquée dès le début de la gestion. Elle a été mobilisée au titre du décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>386 602 245</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>334 088 325</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>229 197 483</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>279 374 364</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>44 343 839</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>225 509 435</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>113 060 922</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>53 864 929</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>541 095 712</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>65 808</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>541 161 520</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>225 509 435</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>315 652 086</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>229 197 483</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>53 864 929</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>175 332 554</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>490 984 640</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>375 024 515</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>115 960 125</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants**

Programme n° 348 | Justification au premier euro

Au 31/12/2022, le montant des restes à payer sur le P348 est de 491 M€. Les restes à payer ont diminué au cours de l'année 2022 puisqu'au total ils étaient à 541 M€ en 2021.

	2018		RAP 2018/ 2019	2019		RAP 2019/ 2020	2020		RAP 2020/ 2021	2021		RAP 2021/ 2022	2022		RAP 2022/ 2023
	AE	CP		AE	CP		AE	CP		AE	CP		AE	CP	
total	5,6	1,8	3,8	93,5	11,9	85,3	165,7	35,0	216,1	415,3	90,3	541,1	229,2	279,4	490,9

Les restes à payer ont augmenté de manière très rapide entre 2019 et 2021. Il s'agit de la conséquence logique du lancement des principaux marchés de travaux entre 2019 et 2021.

En 2022, le rythme des paiements est multiplié par trois par rapport à l'année précédente. Le montant total des paiements a dépassé le montant des engagements ce qui conduit mécaniquement à une diminution des restes à payer.

## Justification par action

### ACTION

#### 11 – Etudes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes		6 321 657	0	9 842 145	12 288 393	9 842 145
			<b>6 321 657</b>			<b>12 288 393</b>

L'action 11 suit les prestations intellectuelles au sens large, ce qui inclut la partie conception des marchés globaux de performance (près de 2 millions d'euros engagés pour Lille en 2022) et toutes les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les paiements sur cette action concernent l'ensemble des cités et sont intervenus légèrement plus tôt qu'anticipé initialement ce qui explique le décalage par rapport à la prévision réalisée en LFI.

Comme il n'y a pas eu d'AE en loi de finances initiale 2022, la consommation est adossée à des reports.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 296 153		1 880 217
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 296 153		1 880 217
Titre 5 : Dépenses d'investissement		5 025 504	9 842 145	10 408 176
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		5 025 504	9 842 145	10 408 176
<b>Total</b>		<b>6 321 657</b>	<b>9 842 145</b>	<b>12 288 393</b>

### ACTION

#### 12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		208 453 408	0	139 732 597	145 142 480	139 732 597
			<b>208 453 408</b>			<b>145 142 480</b>

L'action 12 suit les projets de rénovation sur des sites existants.

**Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants**

Programme n° 348 | Justification au premier euro

La consommation constatée sur l'action 12 correspond à la notification des marchés suivants en 2022 : Alençon, Aurillac, Avignon, Bar-le-Duc, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guéret, la Rochelle, Limoges, Mâcon, Metz, Périgueux, Saint-Lô, Tarbes, Toulouse (près de 80 millions d'euros) et Tulle.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		41 105 754		42 676 721
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		41 105 754		42 676 721
Titre 5 : Dépenses d'investissement		167 347 653	139 732 597	102 465 758
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		167 347 653	139 732 597	102 465 758
<b>Total</b>		<b>208 453 408</b>	<b>139 732 597</b>	<b>145 142 480</b>

Le versement en décembre 2022 au compte d'affectation spéciale (CAS) immobilier de 35 millions au titre du plan « Résilience des bâtiments publics de l'État », dont les crédits ont été ouverts par la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, a été imputé comme une dépense de fonctionnement.

**ACTION****13 – Acquisitions, construction**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Acquisitions, construction		14 422 418	<b>14 422 418</b>		116 855 696 121 943 492	<b>116 855 696</b> <b>121 943 492</b>

L'action 13 suit les dépenses de constructions neuves et d'acquisitions de site.

La consommation d'AE constatée correspond à des engagements complémentaires sur les marchés de Lyon, Lille, Nantes et Amiens précédemment notifiés.

Les paiements pour les cités ayant notifié leurs marchés de travaux avant 2022 sont intervenus légèrement plus rapidement que ce qui était prévu ce qui explique que le montant des paiements dépasse légèrement le montant prévu en LFI.



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 181 357		661 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 181 357		661 683
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 241 062	116 855 696	121 281 809
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		13 241 062	116 855 696	121 281 809
<b>Total</b>		<b>14 422 418</b>	<b>116 855 696</b>	<b>121 943 492</b>



PROGRAMME 349  
**Transformation publique**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

*Délégué Interministériel à la transformation publique*

Responsable du programme n° 349 : Transformation publique

Le périmètre du programme 349 a été élargi en 2022 pour intégrer, au-delà du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), les crédits de fonctionnement de la DITP dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Le FTAP est un puissant levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations. Aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans investissement pour concevoir et développer les nouveaux modes de faire et accompagner le changement. C'est pour cette raison que le Gouvernement a décidé en 2017 de mettre en place un Fonds pour la transformation de l'action publique, doté de 700 millions d'euros, un investissement inédit qui a permis de cofinancer plus 107 projets sur la période 2017-2021. Destiné à mieux armer l'État pour mener à bien ses projets de réformes et de transformation, ce fonds finance les investissements nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles à fort potentiel d'amélioration du service rendu et de réduction durable des dépenses publiques.

Fort des résultats obtenus, la loi de finances pour 2022 a ouvert une enveloppe complémentaire de 80 millions d'euros. 2022 clôt ainsi l'attribution des montants disponibles dans le cadre du FTAP 2018-2022. Au final et sur cette période, 764 M€, correspondant à 100 % de l'enveloppe disponible ont été accordés à 126 projets. L'exécution des crédits se poursuivra jusqu'à l'aboutissement des projets. En ce qui concerne plus particulièrement l'année 2022, un tiers des 80 M€ attribués vise plus particulièrement à appuyer des dispositifs accompagnant la transformation publique dans les territoires : un projet porté par le service militaire adapté favorisera via l'utilisation de simulateurs dédiés à la formation, l'insertion professionnelle de jeunes aux Antilles ; deux projets portés par le ministère de l'Intérieur en lien avec le Centre Interministériel des Services Informatiques RH (CISIRH) contribueront à l'harmonisation des pratiques RH en matière de pilotage RH (RENOIRH décisionnel) et d'évaluation. Le FTAP a par ailleurs financé un appel à projets piloté par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), destiné à la création de nouveaux espaces de travail porteurs et facilitateurs des transformations organisationnelles et managériales.

Pour la DITP, l'année 2022 a été marquée par la consolidation de l'outil PILOTE et de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, et la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique**

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

#### **OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés**

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Mise en œuvre des projets financés par le FTAP

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

### INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	95	45	60	90	45
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection	%	37	30	100	60	90

#### Commentaires techniques

##### Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de dépôt du projet complet et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

##### Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de projets pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection / nombre de projets sélectionnés

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Délai d'instruction moyen des projets

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du COPIL, dont des personnalités qualifiées extérieures ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

L'allongement du délai constaté en 2022 s'explique par l'application de la réserve en raison des échéances électorales, pendant laquelle aucun comité de sélection n'a été organisé. Ainsi, entre mars et juillet 2022, aucun comité de sélection n'a été tenu.

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Objectifs et indicateurs de performance

**Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection**

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats s'avérait chronophage du fait des échanges nécessairement nombreux pour stabiliser le contenu des contrats, notamment au sujet des économies escomptées. Ce nouvel indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349. Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

En 2022, plusieurs contrats ont nécessité des échanges afin de consolider les indicateurs de résultats, les perspectives d'économies ainsi que l'architecture budgétaire. Par ailleurs, deux comités d'investissement ayant eu lieu en fin d'année (novembre et décembre 2022) ; de fait les contrats de transformation correspondants aux derniers projets sélectionnés en 2022 seront signés début 2023.

**OBJECTIF****2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	62	62	70	44	70
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	96	100	90	100	90

**Commentaires techniques**

**Source des données** : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

**Mode de calcul** : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets du FTAP sélectionnés dans l'année

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

**INDICATEUR****2.2 – Mise en œuvre des projets financés par le FTAP**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des projets achevés	%	0	Non déterminé	45	32	60
Retour sur investissement constaté des projets financés	%	1,5*	1,4	1,5	1,5	1,4

### Commentaires techniques

**Source des données** : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

\*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'État et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

**Mode de calcul** : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

En 2022, le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de service aux usagers est de 44 %, ce qui correspond à 7 projets sur les 19 acceptés. Les impacts sur la vie quotidienne des citoyens résulteront de l'aboutissement des projets suivants : rénovation des offres CESU/Pajemploi, portail de centralisation des déclarations fiscales et sociales des entreprises, portail dématérialisé de déclaration et suivi des transports exceptionnels, regroupement et dématérialisation des démarches et aide à la culture.

En 2022, et en ce qui concerne la part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents : la totalité des projets sélectionnés relevant tous d'une démarche de simplification des procédures ou d'une logique de transformation interne des entités et organisations administratives concernées, il est estimé que 100 % d'entre eux impacteront le travail des agents. Ces impacts agents se traduisent notamment par la mise à disposition de nouveaux services applicatifs, d'outils d'aides à la décision, d'outils collaboratifs, de solutions d'hébergements / cloud.

### Part des projets achevés

Le nombre de projets achevés se répartissent de la façon suivante : 16 projets sur les 30 sélectionnés en 2018, 8 sur les 30 sélectionnés en 2019, 6 sur les 35 sélectionnés en 2020.

### Retour sur investissement

L'enquête réalisée en 2022, a permis de conforter les prévisions d'économies attendues une fois les projets déployés. Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs des projets s'établissent en 2022 à hauteur de 600 M€ d'économie directes pérennes. Ces économies directes résultent de la réduction des coûts de fonctionnement (renoncement à l'achat de matériels informatiques, de prestations intellectuelles etc.) et des emplois supprimés ou redéployés.

A cela, s'ajoutent 224 M€ d'économies indirectes pérennes, qui peuvent être liées soit à l'« évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'État (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude). Les recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement) sont évaluées à plus de 470 M€. Ainsi la valeur affichée de 1,5 affichée résulte du rapport entre :

- les 600 M€ d'économies directes, les 224 M€ d'économies indirectes ainsi que la moitié des recettes supplémentaires évaluées (par prudence toutes les recettes estimées ne sont pas comptabilisées), et
- les montants attribués à fin 2022, soit 764 M€.

## Transformation publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	45 900 000 66 275 850	26 775 000 34 313 307	3 825 000 11 887 967	1 766 524	<b>80 000 000</b> <b>114 243 647</b>	80 000 000
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 4 853 575	3 000 000 2 729 408	275 000 713 942		<b>15 200 000</b> <b>8 296 925</b>	15 200 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>57 825 000</b>	<b>29 775 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>0</b>	<b>95 200 000</b>	<b>95 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-842 396		+58 580 392 (hors titre 2)			+57 737 996	
Total des AE ouvertes	2 657 604		150 280 392 (hors titre 2)			152 937 996	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>71 129 425</b>	<b>37 042 715</b>	<b>12 601 908</b>	<b>1 766 524</b>	<b>122 540 572</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	99 146 214 76 328 161	57 835 291 24 576 943	8 262 184 15 573 884	18 697 357	<b>168 743 689</b> <b>135 176 345</b>	168 743 689
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 5 248 879	3 000 000 1 416 545	275 000 533 942		<b>15 200 000</b> <b>7 199 365</b>	15 200 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>111 071 214</b>	<b>60 835 291</b>	<b>8 537 184</b>	<b>0</b>	<b>183 943 689</b>	<b>183 943 689</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-842 396		-27 791 343 (hors titre 2)			-28 633 739	
Total des CP ouverts	2 657 604		152 652 346 (hors titre 2)			155 309 950	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>81 577 040</b>	<b>25 993 488</b>	<b>16 107 826</b>	<b>18 697 357</b>	<b>142 375 711</b>	



## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	26 100 000	5 300 000	3 600 000	3 100 159	40 000 000	40 000 000
		94 600 114	21 089 733	48 198 224			166 988 229
02 – Accompagnement du changement de l'action publique						0	0
							0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>26 100 000</b>	<b>5 300 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>94 600 114</b>	<b>21 089 733</b>	<b>48 198 224</b>	<b>3 100 159</b>		<b>166 988 229</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	83 021 592	49 960 039	10 762 058	4 145 759	148 743 689	148 743 689
		75 025 602	20 096 215	34 652 085			133 919 661
02 – Accompagnement du changement de l'action publique						0	0
							0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>83 021 592</b>	<b>49 960 039</b>	<b>10 762 058</b>	<b>0</b>	<b>148 743 689</b>	<b>148 743 689</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>75 025 602</b>	<b>20 096 215</b>	<b>34 652 085</b>	<b>4 145 759</b>		<b>133 919 661</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 500 000	0	0	3 500 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 500 000	0	0	3 500 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	94 600 114	57 825 000	71 129 425	75 025 602	111 071 214	81 577 040
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	94 600 114	57 825 000	69 544 425	72 414 115	111 071 214	79 292 040
Subventions pour charges de service public	0	0	1 585 000	2 611 487	0	2 285 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	21 089 733	29 775 000	37 042 715	20 096 215	60 835 291	25 993 488
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 293 111	10 710 000	12 204 233	3 329 739	23 134 116	10 047 603
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 796 622	19 065 000	24 838 482	16 766 476	37 701 175	15 945 885
Titre 6 – Dépenses d'intervention	48 198 224	4 100 000	12 601 908	34 652 085	8 537 184	16 107 826
Transferts aux entreprises	0	0	100 000	1 785 000	0	60 000

## Transformation publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Transferts aux collectivités territoriales	115 000	0	108 233	70 000	0	108 233
Transferts aux autres collectivités	48 083 224	4 100 000	12 393 676	32 797 085	8 537 184	15 939 593
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 100 159	0	1 766 524	4 145 759	0	18 697 357
Dotations en fonds propres	3 100 159	0	1 766 524	4 145 759	0	18 697 357
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>95 200 000</b>			<b>183 943 689</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-842 396			-842 396	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+58 580 392			-27 791 343	
<b>Total*</b>	<b>166 988 229</b>	<b>152 937 996</b>	<b>122 540 572</b>	<b>133 919 661</b>	<b>155 309 950</b>	<b>142 375 711</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		904 037		1 474 184				
<b>Total</b>		<b>904 037</b>		<b>1 474 184</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		257 706 049		7 764 167				
<b>Total</b>		<b>257 706 049</b>		<b>7 764 167</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						4 246 456		4 246 456
<b>Total</b>						<b>4 246 456</b>		<b>4 246 456</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					519 460	29 694	519 460	29 694
02/12/2022					252 936	4 000 000	252 936	4 000 000
<b>Total</b>					<b>772 396</b>	<b>4 029 694</b>	<b>772 396</b>	<b>4 029 694</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					70 000		70 000	
<b>Total</b>					<b>70 000</b>		<b>70 000</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		4 246 456		4 246 456				
01/12/2022						196 000 000		33 000 000
<b>Total</b>		<b>4 246 456</b>		<b>4 246 456</b>		<b>196 000 000</b>		<b>33 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>262 856 542</b>		<b>13 484 807</b>	<b>842 396</b>	<b>204 276 150</b>	<b>842 396</b>	<b>41 276 150</b>

## Transformation publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	76 500 000 114 243 647	80 000 000 114 243 647	3 500 000	165 243 689 135 176 345	168 743 689 135 176 345
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		15 200 000 8 296 925	15 200 000 8 296 925		15 200 000 7 199 365	15 200 000 7 199 365
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>3 500 000</b>	<b>91 700 000</b>	<b>95 200 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>180 443 689</b>	<b>183 943 689</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-842 396	+58 580 392	+57 737 996	-842 396	-27 791 343	-28 633 739
Total des crédits ouverts	2 657 604	150 280 392	152 937 996	2 657 604	152 652 346	155 309 950
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>122 540 572</b>	<b>122 540 572</b>	<b>0</b>	<b>142 375 711</b>	<b>142 375 711</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 657 604	+27 739 820	+30 397 424	+2 657 604	+10 276 635	+12 934 239

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 741 427 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 500 000	92 400 000	95 900 000	3 500 000	181 143 689	184 643 689
Amendements	0	-700 000	-700 000	0	-700 000	-700 000
<b>LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>91 700 000</b>	<b>95 200 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>180 443 689</b>	<b>183 943 689</b>

Suite à la consultation interministérielle dématérialisée relative au plan achat de l'État organisée entre le 5 et le 11 octobre 2021, l'arbitrage rendu sur les principaux leviers de la première vague de segments d'achats a prévu une augmentation du plafond d'emploi de la DITP de 20 ETP supplémentaires pour les deux années suivantes en contrepartie de 2,2 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement de Titre 3, avec une économie pour l'État en Titre 3 de 90 k€ par ETP par rapport à la mobilisation de prestataires, dont 30 % sont restitués au titre des mesures d'incitation prévues au PAE.

Dans le cadre de la préparation du PLF 2022 pour la première année, 10 ETP supplémentaires ont été internalisés en contrepartie d'une diminution de 0,7 M€ en crédits de T3 pour la DITP (le reste des économies de Titre 3 prévues devant être supportées par les autres ministères). La rédaction de l'amendement AN n° 927 a ainsi diminué de 0,7 M€ la dotation initialement prévue en LFI 2022 en contrepartie de 10 emplois dès l'année 2022.

Pour rappel, les emplois de la DITP sont portés sur le programme 368 dont le SG MEFSIN assure la responsabilité.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les crédits permettant à la DITP d'assurer ses missions et son fonctionnement HT2 ont été transférés du programme 218 vers le programme 349 pour accroître la lisibilité et la cohérence des moyens consacrés à la transformation publique.

Ce transfert de crédits se traduit par un nouvel intitulé de programme et une nouvelle architecture budgétaire. Ainsi, le nouvel intitulé du programme 349 « Transformation publique » permet de ne pas limiter celui-ci au Fonds pour la transformation de l'action publique et d'y intégrer les crédits liés au cœur de métier de la DITP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Reports

Le programme 349 a bénéficié de reports de fonds de concours de 904 037 € en AE et de 1 474 184 € en CP. 257 706 049 € en AE et 7 764 167 € en CP ont également été reportés.

Le programme 349 a été impacté par un décret d'avance intervenu en avril 2022, puis par deux lois de finances rectificatives intervenues en août puis décembre 2022.

- Le décret d'avance 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ayant pour objectif de financer le plan de résilience à hauteur de 4 246 456 € ;
- La LFR 2022-1157 du 16 août 2022 a conduit à surgeler 4 246 456 € ;
- La seconde LFR 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ayant pour effet de surgeler 196 M€ en AE et 33 M€ en CP.

### Transfert et virement de crédit

En T2, 842 416 € ont été transférés depuis le programme 349 en 2022 vers les programmes 368, 217 et 354 (décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits et décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis les origines du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du Fonds.

En HT2, 4 029 694 € ont été transférés vers le 216 et le 348.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	17 500	3 668 000	3 685 500	17 500	7 217 748	7 235 248
Surgels	0	4 246 456	4 246 456	0	4 246 456	4 246 456
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-4 246 456	-4 246 456	0	-4 246 456	-4 246 456
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>17 500</b>	<b>3 668 000</b>	<b>3 685 500</b>	<b>17 500</b>	<b>7 217 748</b>	<b>7 235 248</b>

Une réserve de précaution de 3 668 000 € en AE et 7 217 748 € en CP a été appliquée au niveau programme pour les crédits Hors Titre 2, et 17 500 € en AE et CP pour les crédits de Titre 2.

Le décret d'avance 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance a eu pour conséquence de ponctionner la réserve des crédits hors titre 2. La LFR 2022-1157 du 16 août 2022 a surgelé 4 246 456 €.

La seconde LFR 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a enfin eu pour effet d'absorber la réserve du programme.

## Transformation publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>151 021 819</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>153 393 773</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>122 540 572</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>142 375 711</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>77 077 096</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>28 481 247</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>65 298 615</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>160 943 026</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>5 704 539</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>166 647 566</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>77 077 096</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>89 570 470</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>122 540 572</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>65 298 615</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>57 241 957</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>146 812 427</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>134 288 412</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>12 524 015</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	76 500 000 114 243 647	80 000 000 114 243 647	3 500 000	165 243 689 135 176 345	168 743 689 135 176 345

D'un montant inédit, le FTAP a été créé fin 2017 dans le cadre du Grand plan d'investissement afin de soutenir les réformes structurelles de l'État. Il répond à trois priorités : la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, la modernisation de l'environnement de travail des agents et la baisse des dépenses publiques. Sous l'égide du Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui pilote le fonds, a investi 764 millions d'euros au service de 126 projets d'intérêt général sur le FTAP 2018-2022, pour un montant médian de près de 3 millions d'euros par projet. L'objectif : permettre aux administrations centrales, services déconcentrés et opérateurs de l'État de concrétiser et d'accélérer leurs projets de transformation.

L'impact du FTAP pour les usagers se traduit concrètement par l'amélioration et la simplification de la qualité de service, une meilleure information des usagers, une accessibilité aux services accrue et la création de nouveaux services. La moitié des 126 projets lauréats ont un impact direct pour les usagers, citoyens et entreprises. Par ailleurs, grâce au FTAP, les agents des projets lauréats disposent d'équipements améliorant sensiblement leurs conditions de travail (tablettes permettant d'être davantage mobiles dans leurs activités quotidiennes par exemple), d'outils d'aide à la décision ou de solutions permettant d'automatiser certaines tâches. L'enjeu : libérer du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée au service des usagers.

Ainsi, le projet Portail Pro, lauréat en 2020, a été déployé et mis en ligne au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, grâce au soutien du FTAP à hauteur de 28,8 M€. Il offre un guichet unique permettant aux entreprises d'obtenir des informations, de solliciter des délais et de fluidifier les processus de recouvrement pour les agents. Devant les améliorations concrètes permises par le projet, le comité d'investissement a souhaité financer une seconde tranche en 2022, à hauteur de 4,1 M€, qui permettra notamment aux agents d'obtenir le même niveau d'information que les entreprises.

Resserré à partir de 2021, le suivi vise à garantir l'efficacité du Fonds en délivrant des projets dans les délais initialement prévus et répondant aux critères initiaux d'amélioration du service rendu aux usagers et aux agents ainsi qu'aux promesses d'économies mentionnés dans le dossier de candidature.

**En 2022, un nouveau cahier des charges a été mis en place.** Quatre évolutions importantes doivent être soulignées par rapport au précédent cahier des charges :

- **une exigence de redevabilité** sur les engagements et les résultats plus forte ;
- **une simplification du dispositif** avec le passage d'examen des dossiers candidats au fil de l'eau selon une logique de guichet jusqu'à épuisement des ressources disponibles ;
- **l'intégration d'un nouveau critère d'éligibilité** relatif au respect des engagements de l'État dans des services publics écoresponsables ;
- la possibilité offerte pour les projets pas totalement matures mais qui présentent un intérêt notable du point de vue de la transformation et de l'amélioration de l'action publique, de **financer une phase de cadrage et de structuration du projet**, une phase expérimentale, ou encore un prototype opérationnel (étape du « proof of concept »).

Le fonctionnement du FTAP demeure semblable aux années précédentes. Les équipes de la DITP sont chargées du pilotage du FTAP. Les candidatures sont déposées sur la plateforme démarches-simplifiées avec une fiche simple

**Transformation publique**

Programme n° 349 | Justification au premier euro

permettant de vérifier l'éligibilité du projet. Si le FTAP confirme son intérêt, un rapporteur de la DITP ou de la DINUM est désigné pour accompagner le candidat dans la finalisation de son projet. La DITP et la DINUM peuvent également être sollicités en amont pour mieux orienter la préparation des candidatures. Ne sont toutefois présentés en comité d'investissement que les projets prêts à être engagés, afin d'éviter un allongement des délais d'obtention des premiers résultats tel qu'il a pu être constaté sur certains projets sélectionnés lors des premiers appels à projet. A l'issue de la phase de sélection, un engagement réciproque est signé entre la DITP et le lauréat. Il définit les coûts et le rythme de déploiement du projet, le calendrier prévisionnel de versement des fonds, le montant des économies générées et les objectifs de résultats attendus. Le comité d'investissement a pris deux mesures en 2022 inscrites au cahier des charges de 2023 : si le contrat de transformation n'est pas signé dans le délai de deux mois après l'approbation du comité, celle-ci devient caduque. Les crédits sont mis à disposition des lauréats par tranche selon un rythme défini avec le porteur. Si les crédits ne sont pas engagés dans le délai de six mois, les fonds sont repris. Un suivi de l'avancement du projet est réalisé par la DITP et la DINUM pour s'assurer que les jalons clés sont respectés, qu'aucune difficulté ou blocage ne vient empêcher le bon déploiement du projet. Ces délais de mise en œuvre permette d'éviter un blocage trop long des crédits du Fonds et de garantir ainsi l'opérationnalité des crédits mis à disposition.

L'utilisation de la plateforme numérique mise en place pour la remontée des enquêtes de terrains a été poursuivie en 2022, avec une accentuation effectuée sur la question du retour sur investissement.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 500 000		3 500 000	
Rémunérations d'activité	3 500 000		3 500 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	45 900 000	66 275 850	99 146 214	76 328 161
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 900 000	64 690 850	99 146 214	74 043 161
Subventions pour charges de service public		1 585 000		2 285 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 775 000	34 313 307	57 835 291	24 576 943
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 710 000	12 204 233	23 134 116	10 047 603
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 065 000	22 109 074	34 701 175	14 529 340
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 825 000	11 887 967	8 262 184	15 573 884
Transferts aux collectivités territoriales		108 233		108 233
Transferts aux autres collectivités	3 825 000	11 779 734	8 262 184	15 465 651
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 766 524		18 697 357
Dotations en fonds propres		1 766 524		18 697 357
<b>Total</b>	<b>80 000 000</b>	<b>114 243 647</b>	<b>168 743 689</b>	<b>135 176 345</b>



**ACTION****02 – Accompagnement du changement de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		15 200 000 8 296 925	15 200 000 8 296 925		15 200 000 7 199 365	15 200 000 7 199 365

**En 2022, la consommation des crédits de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) au titre de l'action 02 du programme 349 s'élève à 8,3 M€ en AE et 7,2 M€ en CP.**

La DITP assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont 4 missions principales :

- sécuriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- porter, avec ses partenaires ministériels, l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales et, plus généralement, de la gestion publique,
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP - action 01).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 925 000	4 853 575	11 925 000	5 248 879
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 925 000	4 853 575	11 925 000	5 248 879
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 000 000	2 729 408	3 000 000	1 416 545
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 000 000	2 729 408	3 000 000	1 416 545
Titre 6 : Dépenses d'intervention	275 000	713 942	275 000	533 942
Transferts aux entreprises		100 000		60 000
Transferts aux autres collectivités	275 000	613 942	275 000	473 942
<b>Total</b>	<b>15 200 000</b>	<b>8 296 925</b>	<b>15 200 000</b>	<b>7 199 365</b>

L'année 2022 a été marquée par une dynamique de consommation plus faible que celle des années précédentes, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (4,9 M€ en AE et 5,2 M€ en CP sur les 11,9 M€ prévus en LFI), avec une accélération toutefois à partir du dernier trimestre.

Plusieurs facteurs sont à en prendre en compte :

- Des rétablissements de crédits atténuant la dépense intervenus en début d'année 2022 de plus de 2,1 M€ pour le remboursement par le plan de relance (P363) de projets prioritaires et répondant à des commandes politiques ayant fait l'objet d'engagements préalables sur le P218 ;
- Un ralentissement du démarrage de nouveaux projets de transformation avec les autres administrations, en grande partie lié à la période de fin de quinquennat ;
- La mobilisation de crédits FTAP et des équipes internes de la DITP au titre du Concentrateur d'excellence opérationnelle (3,4 M€ engagés en 2022) ;
- Le renforcement des capacités de la DITP, afin d'intervenir directement auprès des ministères et administrations pour les accompagner dans leurs projets sans avoir recours à des prestations de conseil externalisées. Cela s'inscrit pleinement dans la trajectoire définie dans la circulaire PM n° 6329 du 19/01/2022, afin d'opérer un rééquilibrage entre conseil interne et conseil externe au sein de l'administration.

L'accélération des dépenses en AE et en CP pendant le dernier quadrimestre doit être soulignée. Elle s'explique notamment par la reprise de certains chantiers confirmés à l'issue du séminaire gouvernemental du 30 août 2022 :

- Le pilotage à des politiques prioritaires et leur accompagnement par la donnée (enrichissement de fonctionnalités de l'outil PILOTE) ;
- La simplification des parcours centrés sur les usagers et agents publics ;
- Le déploiement des outils permettant d'améliorer l'expérience des usagers des services publics ;
- La participation citoyenne.

Par ailleurs, une décision du Premier ministre est intervenue en fin d'année autorisant par anticipation, le reports de 6 M€ crédits destinés à permettre le financement des Maisons France Services et le déploiement du CNR.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, sur les 3 M€ en AE et en CP prévus en LFI, la consommation est proche de la cible en AE (2,7 M€). La consommation moindre en CP (1,4 M€) s'explique par l'accélération des dépenses intervenues en fin d'année pour l'outil PILOTE et la Plateforme Services Publics+ correspondant à des phases immobilisables (développement informatiques de nouvelles fonctionnalités) avec des engagements non soldés au 31 décembre 2022.

La consommation de crédits d'intervention, d'un montant de 0,71 M€ en AE et 0,53 M€ en CP, correspond à des subventions destinées à la mise en place de partenariats avec plusieurs acteurs de la transformation et de l'innovation publique, parmi lesquels des associations (la 27e Région, l'Institut Paul Delouvrier), des établissements de recherche (le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle, la fondation Sciences Po Lyon, l'Université Paris-Dauphine), ou d'organisation internationale (le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques). L'exécution supérieure à la prévision en LFI (0,3 M€) s'explique par une politique volontariste en la matière, impulsée pour l'essentiel par la Mission Innovation de la DITP.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)</b>		<b>1 395 000</b>				
Dotations en fonds propres		1 395 000				
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>						<b>16 770 000</b>
Subventions pour charges de service public						700 000
Dotations en fonds propres						16 070 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>1 477 059</b>	<b>1 477 059</b>			<b>1 766 524</b>	<b>1 766 524</b>
Dotations en fonds propres	1 477 059	1 477 059			1 766 524	1 766 524
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>						<b>733 333</b>
Dotations en fonds propres						733 333
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>715 600</b>	<b>1 612 600</b>				<b>617 000</b>
Transferts	715 600	1 612 600				617 000
<b>Météo-France (P159)</b>		<b>530 000</b>				
Subventions pour charges de service public		530 000				
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>21 550 000</b>	<b>7 515 000</b>				
Dotations en fonds propres						
Transferts	21 550 000	7 515 000				
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b>					<b>100 000</b>	<b>60 000</b>
Transferts					100 000	60 000
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>128 360</b>	<b>128 360</b>				
Transferts	128 360	128 360				
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
<b>FEI - France éducation international (P214)</b>	<b>274 500</b>	<b>91 500</b>				
Transferts	274 500	91 500				
<b>OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)</b>						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
<b>Business France (P134)</b>		<b>1 785 000</b>				
Transferts		1 785 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 893 028</b>			<b>530 000</b>	<b>1 858 313</b>
Subventions pour charges de service public					500 000	500 000
Transferts	1 500 000	1 893 028			30 000	1 358 313
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>					<b>117 942</b>	<b>117 942</b>
Transferts					117 942	117 942
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>707 500</b>	<b>346 333</b>				
Dotations en fonds propres	170 000	70 000				
Transferts	537 500	276 333				

## Transformation publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANR - Agence nationale de la recherche (P172)</b>	<b>2 594 014</b>	<b>2 594 014</b>			<b>3 329 216</b>	<b>3 329 216</b>
Transferts	2 594 014	2 594 014			3 329 216	3 329 216
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
Transferts					600 000	600 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>4 193 100</b>	<b>2 211 700</b>				<b>1 717 500</b>
Dotations en fonds propres	1 453 100	1 203 700				127 500
Transferts	2 740 000	1 008 000				1 590 000
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>	<b>1 000 000</b>	<b>635 000</b>				<b>695 000</b>
Transferts	1 000 000	635 000				695 000
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>		<b>132 487</b>				
Subventions pour charges de service public		132 487				
<b>Pôle emploi (P102)</b>		<b>1 949 000</b>				
Subventions pour charges de service public		1 949 000				
<b>Total</b>	<b>34 140 133</b>	<b>24 296 081</b>			<b>6 443 682</b>	<b>28 264 828</b>
Total des subventions pour charges de service public		2 611 487			500 000	1 200 000
Total des dotations en fonds propres	3 100 159	4 145 759			1 766 524	18 697 357
Total des transferts	31 039 974	17 538 835			4 177 158	8 367 471

Plusieurs opérateurs ont fait l'objet de financement de la part du Fonds pour la Transformation de l'Action publique par le biais de projets soutenus par le Fonds. En 2022, deux projets de l'IRSN (Portail de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants et Pirex), le projet Cartonaut pour le SHOM, la refonte du SI PAC pour l'ASP, Forêt 4.0 pour l'ONF, le projet Easi Lab pour un conglomérat d'universités mené par l'Université de Bordeaux ou encore le projet USER First pour le CNRS ont bénéficié de crédits.

PROGRAMME 352  
**Innovation et transformation numériques**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Stéphanie SCHAER

Directrice interministérielle du numérique (DINUM)

Responsable du programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Par décret du 26 septembre 2022, Madame Stéphanie SCHAER est nommée directrice interministérielle du numérique.

Doté en loi de finances pour 2022 de 3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 7,6 M€ en AE et de 9,1 M€ en CP de crédits hors titre 2, le programme 352 « Innovation et transformation numériques » assure l'impulsion de la transformation numérique de l'État en développant des produits et des services numériques innovants.

Les orientations du programme 352 répondent à la volonté du gouvernement de placer l'inclusion et l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception des services publics numériques. La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes.

Le programme 352 soutient les projets portés par des agents publics témoins d'irritants dans la relation que les usagers peuvent avoir avec leur administration ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la qualité du travail des agents publics. Le programme 352 finance l'animation de ces dispositifs d'innovation et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs...).

Enfin le programme 352 finance le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, pour diffuser la culture d'innovation numérique au sein de l'État : entrepreneurs d'intérêt général (EIG), brigade d'intervention numérique.

### **La poursuite du déploiement du fonds FAST**

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique. Les appels à candidatures lancés en 2022 ont permis de sélectionner six services numériques.

### **La fabrication de nouveaux services numériques : un appui méthodologique et technique**

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de coaching servent également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations.

Enfin, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique pour le développement de nouveaux produits ou services interministériels.

### **La construction et l'accélération de produits numériques prioritaires**

La DINUM construit, accélère et opère des services numériques interministériels (ex. Tchap : messagerie instantanée de l'État).

### **L'accélérateur d'initiatives citoyennes**

De nombreuses initiatives naissent au sein de la société civile et relèvent de l'intérêt général.

Le programme Accélérateur d'initiatives citoyennes (AIC), annoncé par le Président de la République et lancé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 17 décembre 2021, permet d'accompagner les citoyens, associations et collectifs ayant un projet d'utilité publique.

L'objectif du programme est de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes d'intérêt général et les rendre visibles, de rassembler et faciliter l'accès aux ressources, aux soutiens et à l'expertise que les pouvoirs publics peuvent fournir, de

mettre en place les conditions et leviers nécessaires pour accélérer le changement d'échelle des projets et leur déploiement, de développer les collaborations et synergies entre la société civile et les pouvoirs publics.

Le programme 352 finance les dépenses d'accompagnement notamment en coaching du programme AIC.

### **Le recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique**

L'appel à candidatures de la promotion n° 6 du programme EIG a permis de sélectionner 32 EIG issus des secteurs publics ou privés, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (data science et data engineering), du développement, du design.

Par ailleurs, 13 talents du numérique ont rejoint la « brigade d'intervention numérique ». Ce nouveau dispositif internalise l'expertise « produit » au sein de l'équipe interministérielle de beta.gouv pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles, afin de concevoir des services numériques selon l'approche start-up d'État.

Les résultats de la performance pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- 75 problèmes investigués,
- 49 produits lancés ;
- 22 produits abandonnés ;
- 6 produits devenus des services publics à impact national majeur en 2022 ;
- 45 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés en 2022 ;
- 13 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur défi ;
- 165 intrapreneurs formés à la méthode startup d'État.

## **RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

### **OBJECTIF 1 : Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de problèmes investigués

INDICATEUR 1.2 : Nombre de produits lancés par an

INDICATEUR 1.3 : Nombre de produits abandonnés par an

INDICATEUR 1.4 : Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

### **OBJECTIF 2 : Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics**

INDICATEUR 2.1 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

INDICATEUR 2.2 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

### INDICATEUR

#### 1.1 – Nombre de problèmes investigués

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de problèmes investigués	Nb	50	115	200	75	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Nombre cumulé des problèmes investigués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année N

Indicateur supprimé à compter de 2023

### INDICATEUR

#### 1.2 – Nombre de produits lancés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits lancés par an	Nb	26	50	50	49	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM : <https://beta.gouv.fr/stats>

Mode de calcul : Nombre cumulé des produits lancés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année N. Un « produit lancé » est compté lorsqu'une phase d'investigation aboutit sur un passage en phase de construction du produit, selon le fonctionnement décrit à <https://beta.gouv.fr/approche/>

Indicateur supprimé à compter de 2023

### INDICATEUR

#### 1.3 – Nombre de produits abandonnés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits abandonnés par an	Nb	8	11	17	22	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Nombre cumulé des produits abandonnés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année N

Indicateur supprimé à compter de 2023.



## INDICATEUR

### 1.4 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	2	5	5	6	6

#### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Revue de portefeuille au début de l'année N+1 pour sélection des produits numérique entrant dans les critères : déploiement national, impact significatif, critères de qualité produit.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 1.1 Nombre de problèmes investigués

La phase d'investigation du programme beta.gouv.fr permet de valider la pertinence du lancement d'un service numérique. Elle a été déployée à l'ensemble des incubateurs partenaires du réseau beta.gouv.fr en 2022.

Les problèmes investigués sont comptabilisés à la fin de la phase d'investigation et non au lancement : les investigations lancées en fin d'année 2021 se sont achevées en 2022 et sont donc comptabilisées dans les problèmes investigués en 2022.

La phase d'investigation permet de valider la pertinence d'un investissement dans une solution numérique à part entière. Chaque investigation fait l'objet d'une fiche sur le site *beta.gouv.fr*. La dynamique des investigations est en place dans la plupart des ministères dotés d'un incubateur du réseau beta.gouv.fr.

Bien que l'investigation du problème s'avère une étape essentielle, le nombre de problèmes investigués n'est pas un indicateur de réussite en lui-même s'il n'est pas éclairé par des métriques qualitatives. Par exemple lors du lancement de l'investigation, une décision qui repose sur une grille de critères exigeants qui permet la mesure de l'importance du problème donné, du nombre de personnes touchées par celui-ci, ou encore de l'impact contrefactuel du réseau beta.gouv.fr à s'engager par rapport à d'autres entités administratives ou civiles. Par ailleurs, avec l'émergence des incubateurs ministériels, ce n'est plus la DINUM qui accompagne toutes les investigations qui suivent l'approche Startup d'État, toutes les investigations ne sont donc pas comptabilisées dans le nombre des 75 investigations car toutes les administrations partenaires n'ont pas forcément fait remonter les investigations qui n'ont pas abouti à la construction d'un produit numérique selon l'approche Startup d'État.

L'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. L'information est donc partielle, ce qui explique que l'indicateur est bien inférieur à la cible. L'indicateur est supprimé à partir de 2023.

### Indicteur 1.2 Nombre de produits lancés par an

**La phase de lancement de la startup d'État** débute lorsque la phase d'investigation confirme le besoin d'une solution numérique pour résoudre un problème ciblé.

Au total en 2022, 49 startups d'État ont été lancées après investigations au sein de la DINUM ou avec les administrations partenaires, dont :

- *Tous à bord !* : automatiser l'octroi de la tarification sociale et solidaire des transports partout en France

- *Maison de l'autisme* : aider les personnes autistes et leurs proches à trouver leurs réponses et à mener à bien leurs démarches
- *Inclusion Connect* : connecter 160 000 professionnels de l'inclusion aux services numériques de leur quotidien, d'une manière simple, sécurisée, efficace.
- *La Bonne Rénov'* : encourager à la rénovation performante des logements
- *Conseil National de la refondation (CNR)* : consulter citoyens, élus et corps intermédiaires sur les grandes thématiques du quinquennat.

Parallèlement, **2 incubateurs ont été créés dans les ministères et opérateurs**, permettant ainsi d'accroître les structures publiques où l'approche Startup d'État est pratiquée :

- l'incubateur du ministère de la Justice (MJ),
- l'accélérateur de la transition écologique (ADEME),

L'objectif est presque atteint. Cependant, l'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. Comme pour l'indicateur « nombres de problèmes investigués », l'information est donc partielle. L'indicateur a été remplacé en 2023 par l'intitulé « Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État » pour se concentrer sur les produits lancés par DINUM, et non plus sur les produits lancés par l'ensemble du réseau beta.gouv.

#### Indicateur 1.3 Nombre de produits abandonnés

Le programme beta.gouv.fr s'efforce de limiter les risques d'investissement dans des solutions numériques à faible impact. La capacité du programme à repérer, puis à arrêter des produits à faible impact, constitue un indicateur de performance du programme 352. Le droit à l'échec est une des caractéristiques de l'approche beta.gouv, puisque sans lui, les marges de manœuvre pour expérimenter et innover seraient insuffisantes.

L'abandon d'un projet de service numérique est une décision difficile à prendre. Elle est rendue possible par l'organisation régulière de comités d'investissement avec les administrations partenaires, où sont présentées les mesures d'impact de chaque service numérique, et où la décision de l'arrêt ou de la poursuite est clairement posée à chaque comité. Cela témoigne d'une réelle maturité dans la conduite des projets, en s'interdisant de prolonger mécaniquement les dépenses d'une période à l'autre, sans se reposer la question de l'impact et du retour sur investissement.

Le nombre de produits abandonnés compte :

- Les produits commandés par l'administration qui n'ont pas été lancés suite à la phase d'investigation,
- Les produits déjà lancés, arrêtés ou transférés en dehors de l'État, suite à un comité d'investissement où l'administration porteuse a décidé de ne pas poursuivre les travaux.

Abandonner des produits qui ne font pas la preuve de l'impact est une composante essentielle de la méthode et de l'exercice d'expérimentation. Cependant, le nombre de problèmes abandonnés n'est pas forcément un indicateur de réussite en lui-même s'il n'est pas éclairé par un jugement qualitatif, comme par exemple une mise en relation de ce chiffre par rapport au nombre de produits lancés ou investigués. Aussi, l'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. Comme pour les deux précédents indicateurs », l'information est donc partielle.

L'indicateur est donc supprimé à partir de 2023.

#### Quelques exemples de produits abandonnés en 2022 :

Certaines commandes ministérielles ou idées issues des appels à idées du réseau beta.gouv.fr ont été abandonnées après la phase d'investigation. Au total, en 2022, 22 produits ont été abandonnés. En effet, la phase d'investigation a

démontré que le développement d'une nouvelle solution numérique n'était pas nécessaire, soit parce qu'elle ne résoudrait pas le problème visé, soit parce qu'un service numérique qui répond au problème existe déjà

- **L'investigation « qualité de l'eau »**, qui voulait permettre aux agents ARS de gagner en efficacité dans les actions d'inspection et de prévention a été arrêtée au stade de l'investigation. Le potentiel d'impact lié au supplément de contrôle ne permettait pas de justifier la création d'une Startup d'État. Une réalisation en interne, par la direction du numérique, reste à qualifier.
- **L'investigation « Éthique en santé numérique »** visait à recueillir les signalements d'ordre éthique sur l'utilisation du numérique en santé. La solution préconisée pour faciliter la récolte de ces difficultés n'a pas donné suite à une incubation face à plusieurs incertitudes non levées qui ne permettaient pas de dérisquer l'investissement dans une Start-up d'État.
- Certains produits déjà lancés ont été arrêtés suite à un comité d'investissement où les résultats des expérimentations n'étaient pas assez concluants pour justifier une poursuite du service (manque d'impact, pas d'utilisateurs, etc) :
- **Culture chez Nous** accompagnait et autonomisait les acteurs culturels pour la production de contenus numériques adaptés aux usages et aux besoins des citoyens. Le besoin étant intrinsèquement lié au contexte Covid, l'usage s'est essoufflé en 2022, ce qui a déclenché l'arrêt du produit.
- **PsyEnfantAdo** répondait au contexte de sortie de crise sanitaire liée au COVID pour constituer une première réponse d'urgence à la souffrance psychique des enfants et adolescents. Il s'est achevé le 31 janvier 2022, remplacé par nouveau dispositif nommé « MonPsy », mis en place au Printemps 2022.

#### Indicateur 1.4 Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire le maximum de services publics numériques qui impactent positivement la vie des Français et qui rejoignent la catégorie des « services publics à impact national majeur. En 2022, le « FAST » a été refondu pour aider les services numériques à atteindre ce niveau. Il rassemble désormais l'ancien programme GAMMA qui apporte de l'expertise en acquisition et le fonds d'accélération des Startup d'États, qui apporte un soutien financier à des services en accélération. Six nouveaux produits numériques ont ainsi atteint le statut de « service public à impact national majeur » au cours de l'année, soit un de plus que l'année précédente.

#### **Un « service à impact national » se caractérise par les 3 critères suivants :**

- 1- Le service a prouvé son utilité et a été déployé à l'ensemble du territoire national ;
- 2- Le service a atteint un seuil d'impact significatif. Il doit pouvoir justifier, par exemple sur une page rendant compte de ses statistiques, d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français ;
- 3- Le service continue à suivre les standards d'un service numérique de qualité. Les recommandations de l'observatoire pour des services numériques de qualité sont respectées ; une équipe continue de répondre aux utilisateurs ; le produit évolue régulièrement, avec des objectifs d'amélioration continue et de croissance de l'impact ; le maximum de ressources produites est partagé (code source ouvert, données ouvertes, APIs, etc) ; les statistiques d'impact sont disponibles en ligne et restent suivies par l'équipe.

Six produits ont atteint ces critères en 2022, ce qui a permis la réalisation de la cible :

#### **- Nos gestes climat**

Donne une estimation de notre empreinte carbone de consommation à l'échelle individuelle

Impact : 906 399 simulations terminées depuis le lancement, 192 réintégrations des simulateurs (avenirclimatique.org, bonpote.com, opsforgood etc.)

**Innovation et transformation numériques**

Programme n° 352 | Objectifs et indicateurs de performance

**- Rdv solidarités**

Aide à réduire le nombre de rendez-vous annulés dans les maisons départementales de solidarité

Impact : 128 747 rendez-vous pris ; et une réduction de près de la moitié du nombre de rendez-vous manqués non-excuses**- Track-déchets**

Gère la traçabilité des déchets dangereux

Impact : 3 113 222 de tonnes de déchets traités en 2022 (valorisés ou éliminés) ; 2 175 054 bordereaux créés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**- Place des entreprises**

Met en relation les TPE &amp; PME et le bon interlocuteur

Impact : 20 660 besoins d'entreprises ont donné lieu à un échange avec un conseiller depuis l'ouverture du service ; lien avec plus de 40 partenaires (Banque de France, BPI, URSSAF, BDF etc.)**- Base adresse nationale**

Référence l'intégralité des adresses du territoire et les rendre utilisables par tous.

Impact : 7.8 milliards d'appels à l'API ; 39 % des 26,06 millions d'adresses présentes dans la BAN ; 30 % des 35 091 communes françaises**- Dossier Facile**

Remet la confiance au centre de la relation entre propriétaires et locataires

Impact : 55 910 dossiers accompagnés cette année (le chiffre a doublé en 2022 par rapport à 2021) ; usagers satisfaits à 90 %**OBJECTIF****2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics****INDICATEUR****2.1 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année	Nb	53	39	45	45	70
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année .	%	19	49	50	45	50

**Commentaires techniques**Source des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUMMode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).

**INDICATEUR****2.2 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	Nb	14	20	17	13	18
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	%	Non déterminé	30	40	54	50

**Commentaires techniques**Source des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).**INDICATEUR****2.3 – Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État	Nb	105	180	200	165	210
Part des femmes dans les intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État	%	36	53	50	47	50

**Commentaires techniques**Source des données : <https://beta.gouv.fr/stat>Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 2.1 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année**

Chaque année, un appel à candidatures est ouvert à destination des talents du numérique pour accélérer la transformation numérique de l'État.

La sélection a lieu en deux temps :

- une première présélection est réalisée par l'administration ;
- un jury composé d'agents publics, d'experts, de membres de la société civile est ensuite organisé. Une fois sélectionnés, les lauréats intègrent leur administration d'accueil en tant qu'agent contractuel, en signant un contrat de 10 mois.

Le nombre de talents du numérique – ou EIG – sélectionnés reflète l'attractivité du programme auprès de l'administration (56 équipes porteuses de projets sur 101 ont participé au programme plus d'une fois), mais aussi auprès des profils du numérique (plus de 470 candidats au programme au printemps 2021, près de 300 en 2022 suite à une diminution de moitié de la période de recrutement – indication d'un taux candidatures/semaine qui augmente légèrement sur la même période). En 2022, l'appel à candidatures de la promotion 6 du programme EIG a permis de

**Innovation et transformation numériques**

Programme n° 352 | Objectifs et indicateurs de performance

sélectionner 32 EIG issus des secteurs publics ou privé, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (data science et data engineering), du développement et du design.

Les 32 EIG de la promotion 6 du programme ont intégré l'administration pour 10 mois en tant que contractuels, pour concevoir et déployer des outils numériques avec des agents publics. 14 défis sont actuellement relevés, dont 13 autour de 10 politiques prioritaires du gouvernement :

Continuer à baisser les impôts en maîtrisant les finances publiques :

- Nubonyxia (Bercy Hub) : sécuriser et faciliter l'intelligence des données économiques et financières sensibles
- Champollion (SGMAS) : rendre intelligibles et valoriser dans la pratique les données de la déclaration sociale nominative

Poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de nos armées et de leurs forces morales :

- OptiFlex (Commissariat des Armées) : repenser les modes de travail au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'empreinte environnementale

S'engager dans la planification écologique et la territorialiser :

- État bas carbone (CGDD) : soutenir les services de l'État dans la réduction de leur empreinte carbone
- Estim'Action (Cerema) : aider les collectivités à réduire les nuisances routières, sources de pollution atmosphérique et sonore

Protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces :

- ArtificIA (IGN) : mettre l'intelligence artificielle au service de l'objectif « zéro artificialisation nette » des sols

Investir dans la recherche au service de la connaissance et de l'innovation :

- Recens'smart (INSEE) : améliorer le processus et rehausser la qualité du recensement au service d'une meilleure connaissance de la population

Soutenir la création française et valoriser le patrimoine dans les environnements physiques et numériques :

- SOS Ponts (Cerema) : guider les maires pas à pas dans les actions à mener pour préserver les ponts de leur commune

Poursuivre le déploiement du numérique en santé (chantier prioritaire, pas de PPG associée) :

- SIRANo (DGOS) : améliorer la transparence et le suivi des projets financés de recherche appliquée en santé

Renforcer la sécurité du quotidien avec davantage de moyens :

- TwinCity (MinInt) : explorer le potentiel de l'intelligence artificielle appliquée à des jumelages numériques de villes

Simplifier l'accès aux Services publics dans tous les territoires :

- Magellan (DINUM) : accompagner la collaboration et l'innovation au sein du programme EIG et de son écosystème
- Pilote Intelligence (DITP) : faciliter et animer le pilotage des politiques publiques à toutes les mailles territoriales

Rendre le service public exemplaire notamment en matière de transition écologique :

- Écosphère(s) (CGDD) : développer l'écosystème de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Par ailleurs, en 2022, **13 talents du numérique ont rejoint la « brigade d'intervention numérique »** pour un contrat courant jusqu'au 31/12/2023. Ce programme internalise l'expertise produit au sein de l'équipe interministérielle de

beta.gouv pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles pour concevoir des services numériques selon l'approche beta.gouv ; initier et/ou soutenir la création de communs numériques interministériels. Pendant la crise sanitaire, de nombreux produits ont été accompagnés par ce dispositif comme Santé Psy Étudiant, JeVeuxAider.gouv.fr ou encore Aides-Jeunes. Des communs interministériels ont aussi été construits tels que webinaire.numerique.gouv.fr ou Audioconf.

La proportion des femmes sélectionnées en 2022 parmi les profils rares est de 45 %.

En 2022, à l'occasion de la constitution de sa sixième promotion, le programme EIG a porté une attention particulière à la question de la diversité et de la féminisation de ses promotions. Cette attention s'est par la suite traduite en une série d'actions phares sur le sujet, parmi lesquelles le recours à une prestation de Mozaik RH, cabinet de conseil spécialisé dans la diversité, ou la refonte de l'appel à candidatures EIG et de ses choix terminologiques.

Possible en lien avec ces initiatives, le taux de candidatures féminines au programme a augmenté, passant de 39 % en 2021 à 41 % en 2022. La parité, quant à elle, s'est sensiblement maintenue : la promotion 6 du programme comportait initialement 15 femmes, soit près de 45 % de la promotion. Le départ d'une EIG en début d'année a malheureusement amené le programme à revoir le chiffre à la baisse. La cible 2022, en conséquence, n'est pas atteinte.

#### Indicateur 2.2 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi

Un enjeu clé du programme Entrepreneurs d'intérêt général est de susciter, pour des talents externes à l'administration, des parcours au sein du service public. L'indicateur 2.2 représente ainsi la capacité de l'État à améliorer sa marque employeur pour des profils numériques, à offrir un environnement propice à leur progression de carrière et à inclure des profils sous-représentés dans monde de la Tech – ici les femmes.

En 2022, 12 entrepreneurs d'intérêt général de la cinquième promotion ont été pérennisés par leur administration d'accueil afin d'approfondir le projet numérique soutenu par le programme. Un treizième membre de la cinquième promotion a également choisi de poursuivre son engagement dans le secteur public, en rejoignant une nouvelle administration à l'issue des 10 mois du programme. Au total, 34 % de la promotion sortante poursuit une trajectoire dans l'administration, dont 55 % de femmes.

En pourcentage, la réalisation 2022 est en baisse par rapport à 2021. De fait, la cible n'est pas atteinte et cela pour plusieurs raisons.

On notera en premier lieu un nombre d'EIG recrutés dans l'administration à la suite de leur défi exceptionnellement haut en 2021. Avec plus de 60 % de leur promotion pérennisée, les EIG 4 ont largement dépassé la cible de l'époque. Il s'agit de la promotion recrutée et accompagnée au moment de la pandémie de COVID-19 et de ses incertitudes liées au marché de l'emploi.

En 2022, plusieurs leviers d'actions ont été mis en place par l'équipe du programme EIG pour assurer la continuité de la promotion 5. Parmi eux, un dialogue de confiance avec les administrations d'accueil des profils atypiques concernés – dialogue au cours duquel le programme Entrepreneurs d'intérêt général a adopté une posture de conseil. La pérennisation des profils atypiques recrutés par le programme reste néanmoins confrontée à certains freins, sur lesquels ce dernier a peu de marge de manœuvre : les choix personnels des EIG, les ressources et financements des administrations d'accueil, et surtout, un manque de supports de postes (ETP/ ETPT) – régulièrement déploré par les porteurs et porteuses de projets.

En incluant les EIG sortis de leur administration d'accueil mais partis dans une autre administration publique à l'issue de leurs projets, il est possible d'observer que près de 47 % des alumni issus de promotions précédentes ont été pérennisés dans le secteur publique immédiatement après leur passage par le programme – un chiffre qui atteint les 66 % pour la promotion 4.

### Indicateur 2.3 Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode startup d'État

Cet indicateur représente le nombre d'agents publics sélectionnés lors d'appels à projets et de recrutement dans des équipes déjà formées. Ces agents publics au profil « d'intrapreneurs » sont issus des administrations partenaires et rejoignent une équipe pour monter en compétence sur la réalisation de produits informatiques ou simplement pour partager leurs compétences métiers ou techniques.

165 nouveaux intrapreneurs ont été embarqués dans la communauté beta.gouv.fr.fr en 2022, en initiant un service public numérique.

Par ailleurs, 19 intrapreneurs ont reçu une certification « Concevoir un service public numérique au sein de l'État », pour reconnaître leurs nouvelles compétences.

Le nombre d'intrapreneurs formés à la méthode est sensible au nombre d'investigation lancées, une baisse des investigations lancées entraîne donc une baisse des intrapreneurs formés à la méthode.

À noter qu'en plus de l'intrapreneuriat, des agents publics ont pu être initiés aux méthodes beta.gouv par la formation Alpha (maintenant sur demande) ou par *l'Académie du numérique*, promulguée à l'IRA de Metz et à l'IRA Bastia. Par ailleurs, l'indicateur sur la part des femmes intrapreneures formées à la méthode est presque atteint (47 %).



## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>					
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 7 174 769		7 300 000 7 156 021	8 300 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145		3 300 000 430 145	3 300 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>11 600 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+144 438 (hors titre 2)		+144 438	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 611 113	-30 693 (hors titre 2)		-1 641 806	
Total des AE ouvertes	1 388 887	7 713 745 (hors titre 2)		9 102 632	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>7 604 914</b>	<b>-18 748</b>	<b>7 586 166</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>					
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 800 000 6 459 553		8 800 000 6 525 806	9 800 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 428 106		3 300 000 428 106	3 300 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 100 000</b>	<b>13 100 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+144 438 (hors titre 2)		+144 438	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 611 113	-128 181 (hors titre 2)		-1 739 294	
Total des CP ouverts	1 388 887	9 116 257 (hors titre 2)		10 505 144	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>6 887 659</b>	<b>66 252</b>	<b>6 953 911</b>	

## Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 11 981 517	785 000	7 300 000	11 300 000 12 766 517
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000	3 300 000 263 706
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>14 600 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>12 245 223</b>	<b>785 000</b>		<b>13 030 223</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 13 754 808	700 000	7 300 000	11 300 000 14 454 808
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000	3 300 000 263 706
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>14 600 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>14 018 515</b>	<b>700 000</b>		<b>14 718 515</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 245 223	7 600 000	7 604 914	14 018 515	9 100 000	6 887 659
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 245 223	7 600 000	7 604 914	14 018 515	9 100 000	6 887 659
Titre 6 – Dépenses d'intervention	785 000	0	-18 748	700 000	0	66 252
Transferts aux autres collectivités	785 000	0	-18 748	700 000	0	66 252
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>10 600 000</b>			<b>12 100 000</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 611 113			-1 611 113	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+113 745			+16 257	
<b>Total*</b>	<b>13 030 223</b>	<b>9 102 632</b>	<b>7 586 166</b>	<b>14 718 515</b>	<b>10 505 144</b>	<b>6 953 911</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 681 580	1 000 000	144 438	5 681 580	1 000 000	144 438
<b>Total</b>	<b>5 681 580</b>	<b>1 000 000</b>	<b>144 438</b>	<b>5 681 580</b>	<b>1 000 000</b>	<b>144 438</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		30 000		30 000				
03/2022		1 112		1 112				
04/2022		250 000		250 000				
<b>Total</b>		<b>281 112</b>		<b>281 112</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		273 307		1 432 975				
<b>Total</b>		<b>273 307</b>		<b>1 432 975</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022				228 000				
<b>Total</b>				<b>228 000</b>				

## Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## DÉCRETS D'ANNULLATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022							136 674	136 674
<b>Total</b>							<b>136 674</b>	<b>136 674</b>

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022							214 154	214 154
<b>Total</b>							<b>214 154</b>	<b>214 154</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					730 772		730 772	
02/12/2022					860 341		860 341	
<b>Total</b>					<b>1 591 113</b>		<b>1 591 113</b>	

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2022					20 000		20 000	
<b>Total</b>					<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		214 154		214 154				
01/12/2022					304 000			1 789 156
<b>Total</b>		<b>214 154</b>		<b>214 154</b>	<b>304 000</b>			<b>1 789 156</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>768 573</b>		<b>2 156 241</b>	<b>1 611 113</b>	<b>654 828</b>	<b>1 611 113</b>	<b>2 139 984</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 7 156 021	8 300 000 7 156 021		8 800 000 6 525 806	9 800 000 6 525 806
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145	3 300 000 430 145	3 000 000	300 000 428 106	3 300 000 428 106
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>12 100 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 611 113	+113 745	-1 497 368	-1 611 113	+16 257	-1 594 856
Total des crédits ouverts	1 388 887	7 713 745	9 102 632	1 388 887	9 116 257	10 505 144
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>7 586 166</b>	<b>7 586 166</b>	<b>0</b>	<b>6 953 911</b>	<b>6 953 911</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 388 887	+127 580	+1 516 467	+1 388 887	+2 162 346	+3 551 233

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	9 100 000	12 100 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>12 100 000</b>

Aucun amendement n'a modifié le projet de loi de finances pour 2022. Ainsi, au titre de la gestion 2022 :

- sur le T2 : 3 M€ en AE et CP ont été ouverts ;
- sur le HT2 : 7,6 M€ ont été ouverts en AE et 9,1 M€ ont été ouverts en CP.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La dernière modification de la maquette budgétaire date de l'exercice budgétaire 2020 avec la prise en compte de la pérennisation du programme d'entrepreneurs d'intérêt général au sein du programme 352.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 352 fixées en LFI pour 2022 ont été modifiées en cours de gestion 2022 à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

### TITRE 2

#### **Transfert sortant**

Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 : transfert de 0,8 M€ en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de la rémunération de profils rares dédiés à l'innovation numérique (brigade d'intervention numérique...).

Décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 : transfert de 0,9 M€ en AE et en CP au titre du programme Entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

#### **Transfert entrant**

Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 : Transfert de crédits à titre de remboursement d'un montant de 69 228 € en AE et CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

#### **Décret de Virement**

Décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 : virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du recrutement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

### HORS TITRE 2

#### **Reports 2021 sur 2022**

Le montant des reports de crédits résulte de l'application des articles 15-I et 15-III de la LOLF (arrêtés du et du 1<sup>er</sup> février 2022 et du 17 mars 2022) soit :

- 0,27 M€ en AE et 1,4 M€ en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours ;
- 0,23 M€ en CP au titre des reports des crédits généraux de 2021 sur 2022.

#### **Décret d'annulation de fond de concours**

Un montant de 0,14 M€ en AE/CP a été annulé, résultant d'un trop perçu des parties versantes.

#### **Lois de finances rectificatives**

- Le décret d'avance du 7 avril 2022 a annulé une partie de la réserve de précaution soit 0,21 M€ en AE/CP.
- La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a rétabli les 0,21 M€ que le décret d'avance avait annulé sur la réserve de précaution.
- La loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé 0,3 M€ en AE et 1,8 M€ en CP. Cette annulation résulte de la prévision de consommation de fin d'exercice.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ouvertures de crédits opérées sur le fonds de concours 1-2-00548 « Participations diverses à la création de services publics innovants », rattaché au programme 352, s'élèvent à 0,3 M€.

Les crédits ont été versés par :

- l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : Construction du service numérique Territoires en transition ayant pour objectif d'accélérer et de faciliter la transition écologique des collectivités territoriales ;
- l'agence française pour la biodiversité (AFB) : Création d'une startup pour accélérer la sortie du glyphosate. Montant du solde de la convention ;
- le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Poursuite de la construction du service UrbanVitaliz et son déploiement auprès de collectivités.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	15 000	304 000	319 000	15 000	364 000	379 000
Surgels	0	214 154	214 154	0	214 154	214 154
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-214 154	-214 154	0	-214 154	-214 154
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>15 000</b>	<b>304 000</b>	<b>319 000</b>	<b>15 000</b>	<b>364 000</b>	<b>379 000</b>

Les dotations du programme 352 pour l'année 2022 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions fixées par la loi de finances (0,5 % pour la dotation de titre 2 et 4 % pour la dotation hors titre 2) soit :

-0,015 M€ en AE et CP sur le titre 2 ;

-0,30 € en AE et 0,36 M€ en CP sur le hors titre 2.

La réserve de précaution sur le HT2 a, dans un premier temps, évolué comme suit :

- le décret d'avance du 7 avril 2022 a annulé une partie de la réserve de précaution soit 0,21 M€ en AE/CP ;

- la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a rétabli les 0,21 M€ que le décret d'avance avait annulé sur la réserve de précaution.

La réserve de précaution disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion était de :

-0,015 M€ AE/CP sur le titre 2 ;

-0,30 M€ en AE et 0,36 M€ en CP hors titre 2.

La loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé l'intégralité de la réserve de précaution HT2 soit 0,30 M€ en AE et 0,36 M€ en CP.



## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>7 713 745</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>9 116 257</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>7 586 166</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>6 953 911</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>3 946 326</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>127 580</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>3 007 585</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>3 946 326</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>3 946 326</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>3 946 326</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>7 586 166</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>3 007 585</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>4 578 581</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>4 578 581</b></b>	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>4 578 581</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2022 est de 7,6 M€ dont :

- 7,2 M€ au titre des crédits N/A ;
- 0,4 M€ au titre des crédits de fonds de concours.

Au cours de l'exercice 2022, des paiements ont été réalisés à hauteur de 6,9 M€. Sur ce montant :

- 3,9 M€ ont permis de solder les engagements antérieurs à 2022 ;
- 3 M€ ont été dédiés au paiement des engagements de l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 4,6 M€ dont :

- 0,6 M€ au titre du fonds pour l'accélération des startups d'État ;
- 1,8 M€ au titre de l'animation et soutien au réseau Béta.gouv.fr ;
- 1,6 M€ au titre de l'accélération de produits numériques prioritaires ;
- 0,6 M€ au titre des partenariats public-public.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 300 000 7 156 021	8 300 000 7 156 021		9 800 000 6 525 806	9 800 000 6 525 806

Pour mener à bien sa mission d'innovation et de transformation numérique, le programme 352 exécute des crédits :

- de co-financement de services numériques d'État (FAST, Gamma, Accompagnement au transfert et à la pérennisation) ;
- d'animation et de soutien au réseau BETA (communauté des incubateurs ministériels et start-up d'État) ;
- de construction et l'accélération de produits numériques prioritaires portés par la DINUM.

Les moyens de l'action 01 sont constitués de crédits de fonctionnement et de crédits d'intervention.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 300 000	7 174 769	9 800 000	6 459 553
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 300 000	7 174 769	9 800 000	6 459 553
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-18 748		66 252
Transferts aux autres collectivités		-18 748		66 252
<b>Total</b>	<b>8 300 000</b>	<b>7 156 021</b>	<b>9 800 000</b>	<b>6 525 806</b>

**crédits ouverts en LFI : 7,3 M€ en AE et 8,8 M€CP**

**Prévision Rattachements Fonds de concours : 1 M€ en AE et CP**

**Consommation : 7,7 M€ en AE et 6,9 M€ en CP**

En AE, l'écart entre la prévision et la consommation s'explique principalement par le montant des rattachements des crédits de fonds de concours (0,3 M€), montant inférieur à la prévision.

En CP, l'écart entre la prévision et la consommation s'explique notamment par l'élaboration de la nouvelle feuille de route de la DINUM, finalisée qu'en février 2023, qui a requis des engagements importants en fin d'année. Ces engagements n'ont pas donné lieu à paiement.

**Innovation et transformation numériques**

Programme n° 352 | Justification au premier euro

**Co-financement des services numériques : FAST Appel à candidatures : 2,2 M€ en AE et 1,6 M€**

En 2022, le fonds d'accélération et le programme d'accompagnement GAMMA ont fusionné. La nouvelle formule du FAST devient dès lors un accélérateur d'impact sous forme de co-financement répartis entre :

- des fonds délégués à l'administration au service numérique
- de l'expertise en nature dans le cadre du programme d'accélération

**Animation du réseau BetaGouv : 0,7 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

- Formations, communication, appui transverse à l'animation de la communauté
- Outils mutualisés en soutien aux Startups d'État, frais de fonctionnement

**Accompagnement des Startups d'État : 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP**

- à la recherche, UX/UI, accessibilité, éco-conception
- sur les aspects juridiques, RGPD, Sécurité

**Accompagnement des administrations publiques dans l'investigation de problèmes de politique publique : 0,4 M€ en AE et en CP****Construction et accélération de produits interministériels : 3,1 M€ en AE et 1,8 M€ en CP**

- Tchap, Audioconf, Tchap authentications, Métiers, notification
- Appui à la brigade d'intervention numérique

**Accélérateur d'initiatives citoyennes : 0,4 M€ en AE/CP****Partenariats avec d'autres entités : 0,4 M€ en AE et 1 M€ en CP**

La mission BETA de la DINUM a poursuivi, en 2022, les partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité, afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités.

**ACTION****02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145	3 300 000 430 145	3 000 000	300 000 428 106	3 300 000 428 106

Les crédits de l'action 02 regroupent des crédits dédiés au soutien des profils rares innovants.

Les moyens de cette action sont constitués de crédits de titre 2 et de crédits de fonctionnement.

Des dépenses prévues au titre de l'accélérateur d'initiatives citoyennes ont été exécutées sur cette action. Ces dépenses étaient initialement prévues sur l'action 01.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000		3 000 000	
Rémunérations d'activité	3 000 000		3 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	430 145	300 000	428 106
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	430 145	300 000	428 106
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>	<b>430 145</b>	<b>3 300 000</b>	<b>428 106</b>

**TITRE 2**

Prévision LFI : 3 M€ en AE/CP

Transferts : 1,6 M€ en AE/CP

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2022 de 3 M€ en crédits de titre 2.

Cette dotation a fait l'objet de quatre mouvements pour un montant total de 1,6 M€ :

- Un premier transfert de crédits d'un montant de 800 000 € en AE et CP à destination du programme 129 destiné au financement de la rémunération de la brigade d'intervention numérique ;
- Un transfert entrant de 69 228 € en AE et CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (remboursement d'un défi) ;
- Un second transfert interministériel comportant 11 mouvements pour un montant total de 860 341 € M€ est intervenu au second semestre pour financer la rémunération des entrepreneurs d'intérêt général ;
- Un virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du recrutement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

**HORS TITRE 2**

Prévision LFI : 0,3 M€ en AE/CP

Consommation : 0,6 M€ en AE et CP

Les dépenses d'accompagnement des profils rares dédiés à l'innovation numérique se sont élevées à 0,2 M€ en AE/CP. Elles comprennent principalement des dépenses de communication, et d'évènementiel au bénéfice des entrepreneurs d'intérêt général.

Des dépenses au titre de l'accélérateur d'initiatives citoyennes ont été exécutées sur cette action. Ces dépenses se sont élevées à 0,4 M€ en AE/CP.

Le programme AIC s'adresse à tous les porteurs de projets d'intérêt général de la société civile, quel que soit leur statut : individus ou associations, à condition que les initiatives soient en cohérence avec les valeurs du service public et qu'elles contribuent au bien commun.

**Innovation et transformation numériques**

Programme n° 352 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>				
Transferts	200 000	200 000				
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>637 500</b>	<b>552 500</b>			<b>-18 748</b>	<b>66 252</b>
Transferts	637 500	552 500			-18 748	66 252
<b>Total</b>	<b>837 500</b>	<b>752 500</b>			<b>-18 748</b>	<b>66 252</b>
Total des transferts	837 500	752 500			-18 748	66 252

Une subvention a été versée en 2021 à l'Agence pour la mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur (AMUE) au titre de la mission apprentissage pour un montant de 0,64 M€.

La subvention a été payée à moindre coût soit 0,62 M€, ce qui explique le retrait de 18 748 €.

PROGRAMME 148  
**Fonction publique**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### NATHALIE COLIN

*Directrice générale de l'administration et de la fonction publique*

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret du 22 décembre 2016 qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition. Une nouvelle évolution est intervenue par décret du 23 novembre 2022 modifiant le décret de 2016. Celle-ci vise à recentrer les missions de la DGAFP sur la construction et le pilotage des politiques RH, à tenir compte des dernières évolutions, notamment celles issues de la loi du 6 août 2019 et de la réforme de l'encadrement supérieur, à intégrer de nouvelles compétences comme la protection sociale complémentaire et le logement des agents publics et à renforcer la territorialisation de la politique des ressources humaines.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et entre les différents versants de la fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, l'activité de la DGAFP s'articule autour de cinq missions principales :

- **faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : la DGAFP contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5 millions d'agents publics. L'agenda social de 2022 a notamment permis de poursuivre la réforme de l'encadrement supérieur, de lancer le plan santé au travail, ou encore de signer de manière unanime un accord relatif à la protection sociale complémentaire ;
- **piloter la fonction RH** : la DGAFP en lien avec les DRH ministérielles, définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères afin d'aborder les enjeux relatifs à la déclinaison ministérielle des dispositifs mis en œuvre. Elle s'appuie sur le Conseil d'orientation des ressources humaines (CORH) pour évaluer, anticiper, et travailler sur les grands enjeux à venir de la fonction publique et sur l'École du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **appuyer les transformations** : la DGAFP, en sa qualité de DRH de l'État, est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, la formation tout au long de la vie (notamment via l'outil Mentor), les dispositifs favorisant la diversité et l'égalité des chances. Elle a entrepris des travaux d'approfondissement de la déconcentration en matière de ressources humaines ;
- **élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : la DGAFP soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle rend effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de politique salariale. La DGAFP assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la



cohérence à l'échelle interministérielle. Elle coordonne les travaux liés à la création du code de la Fonction Publique qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière des ressources humaines au sein de la fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale interministérielle ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

La DGAFP conduit la modernisation du statut des fonctionnaires pour permettre aux agents et aux administrations d'exercer pleinement leurs missions. Elle accompagne les employeurs publics sur tous les champs de la politique RH et, en qualité de DRH de l'État, pilote les politiques de ressource humaines.

S'agissant de la **formation des fonctionnaires (action 01)**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement au financement de la formation initiale des fonctionnaires à travers les subventions pour charge de service public versées aux opérateurs en charge de la formation initiale des futurs cadres supérieurs de l'État - l'Institut national du service public (INSP) ainsi que celle des futurs attachés d'administration formés dans les instituts régionaux d'administration (IRA). A ce titre, l'année 2022 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique suite à la création de l'INSP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par ailleurs, une part de ces crédits est consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle (action 02)**, ils représentent plus de 50 % des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), qui a bénéficié à 14 918 agents en 2022 (contre 12 332 en 2021 et 8 799 en 2020) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

**L'action 03 du programme, appui et innovation des ressources humaines**, regroupe les crédits alloués au développement de Place de l'emploi public (PEP), portail commun aux trois versants de la fonction publique dédié au recrutement et à la mobilité. Plus de 298 000 offres d'emplois ont été publiées sur la plateforme en 2022 (contre 255 000 en 2021 et 190 000 en 2020) avec plus de 11 millions de visiteurs. Cette action comprend également quatre fonds interministériels (celui de l'innovation RH, de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle, qui ont financé 175 projets en 2022 (contre 130 en 2021), et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui permettent à la DGAFP de répondre aux objectifs et missions assignés par le décret du 22 décembre 2016. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Enfin, **l'action 04, accompagnement interministériel Ressources humaines**, porte le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour un montant de 20 M€. Ce fonds participe au co-financement des coûts de transition RH nécessaires dans le cadre des transformations de service. Ce fonds est supprimé en 2023.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les actions prioritaires de la DGAFP en 2022 ont été consacrées notamment à la poursuite de la réforme de la haute fonction publique, au pilotage des élections professionnelles de décembre 2022, à la poursuite du Plan Talents du service public avec le 2<sup>e</sup> appel à manifestation d'intérêt 2022/2023 prévoyant l'ouverture de 500 places supplémentaires, au développement de l'apprentissage, aux travaux de

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Bilan stratégique

codification de la partie réglementaire du code de la fonction publique, à la poursuite de la négociation sur la protection sociale complémentaire

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****OBJECTIF 1 : Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

**OBJECTIF 2 : Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires**

INDICATEUR 2.1 : Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA et à l'INSP

**OBJECTIF 3 : Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale**

INDICATEUR 3.1 : Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale

**OBJECTIF 4 : Egalité professionnelle**

INDICATEUR 4.1 : Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État

**OBJECTIF 5 : Transformation de la fonction publique - Politique RH**

INDICATEUR 5.1 : Délais de recrutement

INDICATEUR 5.2 : Recrutement des apprentis

INDICATEUR 5.3 : Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur

**OBJECTIF 6 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »**

INDICATEUR 6.1 : Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

**OBJECTIF 7 : Accompagnement des agents publics**

INDICATEUR 7.1 : S'assurer de l'efficience des projets co-financés

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	288	284	280	280	270

#### Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, département des carrières et des rémunérations

Mode de calcul : le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, le nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou de ses établissements publics s'est établi à 280 corps (contre 284 en 2021), conformément à l'objectif fixé dans le PAP 2022.

Les mesures prises pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- la création du corps interministériel des administrateurs de l'État au 1<sup>er</sup> janvier 2022 intègre dorénavant les membres des corps des administrateurs civils et des conseillers économiques, corps supprimés à la même date ;
- la création d'un corps unique d'extinction de conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires a en outre permis de fusionner le corps des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- le corps des agents des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur a été également placé en voie d'extinction en 2022.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires****INDICATEUR****2.1 – Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA et à l'INSP**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	44 260	46 959	45000	48 785	46 000
Coût pédagogique d'un élève IRA	€	Sans objet	Sans objet	12900	7 218	12900
Coût de recrutement d'un élève IRA	€	Sans objet	Sans objet	1000	1 197	1 000
Coût de prise en charge employeur d'un élève de l'INSP en cycle classique	€	Sans objet	62 991	83347	67 144	81 509
Coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle classique	€	Sans objet	24 593	23379	28 056	20 219
Coût de prise en charge employeur d'un élève de l'INSP en cycle international long	€	Sans objet	4 173	1640	4 355	4 490
Coût complet annuel d'un élève de l'INSP	€	82 691	87 584	91134	95 200	95 368
Coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle international long	€	Sans objet	22 487	20551	25 726	34 242

**Commentaires techniques**Source des données : IRA, INSPMode de calcul :

**Pour les IRA**, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

Le coût complet d'un élève est calculé selon le ratio suivant : montant des rémunérations chargées des élèves et des agents des IRA et ensemble des coûts d'organisation des concours et de support de l'activité de formation (numérateur) par le nombre d'élèves de la promotion de septembre N-1 et de mars N (dénominateur). Plus précisément :

- au numérateur, sont consolidés les dépenses liées à l'organisation des concours, les rémunérations chargées des élèves, les coûts de déplacement des élèves, les subventions accordées aux associations d'élèves, les dépenses pédagogiques et 90 % des dépenses de soutien à l'activité de formation, c'est-à-dire les rémunérations chargées des agents des IRA et l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

- au dénominateur, sont recensés les élèves de la formation initiale, issus des concours, et reçus en scolarité en septembre N-1 et mars N de l'année N du RAP déduction faite des démissions. Concrètement, sont pris en compte pour le RAP 2022, les élèves arrivés en scolarité en septembre 2021 (rémunérés du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 avril 2022) et les élèves arrivés au mois de mars 2022 (rémunérés de mars 2022 à octobre 2022).

Le coût d'un élève de l'**INSP** se décompose en :

- coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) ;
- coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages.

Le coût complet est l'agrégat de ces deux coûts.

Le même principe s'applique pour les élèves en cycle international long, cycle permettant à des managers publics étrangers de se familiariser avec l'administration française en suivant des enseignements communs avec le parcours de formation initiale.

Le coût complet, calculé à partir du compte financier de l'opérateur, identifie les charges directement imputables à la formation initiale des élèves auxquelles s'ajoutent une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'INSP distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de formation (scolarité et stage).

L'indicateur intègre tous les coûts des actions dispensées aux élèves en formation initiale (scolarité, stages, jurys et intervenants), ceux liés aux concours d'entrée, les coûts de rémunération des élèves (charges sociales incluses), ainsi que les dépenses liées aux personnels de l'INSP assurant ces missions (salaires et charges sociales), et celles de soutien en rapport avec ces actions (quote part).

Enfin, chaque coût est calculé par le rapport entre les dépenses et les effectifs suivants :

- au numérateur sont consolidées les dépenses de fonctionnement et de personnel de missions de recrutement et de la formation initiale auxquelles s'ajoute une quote-part de dépense de soutien. La clef de répartition du soutien sur la formation initiale s'élève à 30 %.
- au dénominateur sont comptabilisés les effectifs en ETPT des élèves français et étrangers. Ce ratio est annualisé et couvre les effectifs de deux promotions présentes sur l'année.

L'absence de données au titre des coûts pédagogiques, de recrutement et de prise en charge employeur en 2020 et 2021 s'explique par l'intégration des indicateurs relatifs aux coûts de prise en charge employeur d'un élève INSP en 2021 et ceux relatifs aux coûts pédagogiques et de recrutement d'un élève IRA en 2022.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### IRA :

Le coût complet de l'élève 2022 connaît une hausse par rapport à la prévision initiale. Cette hausse est imputable à des effets sur les éléments portant tant sur le « numérateur » que sur le « dénominateur ».

Le coût complet de l'élève 2022 connaît une hausse par rapport à la prévision initiale. Cette hausse est imputable à des effets sur les éléments portant tant sur le « numérateur » que sur le « dénominateur ».

Sur le numérateur, plusieurs revalorisations générales ou spécifiques sont intervenues en 2022 et ont eu un impact sur le coût de la formation.

Ces mesures sont :

- la prise en compte des mesures générales de hausse de la rémunération dans la fonction publique, en particulier les revalorisations du point d'indice ;
- le dispositif de maintien de rémunération des élèves des IRA qui avaient préalablement un statut d'agent public. Institué en janvier 2022, ce dispositif a eu un coût annuel de 830 000 €.

Ces deux mesures s'inscrivent dans une double ambition : améliorer l'attractivité des concours des IRA et rapprocher le régime indemnitaire des élèves des IRA, qui n'a pas fait l'objet de modification depuis 1999, avec celui des élèves de corps similaires.

Par ailleurs, la situation de retour à la normale de l'activité a entraîné également une hausse des dépenses de fonctionnement. C'est le cas par exemple des dépenses liées au déplacement des intervenants et de celles relatives à la consommation des fluides. Ces dépenses de soutien connaissent ainsi une hausse en 2022.

Pour mémoire, depuis 2021, l'harmonisation de la prise en compte à 90 % des dépenses de soutien à la formation par tous les IRA permet d'assurer une clarification de l'évaluation de chaque IRA. Ces dépenses de soutien, qui entrent dans la composition du « coût de l'élève », sont représentées par les rémunérations chargées des agents des IRA et par l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

L'ensemble de ces éléments conduisent à une hausse des dépenses totales du numérateur de 1,5 M€ comparé à l'exercice 2021.

Sur le dénominateur, le nombre d'élèves formés est passé de 782 en 2021 à 796 en 2022.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

**INSP :**

Le coût d'un élève en cycle classique de l'INSP se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) s'élève à 67 144 € en 2022, pour une prévision actualisée en 2022 à 65 199 €, celle-ci est donc atteinte;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation) comprend les dépenses d'enseignements et de stages à hauteur de 28 056 € en 2022, pour une prévision actualisée de 28 348 €. La cible du PAP2022 est atteinte.

Le coût complet est l'agrégat de ces deux coûts.

Le coût complet annuel moyen d'un élève en formation initiale de l'INSP est ainsi évalué à 95 200 € en fin de gestion 2022, contre une prévision PAP actualisée de 93 546 €. Cette hausse du coût de 1,8 % est la conséquence de l'augmentation de la valeur du point conjuguée à une baisse des effectifs en raison de reports de scolarité de la promotion 2022-2023 sur la promotion 2023-2024.

Les indicateurs sur le coût de prise en charge des élèves en cycle international long permettent d'effectuer des comparaisons avec les élèves issus du concours INSP et révèlent des frais moyens relativement similaires si on exclut les coûts de rémunération. Le coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle international long atteint 25 726 € en 2022 et atteint la cible fixée en PAP.

**OBJECTIF****3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale****INDICATEUR****3.1 – Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des bénéficiaires de la prestation d'action sociale CESU garde d'enfant 0-6 ans	%	Sans objet	Sans objet	96	95	96

**Commentaires techniques**

Source des données : enquêtes annuelles de satisfaction réalisées par le service de la communication (SIRCOM) du ministère de l'économie des finances et de la relance pour le compte de la DGAFP.

Mode de calcul : le taux de satisfaction résulte du nombre de bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans satisfait rapporté au nombre de bénéficiaires de la prestation ayant répondu à l'enquête réalisée annuellement sur un échantillon défini préalablement.

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux de satisfaction (CESU garde d'enfants 0-6 ans) a atteint 95 % en 2022, proche du niveau prévu dans le PAP 2022 même si la cible n'est pas atteinte. En tant qu'indicateur de mesure de la qualité du service rendu aux usagers en

matière d'action sociale, ce taux témoigne d'un niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans au regard des besoins en matière de garde d'enfants.

A travers le suivi des données issues de l'indicateur 3.1 (« taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale »), la DGAFP entend exercer une attention particulière à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'action sociale interministérielle et plus particulièrement en matière de politique de garde d'enfants. Les données encourageantes de 2022 résultent des mesures de simplification d'accès à la prestation, des actions de communication et à une collaboration efficace entre la DGAFP et le prestataire chargé d'instruire ce dispositif.

## OBJECTIF

### 4 – Égalité professionnelle

## INDICATEUR

### 4.1 – Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État	%	Sans objet	Sans objet	100	100	100

#### Commentaires techniques

Source des données : plans d'action égalité professionnelle transmis par les Ministères

Mode de calcul : nombre de Ministères ayant réalisé un plan d'action pour l'année X / nombre total de Ministères (11)

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'obligation réglementaire d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans et ainsi que des mesures coercitives fortes (pénalités financières pouvant aller jusqu'à 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels de l'employeur public concerné) a pour conséquence une réalisation à hauteur de 100 % pour l'année 2022, la cible est ainsi atteinte.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH****INDICATEUR****5.1 – Délais de recrutement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre moyen de jours de publication des postes de la FPE clôturés au cours du mois	jours	Sans objet	Sans objet	65	57	60

**Commentaires techniques**Source des données : Place de l'emploi publicMode de calcul :

La durée de publication correspond au délai entre la date de première publication et la date de fin de publication (ou la date de fin de publication par défaut si aucune date n'a été manuellement saisie). Point d'attention : il s'agit de données peu fiables car si la publication des offres d'emploi est une obligation réglementaire (cf. décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 prévoyant une durée minimale d'un 1 mois), aucune obligation de dé-publier les offres après recrutement n'est prévue dans la pratique. Dans les faits, les processus de recrutement sont rarement suivis d'une action de dé-publication des offres.

Sont écartées du panel les offres dont la date de fin est manifestement erronée (date de fin antérieure à la date de publication, aucune date de fin disponible ...).

La prévision actualisée est calculée en intégrant le fait que depuis le 5 juillet 2021, la durée de publication par défaut a été réduite à un 1 mois.

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**INDICATEUR****5.2 – Recrutement des apprentis**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de nouveaux apprentis dans la FPE	Nb	14 850	15065	14940	NC	16 960

**Commentaires techniques**

Source des données : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage-Ari@ne. Données DGFEP-Dares. Traitement DGAFP : Sdessi. Champ : Postes de la FPE

Mode de calcul : nombre d'enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage au cours de l'année.

**INDICATEUR****5.3 – Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur	%	Sans objet	Sans objet	7,4	7,5	7,5



### Commentaires techniques

Source des données : Rapport annuel de l'état de la fonction publique (édition 2022)

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal le 31 décembre de l'année considérée et de l'année précédente, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Mode de calcul : Un changement d'établissement est observé quand l'identifiant de l'établissement (Siret) d'un agent change d'une année sur l'autre. Cependant, un établissement peut changer d'identifiant notamment quand l'entreprise modifie les contours de ses activités ou de ses emplois (restructuration). Dans ce cas de figure l'agent ne change pas a priori d'établissement. En analysant les flux entre Siret d'une année sur l'autre il est possible d'isoler des flux quasi systématiques entre deux identifiants et donc de corriger l'indicateur des restructurations « probables ».

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### INDICATEUR 5.1 « DÉLAIS DE RECRUTEMENT »

Place de l'emploi public (PEP) est un espace numérique commun de publication des emplois vacants de l'ensemble de la fonction publique (sauf exceptions mentionnées dans l'annexe du décret du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques). Le site Place de l'emploi Public a été lancé en février 2019.

Depuis son lancement, près de 501 000 candidats (agents publics ou personnes en recherche d'emploi) ont créé un compte (201000 comptes actifs à ce jour). En 2022, le nombre de connexions au site PEP s'est élevé à 11,1 millions (contre 7 millions en 2021).

Ce sont plus de 299 000 emplois vacants qui ont été publiés en 2022 (250000 en 2021) sur le site.

En 2022, la durée moyenne de publication d'une offre d'emploi est de 57 jours (contre 65 jours en 2021) alors que la durée minimale obligatoire de publication fixée par décret est de 30 jours. Même s'il y a un effort notable, qui s'inscrivait dans le cadre de l'objectif de vie Quotidienne (OVQ) « Améliorer les processus de recrutement », dont l'un des indicateurs porte notamment sur la réduction des délais de recrutement, les travaux se poursuivent notamment en terme d'accompagnement des employeurs publics afin d'améliorer leurs pratiques de recrutement et ainsi contribuer à réduire les délais de publication. Par ailleurs, la DGAFP a renforcé son accompagnement des employeurs publics par la mise à disposition d'un guide<sup>[1]</sup> visant à améliorer le processus de recrutement dans sa totalité, son optimisation en profondeur en permettant aux employeurs publics d'adopter une stratégie visant à trouver le bon profil avec plus de précision et d'efficacité, en instaurant de la sorte des techniques de recrutement efficaces et non discriminatoires.

### INDICATEUR 5.2 « RECRUTEMENT DES APPRENTIS »

Le chiffre relatif au nombre de nouveaux apprentis dans la FPE en 2022 n'est pas encore disponible. La publication des statistiques relatives aux apprentis de la fonction publique intervient généralement au cours de l'été de l'année suivant celle à laquelle elles se rapportent.

### INDICATEUR 5.3 « TAUX DE MOBILITE STRUCTURELLE : CHANGEMENT D'EMPLOYEUR »

La cible est atteinte, en effet cette mobilité est plus forte pour les agents de la FPE (12 %) et pour les moins de 25 ans (20 %). 2,7 % des agents de la fonction publique ont changé de département entre 2019 et 2020. 0,8 % des fonctionnaires ont connu un changement hiérarchique ascendant entre 2019 et 2020 (par exemple passage de la catégorie B à la A).

Il est constaté une légère progression du taux de mobilité<sup>[1]</sup> qui traduit les résultats concrets des chantiers qui ont été engagés, notamment dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, pour rénover le cadre juridique de la mobilité et moderniser les outils mis à disposition des agents publics et des employeurs (création des lignes directrices de gestion en matière de mobilité, évolution de la position normale d'activité et la mise à disposition).

Pour favoriser les mobilités, plusieurs actions ont été entreprises tendant à mieux outiller la plateforme de recrutement « place de l'emploi public » (1), valoriser le rôle de facilitateur des PFRH au niveau des bassins d'emplois, en région, dans le déploiement de ces dispositifs RH(2). Par ailleurs, le déploiement progressif de la stratégie territoriale de l'État a permis de renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires (3).

[1] Augmentation de +0.1 % en 1 an entre le 31/12/2019 et 31/12/2020 par rapport au 31/12/2018 et le 31/12/2019.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF**

**6 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »**

**INDICATEUR****6.1 – Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	27,5	16,8	30	20,8	50
Taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués	%	41	66	78	91	78

**Commentaires techniques**

Source des données : DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Somme des délais d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection / Nombre de projets retenus par le comité de sélection

Sous-indicateur 2 : Somme des crédits consommés en N / somme des plafonds alloués en N

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les plans de transformation ministériels connaissent des degrés de maturité et d'exécution divers. L'appel à projet au fil de l'eau permet d'assurer une mobilisation rapide du FAIRH au plus près de la temporalité propre à chaque réforme.

Cet indicateur de performance est relatif au délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection. Il est utilisé en gestion afin de garantir un délai réduit entre la réception d'un dossier complet et la décision du comité de sélection pour permettre au porteur du projet de connaître rapidement les plafonds de co-financement alloués.

Le délai d'instruction moyen constaté pour 2022 est de 20,8 jours (la cible est atteinte par rapport à la cible 2022 prévue à 30 jours), il était de 16,8 jours en 2021. Toutefois, le délai moyen entre la réception du dossier initial et sa présentation en comité est de 39 jours.

En effet, sur les treize dossiers reçus en 2022, huit ont fait l'objet d'une demande de compléments en cours d'instruction. Ces demandes portent pour l'essentiel sur des précisions à apporter quant aux modalités de calcul des dépenses prévisionnelles présentées dans ces dossiers. Aucun dossier n'a nécessité plus d'une itération entre les services instructeurs et les porteurs de projets. En outre, les porteurs de projets ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une grande réactivité pour la production des éléments complémentaires demandés.

Le taux de consommation effective est de 91 % en 2022, la cible 2022 est atteinte. Ce taux de consommation s'explique par une attention particulière portée en 2022 sur les prévisions de dépenses indemnitaires et d'accompagnement proposées dans les dossiers présentés par les porteurs de projet.

**OBJECTIF****7 – Accompagnement des agents publics****INDICATEUR****7.1 – S'assurer de l'efficacité des projets co-financés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement co-financées	Nb	Sans objet	25 028	22000	14418	25 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s)	Nb	Sans objet	4 226	10000	5648	10 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement.	Nb	Sans objet	18 000	17000	8770	18 000

**Commentaires techniques****Source des données :**

DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 1 : Agrégation des effectifs physiques accompagnés sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 2 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s) sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 3 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés.

L'absence de données en 2020 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Ces trois sous-indicateurs permettent de disposer à la fois d'une vision globale du nombre d'agents accompagnés et d'une approche en fonction de la nature des actions cofinancées, en opérant une distinction entre le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires (dépenses de titre 2) et le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autres dispositifs d'accompagnement.

Pour chacun de ces SSI, la cible n'est pas atteinte.

En 2022, les porteurs de projet ont indiqué dans le bilan demandé à l'issue de l'exercice le nombre d'agents ayant bénéficié de l'ensemble des dispositifs. Ainsi, 14 418 agents ont bénéficié des mesures d'accompagnement cofinancées. 5 648 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires, la réalisation est en hausse. A noter qu'il reste difficile pour les porteurs de projets d'établir de manière prévisionnelle le nombre de bénéficiaires des dispositifs de restructuration et de déterminer les montants correspondants.

8 770 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement. La quasi-totalité des dépenses porte sur des mesures d'accompagnement individuel ou collectif mettant en œuvre des dispositifs de soutien à la reconversion de type formation, coaching, bilan de compétences etc. Ces agents ont donc pu bénéficier d'une palette diversifiée et variée d'actions mises en œuvre et adaptées à la nature de chaque réorganisation.

En 2022, la baisse du nombre total d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement cofinancées par rapport aux années précédentes peut s'expliquer par un nombre important de projets dont les dispositifs sont cofinancés par le FAIRH depuis plusieurs années. En effet, pour exemple, VNF bénéficie d'un cofinancement dans le cadre du FAIRH depuis sa création en 2019, ce qui explique qu'un nombre important d'agents a déjà été bénéficiaire de différentes

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

actions et dispositifs tout au long de ces années. Ainsi, les besoins d'accompagnement et les agents concernés s'amenuisent au fil du temps.

Le FAIRH n'est pas reconduit en LFI 2023.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 75 421	81 162 540 81 303 485		21 059 706 30 242 707	<b>102 512 246</b> <b>111 621 613</b>	102 512 246
02 – Action sociale interministérielle		118 651 068 130 463 194	29 831 151 4 017 298	4 648 262 9 133 308	<b>153 130 481</b> <b>143 613 801</b>	159 165 481
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 808 184 27 077 601	800 947 1 791 147	163 423	<b>27 609 131</b> <b>29 032 171</b>	27 609 131
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	12 000 000	8 000 000			<b>20 000 000</b> <b>0</b>	20 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>12 290 000</b>	<b>234 621 792</b>	<b>30 632 098</b>	<b>25 707 968</b>	<b>303 251 858</b>	<b>309 286 858</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 155 034 (hors titre 2)		+7 155 034	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-11 171 450		-1 599 154 (hors titre 2)		-12 770 604	
Total des AE ouvertes	1 118 550		296 517 738 (hors titre 2)		297 636 288	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>75 421</b>	<b>238 844 281</b>	<b>5 808 445</b>	<b>39 539 438</b>	<b>284 267 585</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 75 421	81 161 182 81 402 365		18 285 006 22 958 807	<b>99 736 188</b> <b>104 436 593</b>	99 736 188
02 – Action sociale interministérielle		118 418 070 122 585 441	23 369 598 2 286 501	4 648 179 5 060 209	<b>146 435 847</b> <b>129 932 151</b>	152 470 847
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 921 166 20 837 719	909 406 990 663	207 243	<b>27 830 572</b> <b>22 035 625</b>	27 830 572
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	12 000 000	8 000 000			<b>20 000 000</b> <b>0</b>	20 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>12 290 000</b>	<b>234 500 418</b>	<b>24 279 004</b>	<b>22 933 185</b>	<b>294 002 607</b>	<b>300 037 607</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 155 034 (hors titre 2)		+7 155 034	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-11 171 450		+1 068 113 (hors titre 2)		-10 103 337	
Total des CP ouverts	1 118 550		289 935 754 (hors titre 2)		291 054 304	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>75 421</b>	<b>224 825 525</b>	<b>3 277 164</b>	<b>28 226 259</b>	<b>256 404 368</b>	

## Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	82 417 817 74 410 562		7 114 347 15 604 707	89 822 164	89 822 164 90 103 244
02 – Action sociale interministérielle		119 321 258 121 320 055	12 675 198 3 209 383	4 650 000 4 616 996	136 646 456	139 681 456 129 146 433
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 644 478		171 889	7 018 480	7 018 480 6 816 367
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471			39 336 471	39 336 471 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>33 290 000</b>	<b>215 094 026</b>	<b>12 675 198</b>	<b>11 764 347</b>	<b>272 823 571</b>	<b>275 858 571</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>87 974</b>	<b>202 375 095</b>	<b>3 209 383</b>	<b>20 393 592</b>		<b>226 066 044</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	80 417 817 74 717 927		6 333 347 11 252 657	87 041 164	87 041 164 86 058 558
02 – Action sociale interministérielle		119 131 194 117 669 639	6 525 262 1 387 187	4 650 000 4 705 250	130 306 456	133 341 456 123 762 077
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 433 197		128 069	7 018 480	7 018 480 6 561 266
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	8 336 471			41 336 471	41 336 471 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>33 290 000</b>	<b>214 903 962</b>	<b>6 525 262</b>	<b>10 983 347</b>	<b>265 702 571</b>	<b>268 737 571</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>87 974</b>	<b>198 820 763</b>	<b>1 387 187</b>	<b>16 085 976</b>		<b>216 381 901</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	87 974	12 290 000	75 421	87 974	12 290 000	75 421
Rémunérations d'activité	86 645	12 275 790	73 866	86 645	12 275 790	73 866
Cotisations et contributions sociales	1 329	14 210	1 554	1 329	14 210	1 554
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	202 375 095	234 621 792	238 844 281	198 820 763	234 500 418	224 825 525
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	130 948 862	156 183 160	160 169 851	127 394 530	156 061 786	146 151 095

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Subventions pour charges de service public	71 426 233	78 438 632	78 674 430	71 426 233	78 438 632	78 674 430
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>3 209 383</b>	<b>30 632 098</b>	<b>5 808 445</b>	<b>1 387 187</b>	<b>24 279 004</b>	<b>3 277 164</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 209 383	30 632 098	5 614 985	1 387 187	24 279 004	3 195 052
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	193 460	0	0	82 112
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>20 393 592</b>	<b>25 707 968</b>	<b>39 539 438</b>	<b>16 085 976</b>	<b>22 933 185</b>	<b>28 226 259</b>
Transferts aux ménages	10 454 226	12 522 326	10 764 113	8 937 226	9 908 904	10 532 113
Transferts aux entreprises	-91 000	0	-48 000	0	0	16 000
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	4 411 210	0	0	379 564
Transferts aux autres collectivités	10 030 366	13 185 642	24 412 115	7 148 750	13 024 281	17 298 582
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>303 251 858</b>			<b>294 002 607</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-11 171 450			-11 171 450	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 555 880			+8 223 147	
<b>Total*</b>	<b>226 066 044</b>	<b>297 636 288</b>	<b>284 267 585</b>	<b>216 381 901</b>	<b>291 054 304</b>	<b>256 404 368</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 785 546	6 035 000	7 155 034	5 785 546	6 035 000	7 155 034
<b>Total</b>	<b>5 785 546</b>	<b>6 035 000</b>	<b>7 155 034</b>	<b>5 785 546</b>	<b>6 035 000</b>	<b>7 155 034</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		611 839		611 839				
03/2022		782 508		782 508				
04/2022		749 840		749 840				
05/2022		264 440		264 440				
07/2022		180 352		180 352				

## Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2022		4 860		4 860				
09/2022		534 572		534 572				
10/2022		42 000		42 000				
11/2022		1 265 321		1 265 321				
12/2022		2 719 304		2 719 304				
<b>Total</b>		<b>7 155 034</b>		<b>7 155 034</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	830 000		830 000					
<b>Total</b>	<b>830 000</b>		<b>830 000</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		188 651						
<b>Total</b>		<b>188 651</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		1 447 318		3 399 340				
<b>Total</b>		<b>1 447 318</b>		<b>3 399 340</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		3 000 000		6 021 784				
<b>Total</b>		<b>3 000 000</b>		<b>6 021 784</b>				



## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						5 410 086		5 410 086
<b>Total</b>						<b>5 410 086</b>		<b>5 410 086</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		8 248 702		5 788 056				
02/12/2022					12 001 450	10 638 696	12 001 450	10 101 696
<b>Total</b>		<b>8 248 702</b>		<b>5 788 056</b>	<b>12 001 450</b>	<b>10 638 696</b>	<b>12 001 450</b>	<b>10 101 696</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		5 410 086		5 410 086				
01/12/2022						3 845 129		4 039 371
<b>Total</b>		<b>5 410 086</b>		<b>5 410 086</b>		<b>3 845 129</b>		<b>4 039 371</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>830 000</b>	<b>25 449 791</b>	<b>830 000</b>	<b>27 774 300</b>	<b>12 001 450</b>	<b>19 893 911</b>	<b>12 001 450</b>	<b>19 551 153</b>

## Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 75 421	102 222 246 111 546 192	102 512 246 111 621 613	290 000 75 421	99 446 188 104 361 172	99 736 188 104 436 593
02 – Action sociale interministérielle		153 130 481 143 613 801	159 165 481 143 613 801		146 435 847 129 932 151	152 470 847 129 932 151
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 609 131 29 032 171	27 609 131 29 032 171		27 830 572 22 035 625	27 830 572 22 035 625
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	12 000 000	8 000 000	20 000 000 0	12 000 000	8 000 000	20 000 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>12 290 000</b>	<b>290 961 858</b>	<b>303 251 858</b>	<b>12 290 000</b>	<b>281 712 607</b>	<b>294 002 607</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-11 171 450	+5 555 880	-5 615 570	-11 171 450	+8 223 147	-2 948 303
Total des crédits ouverts	1 118 550	296 517 738	297 636 288	1 118 550	289 935 754	291 054 304
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>75 421</b>	<b>284 192 164</b>	<b>284 267 585</b>	<b>75 421</b>	<b>256 328 948</b>	<b>256 404 368</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 043 129	+12 325 574	+13 368 703	+1 043 129	+33 606 806	+34 649 936

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 830 000 €.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	12 290 000	285 287 510	297 577 510	12 290 000	276 038 259	288 328 259
Amendements	0	+5 674 348	+5 674 348	0	+5 674 348	+5 674 348
<b>LFI</b>	<b>12 290 000</b>	<b>290 961 858</b>	<b>303 251 858</b>	<b>12 290 000</b>	<b>281 712 607</b>	<b>294 002 607</b>

Les crédits hors titre 2 du programme ont été abondés de 5,67 M€ en AE et en CP par l'amendement n° 927 de l'Assemblée Nationale :

- +5,75 M€ de moyens nouveaux à l'Institut national du service public (INSP) dont 1,75 M€ pour le financement de 20 ETPT supplémentaires et 4 M€ pour des missions nouvelles (formation continue, recherche, renforcement des actions internationales) ;

- -0,08 M€ au titre de la mise en œuvre du plan d'économies sur les achats de l'État et de ses opérateurs.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits ont été les suivants :

- arrêté du 25 janvier 2022 portant **report de crédits (AENE)** : 188 k€
- arrêté du 1<sup>er</sup> février 2022 portant **report de crédits (fonds de concours)** : 1,5 M€ en AE et 3,4 M€ en CP au titre des fonds de concours de l'action sociale interministérielle (fonds 1-2-00503 « Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » et fonds 1-2-00051 « Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratif » (investissement))
- arrêté du 17 mars 2022 portant **report de crédits (crédits généraux)** : 3 M€ en AE et 6 M€ en CP pour le financement de projets de transformation RH portés par la DGAFP, la couverture de diverses dépenses (intégration du FAIRH, montée en charge de certains dispositifs...)
- arrêtés en gestion 2022 portant **ouverture de crédits fonds de concours** à hauteur de 7,15 M€ en AE et en CP
- décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant **ouverture et annulation de crédits à titre d'avance** de 5,4 M€ en AE et en CP
- décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant **transfert de crédits** : 8,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP, incluant notamment un transfert sortant vers le programme 348 au titre des opérations de rénovation des RIA (6,3 M€ en AE et 8,7 M€ en CP) et un transfert entrant au titre du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 M€ en AE et en CP)
- **loi** n° 2022-1157 du 16 août 2022 de **finances rectificatives pour 2022** portant ouverture de crédits à hauteur de 5,4 M€ en AE et en CP
- arrêté du 25 octobre 2022 portant **répartition de crédits** : 830 k€ ont été transférés sur le programme 148 au titre du maintien de la rémunération des élèves du concours interne des IRA
- **loi** n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de **finances rectificatives pour 2022** portant annulation de crédits à hauteur de 3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP
- décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant **transfert de crédits** : 22,6 M€ en AE et 22,1 M€ en CP de crédits annulés incluant notamment : les transferts sortants au titre du FAIRH (dont 12 M€ de T2), les transferts sortants au titre des opérations de rénovation des RIA à destination du programme 348 (5,4 M€ en AE et 4,8 M€ en CP), les transferts entrants au titre de la contribution à la plateforme interministérielle MENTOR (0,6 M€)

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 148 bénéficie de deux fonds de concours au titre de l'action sociale interministérielle :

- 1-2-00503 - Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ;
- 1-2-00051 - Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratif (investissement).

Les crédits du fonds de concours 1-2-00503 sont alimentés par les CAF. Ils constituent une aide au financement de places en crèches pour les employeurs ayant passé un « contrat enfance-jeunesse » (contrat d'objectifs et de cofinancement) avec les CAF. Les régions signent avec des exploitants de crèches – publiques, privées ou associatives – des conventions par lesquelles elles s'engagent à verser une rémunération annuelle aux crèches en échange de l'accueil prioritaire de 2 700 enfants de l'État. 7,15 M€ ont été rattachés au titre de 2022.

Les crédits du fonds 1-2-00051 sont versés par les collectivités territoriales impliquées dans la fréquentation des restaurants. Elles versent une contribution à hauteur de la part représentée par leurs agents parmi les rationnaires. 0,005 M€ ont été rattachés au titre de 2022.

## Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	61 450	9 565 552	9 627 002	61 450	9 195 582	9 257 032
Surgels	0	5 410 086	5 410 086	0	5 410 086	5 410 086
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-5 410 086	-5 410 086	0	-5 410 086	-5 410 086
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>61 450</b>	<b>9 565 552</b>	<b>9 627 002</b>	<b>61 450</b>	<b>9 195 582</b>	<b>9 257 032</b>

La réserve initiale était de 9,6 M€ en AE et 9,3 M€ en CP.

Elle a fait l'objet d'une première annulation par le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance à hauteur de 5,4 M€ en AE/CP. Ces crédits ont été de nouveau ouverts par la loi de finances rectificatives du 16 août 2022.

En fin de gestion, la réserve a été annulée à hauteur de 3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP par la loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### ■ DSN

Le projet de construction du Concentrateur-Traducteur de la Déclaration Sociale Nominative (CTDSN) pour la Fonction Publique d'État, piloté par le CISIRH depuis 2017, participe à la politique de simplification et d'allègement des formalités des entreprises et des administrations. Il s'agit d'un dispositif déclaratif unique et entièrement dématérialisé, développé par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP- Mds). Les trois versants de la Fonction Publique se conformeront au mode « DSN » au plus tard en janvier 2022 comme prévu par la législation.

Pour la fonction publique d'État, les travaux ont démarré en octobre 2017 par la construction d'un « démonstrateur » par le CISIRH dont le fonctionnement régulier et conforme aux attendus du projet a été validé par toutes les parties prenantes dès l'été 2018. Après avoir transmis tous les mois le déclaratif des agents du ministère de la Culture depuis janvier 2020 et depuis janvier 2021 de ceux de l'Agriculture et des agents de l'État affectés à l'étranger, le CISIRH a procédé au déploiement en « big-bang » de l'application le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au bénéfice des 2,3 millions d'agents de l'État (payés par les applications de la DGFIP) qui verront ainsi leurs cotisations salariales et patronales déclarées auprès des organismes sociaux dans le respect de cette nouvelle norme et selon le calendrier prévu par la législation.

Il est à noter que les alertes du GIP- Mds, à l'été 2020, relatives aux difficultés techniques d'exploitation des fichiers transmis qu'il rencontrait du fait de leur volumétrie ont été prises en compte par le CISIRH. Ainsi le CISIRH a été en capacité, dès 2021, de fractionner les envois pour répondre à la demande de cet organisme et ainsi sécuriser la trajectoire et respecter l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Bien que le CISIRH ait organisé chaque mois des tests pour s'assurer qu'il était en capacité de transmettre, aux dates légales, les fichiers constitués dans le respect de cette nouvelle norme déclarative, la mise en production du CT DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a nécessité un accompagnement particulier des partenaires :

- Pour les organismes sociaux ou la DGFIP et ses services liaisons rémunérations qui resteront les tiers déclarants compétents pour les agents de l'État rémunérés par ses soins, l'accompagnement au démarrage a débuté dès 2021 et il s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Le CISIRH a mis en place une cellule chargée de leur accompagnement et des liens avec les opérateurs de protection sociale (OPS). En effet, en termes de gestion le CISIRH se trouve confronté aux retours des organismes sociaux une fois qu'ils ont reçu et exploité les fichiers. Leurs demandes de corrections ou de précisions sont à traiter par les ministères pour les données agents, ou par la DGFIP pour les données de paye. Une fois ces saisies correctives effectuées par les employeurs et/ou le comptable de la paye, elles seront de nouveau transmises au CISIRH qui les intégrera dans le CTDSN pour envoi au GIP- Mds, porte d'entrée de tous les organismes sociaux. Il s'avère donc que depuis 2022, pour les millions de données des 2,3 millions d'agents de l'État, des cycles correctifs d'allers-retours ont besoin d'être mis en place. Ils ont nécessité et c'est encore le cas en 2023, à causes des réformes annoncées, notamment de la protection sociale complémentaire des agents publics, des moyens supplémentaires qui s'inscrivent de manière pérenne dans les besoins du CISIRH.
- En revanche, pour les ministères, ces nouveaux processus nécessitent une vraie acculturation aux règles et enjeux du déclaratif social et fiscal de leurs agents. En effet, le déclaratif ne relevait pas de leurs compétences « historiques », dorénavant les gestionnaires sont au cœur et à l'origine de la qualité des procédures et de la complétude des données saisies dans les dossiers des agents. Les difficultés à atteindre tous les objectifs de

## Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

complétude et de qualité pourront occasionner des conséquences négatives pour les agents dont les déclarations sociales et fiscales ne pourront pas bien être prises en compte par les organismes compétents.

A partir de 2023, les millions de données transmises mensuellement au GIP- Mds devront être complétées de données RH qui pour une part d'entre elles restent à saisir dans les SIRH de l'État, par les gestionnaires ministériels et pour une grande part à transmettre au CISIRH en dehors du circuit des données de paye, en vue de leur intégration dans les fichiers DSN formatés selon les critères du GIP.

Le marché initial, conclu pour cinq ans en vue de construire et mettre en production le concentrateur traducteur de la DSN, va être renouvelé courant 2023 pour une nouvelle période de 4 ans. Il s'agit de couvrir des opérations de maintenance évolutive du CTDSN, notamment la prise en compte de la transmission de nouvelles données (ex :RH) ou d'atteindre la transmission d'information événementielle (entre deux déclarations mensuelles).

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,32	5,62	3,60	4,70	3,96	3,21	3,94	4,97	2,67	3,03	0,00	0,99	0,00	0,00	17,55	17,55
Titre 2	1,40	1,40	0,90	0,90	1,00	1,00	1,25	1,25	1,10	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00	4,40	4,40
<b>Total</b>	<b>8,72</b>	<b>7,02</b>	<b>4,50</b>	<b>5,60</b>	<b>4,96</b>	<b>4,21</b>	<b>5,19</b>	<b>6,22</b>	<b>3,77</b>	<b>4,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,95</b>	<b>21,95</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	21,95	+2,09 %
Durée totale en mois	70	70	

Il est à noter que la DSN ne fera plus partie du panorama des grands projets de l'État à partir de l'année 2023. En effet, le déploiement a été achevé en janvier 2022, avec la mise en production de l'application et son fonctionnement mensuel récurrent depuis cette date.

A partir de l'année 2023, le CT-DSN ne générera donc plus de « coûts projets » supplémentaires, sauf des restes à payer marginaux pour ajustement.

Les gains associés au projet actuel ne peuvent être évalués à ce stade, et s'ils peuvent être identifiés ce sera par les responsables et acteurs actuels du déclaratif des agents de l'État, la DGFIP et les organismes sociaux (décommissionnement des applications informatiques en charge des anciennes normes déclaratives). En ce qui concerne le CISIRH, le service est dorénavant l'acteur central du dispositif qui permet à l'État employeur de respecter ses obligations légales en matière de déclaratif social et fiscal en assurant à la fois le fonctionnement du concentrateur-traducteur, que ce soit en matière de MOA, de MOE (y compris l'hébergement et l'exploitation de l'application), de MCO et d'accompagnement des partenaires et en garantissant son évolutivité et la prise en compte des nouvelles obligations de l'État employeur (complétude des données RH, réforme de la protection sociale complémentaire, gestion de l'événementiel etc.) en lien avec les directions décisionnaires que sont la DGAFP, la DGFIP, la DSS ou encore le GIP- Mds.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>297 347 738</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>290 765 754</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>284 192 164</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>256 328 948</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>2 704 762</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>29 841 948</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>10 450 812</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>226 487 000</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>43 763 619</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>10 354 363</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>54 117 982</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>29 841 948</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>24 276 035</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>284 192 164</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>226 487 000</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>57 705 164</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>81 981 199</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>30 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>51 981 199</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 sont évalués à 82 M€ et correspondent principalement à :

- diverses dépenses d'action sociale, à l'échelon local pour 26 M€ (réservation de berceaux en crèches) ;
- des prestations engagées en 2022 mais non payées (licences et maintenance de licence, acquisition de matériel informatique, prestation informatique, réseau, etc.) au titre du CISIRH à hauteur de 9 M€ ;
- 7 M€ au titre des CESU ;
- la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 9,9 M€ ;
- des soldes liés au dispositif « classes prépa Talents » pour 8 M€ et « Bourses Talents » à 2 M€ ;
- des restes à payer au titre de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (FPT) à hauteur de 1,5 M€ ;

Enfin, un volume de restes à payer pour un montant de 22 M€ correspond à des engagements antérieurs qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE.



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Formation des fonctionnaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000	102 222 246	<b>102 512 246</b>	290 000	99 446 188	<b>99 736 188</b>
	75 421	111 546 192	<b>111 621 613</b>	75 421	104 361 172	<b>104 436 593</b>

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pilote les politiques de formation au sein de la fonction publique à travers la mise en place d'un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Élaboré en lien avec les ministères, ce schéma directeur est un document cadre qui fixe, pour trois ans, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères.

L'actuel schéma directeur couvre la période 2021-2023 dont l'une des orientations majeures est de poursuivre pour les consolider les mutualisations, au niveau national (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et écoles de service public) afin de structurer l'offre de formation dans les domaines transverses, garantir sa qualité, son accessibilité et sa pertinence. Au-delà de l'impact en termes de politique RH de l'amplification de la professionnalisation des filières professionnelles transverses, la mutualisation représente un gain global pour le budget de l'État. Aujourd'hui, 20 dispositifs mutualisés (6 sont déjà notifiés -5 marchés interministériels de formation et une convention pilotée par la DGAFP -8 sont en cours d'élaboration et 7 sont programmés à partir de 2023) au lieu des 21 identifiés en 2019, ont fait ou font l'objet de travaux interministériels. En effet, les 6 dispositifs élaborés (les marchés interministériels de formation à la bureautique et au recrutement par exemple, ou encore la convention pour la formation des agents en matière de ressources humaines) permettent aux ministères de s'appuyer sur des supports interministériels portant les orientations stratégiques de formation, définies au niveau national pour former leurs agents. Pour ces dispositifs interministériels, les principes définis par la DGAFP notamment la désignation d'un porteur ministériel ou interministériel pour coordonner l'élaboration et le suivi de l'exécution du dispositif concerné avec la DGAFP et la direction des achats de l'État (DAE) dans le cas des marchés publics de formation, constituent une réelle plus-value pour les ministères bénéficiaires puisque l'économie de la charge induite par l'élaboration d'un support ministériel comme un marché public de formation peut être mise à profit pour conduire d'autres projets. De plus, les dispositifs mutualisés assurent l'optimisation des coûts de formation puisqu'ils sont définis sur des critères partagés entre l'ensemble des ministères et pour un prestataire de formation.

Les actions engagées dans le cadre du premier schéma directeur, financées à hauteur de 0,5 M€ en 2020 puis 0,7 M€ en 2021 et 0,76 M€ en 2022 ont permis d'amorcer une offre interministérielle de formation répondant aux objectifs de professionnalisation des filières professionnelles et compétences transverses. Sur la période du second schéma directeur 2021-2023, il s'agit de consolider en la développant cette offre interministérielle de formation et d'engager les chantiers du schéma directeur nécessitant un cadrage interministériel (exemple : mise en place de référentiels de compétences et de formation, et même d'un module commun de formation, pour la formation obligatoire des agents publics à la laïcité) avant d'être appropriés et déployés dans les ministères et de répondre aux priorités identifiées en 2022 notamment celle portant sur la professionnalisation de la filière RH.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des dispositifs interministériels, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.

## Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région. 6306 sessions de formation ont été organisées représentant 119 097 journées de formation pour 62 246 stagiaires.

La DGAFP assure par ailleurs la tutelle des écoles interministérielles de formation : l'Institut national du service public (INSP) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place au sein de nombreuses écoles de service public, dont les IRA. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant, sous condition de ressources, une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B.

En 2021 le dispositif des CPI a été intégré dans un dispositif plus vaste associé au déploiement du Plan Talents du Service public.

Le plan Talents du Service public vise à remédier au constat d'une fonction publique, et surtout d'une haute fonction publique, qui ne joue plus le rôle d'ascenseur social, mais aussi d'une perte d'attractivité des concours et métiers du service public. L'ambition est de trouver et de recruter des fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays, et redonner toute sa force à la promesse républicaine.

Ce plan emporte notamment la création de classes dites « Prépas Talents » pour accompagner les jeunes talents dans leur réussite aux concours de la fonction publique sur l'ensemble du territoire depuis 2021.

Il s'agit de rendre diplômantes les préparations suivies au sein des classes préparatoires « égalité des chances », pour des étudiants qui seront sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste, en lien avec le déploiement d'une plateforme dédiée, ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Le nouveau dispositif comprend en outre une aide financière plus conséquente dédiée, la Bourse Prépa Talents qui a été augmentée, son montant passant de 2 000 € à 4 000 € par an.

La somme de 6 500 € en AE et en CP a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	75 421	290 000	75 421
Rémunérations d'activité	275 790	73 866	275 790	73 866
Cotisations et contributions sociales	14 210	1 554	14 210	1 554
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 162 540	81 303 485	81 161 182	81 402 365

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 723 908	2 907 354	2 722 550	3 006 234
Subventions pour charges de service public	78 438 632	78 396 131	78 438 632	78 396 131
Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 059 706	30 242 707	18 285 006	22 958 807
Transferts aux ménages	7 874 064	6 017 000	5 260 725	5 775 000
Transferts aux autres collectivités	13 185 642	24 225 707	13 024 281	17 183 807
<b>Total</b>	<b>102 512 246</b>	<b>111 621 613</b>	<b>99 736 188</b>	<b>104 436 593</b>

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

### Institut national du service public (INSP)

**Prévision LFI 2022 : 38,4 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 37,9 M€ en AE et en CP**

La subvention pour charges de service public 2022 s'élevait à 37,9 M€ après déduction de la réserve de précaution. L'exécution intègre notamment l'amendement de création de l'INSP à hauteur de 5,75 M€ et le financement partiel des 6 élèves issus du concours talents à hauteur de 0,4 M€.

### Instituts régionaux d'administration (IRA)

**Prévision LFI 2022 : 40,1 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 40,5 M€ en AE et en CP**

La consommation à hauteur de 40,5 M€ en AE et en CP correspond :

- au versement des subventions pour charge de service public à hauteur de 39,7 M€ en AE et en CP, montant correspondant aux crédits votés en LFI après déduction de la réserve de précaution ;
- au financement du maintien de la rémunération des élèves à hauteur de 0,83 M€ par arrêté portant répartition des crédits transférés du P551 vers le P148 ;

Un versement complémentaire de 0,9 M€ a été effectué en fin de gestion pour compenser un rétablissement de crédits de 0,9 M€ au titre du remboursement de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### ORGANISATION DES CONCOURS IRA/ FORMATION INTERMINISTÉRIELLE CENTRALE (FIC) ET DECONCENTRÉE (FID)

**Prévision LFI 2022 : 2,7 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 3 M€ en AE et CP**

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, la dotation budgétaire est, pour sa majeure partie, destinée à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023.

Ainsi, la dotation consacrée à la formation interministérielle des fonctionnaires a permis de financer en 2022 :

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,5 M€ en AE et en CP ;
- la mise en place d'offres interministérielles de formation pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés « ressources humaines », « achat public », « immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État : 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;
- à l'échelon déconcentré, les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'État en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État pour 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

**CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES D'INTERVENTION**PREPA TALENTS**Prévision LFI 2022 : 10,9 M€ en AE et 10,8 M€ en CP****Réalisé : 14,6 M€ en AE et 8,9 M€ en CP**

De nouvelles Prépa Talents ont été mises en place à compter de l'automne 2021. Présentes sur tout le territoire, elles existent soit au sein des écoles de service public, soit au sein d'universités, des instituts d'études politiques ou des CPAG et IPAG. Elles s'appuient aussi sur le réseau des anciennes classes préparatoires intégrées des écoles de service public mais, grâce à la création de Prépas talents notamment au sein des Universités, maillent mieux le territoire pour favoriser la préparation aux concours des jeunes ou demandeurs d'emploi qui peuvent s'autocensurer lorsqu'ils résident notamment en QPV, ZRR ou en Outre-mer. Chaque place offerte et pourvue au sein d'une Prépa talents permet à la Prépa talents de disposer d'une somme de 6 500 € pour assurer l'accompagnement renforcé des étudiants et leurs tutorats notamment.

Depuis l'automne 2022, il existe 100 Prépas Talents offrant 1 884 places. Les Prépas Talents apportent un soutien matériel et pédagogique à des candidats, sélectionnés notamment sur des critères de condition de ressource, dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique, ce qui permet à ces candidats de disposer de conditions matérielles adéquates en vue de leur réussite.

L'exécution 2022 s'élève à 14,6 M€ en AE et 8,9 M€ en CP. Cette sous-consommation résulte d'une part du taux de remplissage des classes, soit 1 285 places pourvues sur les 1 884 prévues et d'autre part de paiements, initialement prévus en 2022 et qui n'interviendront qu'en 2023 pour les écoles de l'ENFIP, l'ENG et l'ENPJJ

BOURSES TALENTS**Prévision LFI 2022 : 7,9 M€ en AE et 5,3 M€ en CP****Réalisé : 5,6 M€ en AE et en CP**

Remplaçant les allocations pour la diversité dans la fonction publique dans le cadre du Plan Talents du service public lancé en février 2021 par le Président de la République, les bourses talents sont d'un montant de 4 000 € par an et par bénéficiaire étudiants dans une Prépa talents, 1 198 étudiants en ont bénéficié en 2022.

Les autres étudiants qui préparent les concours de la fonction publique, en dehors d'une Prépa Talents, bénéficient d'une bourse d'un montant de 2 000 € (identique aux anciennes allocations pour la diversité), 560 bourses talents ont été versées en 2022.

Ces bourses constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation des concours de catégorie A ou B de la fonction publique.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**Prévision LFI 2022 : 2,2 M€ en AE et en CP****Réalisé : 2,4 M€ en AE et en CP**

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n° 200-1215 du 11 décembre 2000. Un versement exceptionnel de 0,2 M€ a été effectué aux organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles 2022.

AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

0,06 M€ ont été consommés au titre de la subvention versée à l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht pour une action de formation au niveau international.

APPRENTISSAGE FPT**Prévision LFI : 15 M€ en AE et en CP****Réalisé : 7,5 M€ en AE et 6 M€ en CP**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens du 23 février 2022 signée entre l'État et le CNFPT, le programme 148 a bénéficié d'un transfert de crédits en gestion de 15 M€. Une avance de 6 M€ a été versée en 2022 sur la base d'une estimation totale de 7,5 M€. Le solde sera versé en 2023 conformément à la convention de février 2022.

**ACTION****02 – Action sociale interministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Action sociale interministérielle		159 165 481	<b>159 165 481</b>		152 470 847	<b>152 470 847</b>
		143 613 801	<b>143 613 801</b>		129 932 151	<b>129 932 151</b>

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article 9 du titre Ier du statut général des fonctionnaires. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature soit individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), directement gérées par la DGAFP au niveau central, soit collective (logement, crèche, restauration) qui font l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

L'article 2 du décret 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, dispose que l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État. Cependant, son article 4-1, introduit par le décret n° 2012-714 du 7 mai 2012, apporte une dérogation à cette règle en permettant aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2022 de 596 312 €.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	124 651 068	130 463 194	124 418 070	122 585 441
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 651 068	130 463 194	124 418 070	122 585 441
Titre 5 : Dépenses d'investissement	29 866 151	4 017 298	23 404 598	2 286 501
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 866 151	4 017 298	23 404 598	2 286 501
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 648 262	9 133 308	4 648 179	5 060 209
Transferts aux ménages	4 648 262	4 757 113	4 648 179	4 757 113
Transferts aux entreprises		-48 000		
Transferts aux collectivités territoriales		4 284 306		252 660
Transferts aux autres collectivités		139 889		50 436
<b>Total</b>	<b>159 165 481</b>	<b>143 613 801</b>	<b>152 470 847</b>	<b>129 932 151</b>

**LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES****Prévision LFI 2022 : 95,2 M€ en AE et 95,1 M€ en CP****Réalisé : 93,53 M€ en AE et 87,06 M€ en CP****CHÈQUES-VACANCES****Prévision LFI 2022 : 37,6 M€ en AE et en CP****Réalisé : 32,98 M€ en AE et 32,99 M€ en CP**

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution. Elle est remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Le chèque-vacances repose sur une épargne, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent. Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015. Suite au rendez-vous salarial de juillet 2020 avec les organisations syndicales, il a été acté une revalorisation de 5 % du barème des ressources et une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

La dépense 2022 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2022 (-4,6 M€ en AE et -4,6 M€ en CP) en raison de la baisse constatée des ouvertures de plans de chèques-vacances en 2020, liée au contexte de crise sanitaire et à un début de reprise progressive des ouvertures de plans en 2021.

La revalorisation des barèmes du revenu fiscal de 5 % du dispositif chèques-vacances à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 (avec effets attendus en 2022 et 2023) a permis d'atteindre une consommation proche de 33 M€ en 2022 grâce à une progression du nombre de bénéficiaires de chèques-vacances en 2022 (passant de 100 400 en 2021 à 115 500 en 2022). Il convient de rappeler qu'en 2021, cette prestation avait fait l'objet d'une mesure de bonification exceptionnelle non reconductible d'un montant de 6,9 M€.

Hors mesure exceptionnelle, la progression de la consommation des crédits relatifs aux chèques-vacances entre 2021 et 2022 s'élève donc à environ 13 %.

#### CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

**Prévision LFI 2022 : 39,1 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 36,8 M€ en AE et 30,6 M€ en CP**

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

Jusqu'à fin 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établissait à 400 € et 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple. La circulaire du 5 novembre 2019 a créé une tranche d'aide supplémentaire à 200 €, et a revalorisé le barème des ressources de 5 %. Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide bien qu'étant délivrée sans plafond de ressources varie en fonction du nombre de parts fiscales et du revenu fiscal de référence. Son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer, un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2022 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » qui s'établit à 30,6 M€ en CP demeure inférieure à la LFI 2022 (-6 M€ en CP net de réserve de précaution), soit un taux de consommation de 80 %.

Ce taux s'explique notamment par la perception d'un avoir relatif aux titres perdus ou périmés s'élevant à 3,75 M€ sous forme de rétablissement de crédits qui minore d'autant le niveau de consommation réel. En outre, le différentiel AE/CP résulte d'EJ non clôturés en fin d'année. Entre décembre 2021 et novembre 2022, 76 044 bénéficiaires ont été recensés (contre 73 000 entre décembre 2020 et novembre 2021 soit +4 %) pour un volume d'émission de titres à 35,1 M€ (contre 33,7 M€ en 2021 soit +4,2 %). Ce montant est accompagné de frais de gestion (instruction, affranchissement).

De janvier à septembre 2022, le bilan s'établit à 15 600 nouveaux bénéficiaires et 2 254 sauts de tranche pour un montant total de 4,2 M€ grâce à la revalorisation du barème à hauteur de 5 % et la création d'une nouvelle tranche d'aide (200 €) fin 2019.

#### AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP)

**Prévision LFI 2022 : 13,3 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 17,1 M€ en AE et en CP**

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement).

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

La prestation est attribuée sous conditions de ressources. Elle se voit également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) et bénéficiers de la revalorisation du barème des ressources de 5 % et d'une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Suite aux annonces du gouvernement lors de la tenue du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État de juin 2021, et conformément à la circulaire du 26 juillet 2021 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le montant de la prestation pour les agents résidant en zone ALUR ou exerçant leurs fonctions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été revalorisé de 600 € passant de 900 € à 1 500 € et le montant de la prestation dans tous les autres cas a été revalorisé de 200 € passant de 500 € à 700 €. Par ailleurs, cette prestation est désormais ouverte aux agents contractuels disposant de contrats d'une durée au moins égale à un an.

Le montant total des dépenses en 2022 à hauteur de 17,1 M€ en AE et en CP est supérieur à celui des crédits LFI 2022 (+3,9 M€ en AE et en CP) et en progression de près de 22 % rapport au montant des dépenses constaté en 2021 (13,9 M€ en AE et en CP). Ce dépassement a été financé par redéploiement de crédits au sein du programme 148.

Cette hausse correspond aux effets des mesures structurelles mises en place (hausse des montants d'aide + élargissement aux contractuels > 1 an). En 2022, ainsi 14 918 agents ont bénéficié du dispositif (contre 12 332 en 2021) dont 2 585 contractuels.

**LE LOGEMENT D'URGENCE****Prévision LFI 2022 : 0,9 M€ en AE et CP****Réalisé : 0,7 M€ en AE et 0,65 M€ en CP**

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Le montant total des dépenses en 2022 à hauteur de 0,7 M€ en AE et 0,65 M€ en CP est inférieur au montant des crédits LFI 2022.

Ainsi, les besoins en logement d'urgence, pour partie liés à la survenance d'événements imprévisibles (exemples : inondations), restent en effet difficiles à anticiper avec précision.

**SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS)****Prévision LFI 2022 : 4,3 M€ en AE et en CP****Réalisé : 5,9 M€ en AE et 5,7 M€ en CP**

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéficiaires des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré. Le montant total des dépenses en 2022 est supérieur au montant des crédits LFI 2022 (+1,6 M€ en AE et +1,5 M€ en CP) et témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions.

**PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES****Prévision LFI 2022 : 29,5 M€ en AE et 29,3 M€ en CP****Réalisé : 36,0 M€ en AE et 34,4 M€ en CP****RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES****Prévision LFI 2022 : 29,5 M€ en AE et 29,1 M€ en CP (dont 6 M€ de fonds de concours)**



**Réalisé : 35,8 M€ en AE et 33,9 M€ en CP**

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). Les réservations, dont la gestion est confiée aux préfets, font l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle. Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique. Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, un objectif de 1 000 places en crèches supplémentaires entre 2019 et 2021 avait été fixé.

L'exécution 2022 à hauteur de 31,1 M€ en AE et 27,9 M€ en CP (hors fonds de concours) est supérieure de 7,6 M€ en AE et 5,8 M€ en CP par rapport aux crédits LFI. On constate une progression par rapport à l'exécution 2021 (+2 % en AE et +17 % en CP). En effet le nombre de places en crèches a augmenté de manière importante en 2022 (+1 000 places pour un parc d'environ 4 700 places). Ces nouvelles réservations ont été réalisées selon un rythme de facturation qui varie d'une région à l'autre, au gré de la passation/renouvellement de nouveaux marchés. Ainsi, sur la période 2019-2021, environ 1 300 places en crèches supplémentaires ont été attribuées permettant d'atteindre largement l'objectif prévu dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes. L'augmentation de la consommation constatée en 2022 s'explique principalement par la hausse du prix moyen de réservation d'un berceau liée à la hausse des coûts de fonctionnement dans le contexte de crise.

Par ailleurs, cette prestation bénéficie de crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont la consommation s'est élevée à 4,7 M€ en AE et 6 M€ en CP.

#### LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

**Prévision LFI 2022 : 0,2 M€ en CP**

**Réalisé : 0,1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP**

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet en 2021 d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux notamment en Île-de-France et en Provence Alpes Côtes d'Azur, zones géographiques immobilières à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature en 2021 de trois conventions avec des bailleurs sociaux en Île-de-France et d'une convention en Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réservation de logements pour un droit unique pour un montant de 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. Cette ligne correspond pour l'essentiel à des restes à payer portant sur ces conventions.

#### **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### **RESTAURATION**

**Prévision LFI 2022 : 29,8 M€ en AE et 23,4 M€ en CP**

**Réalisé : 9,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP**

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité du parc de 87 restaurants inter-administratifs (RIA). L'exécution totale 2022 s'élève à 9,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP compte tenu des deux transferts de crédits d'un montant total de 11,7 M€ en AE et 13,5 M€ en CP destinés au financement des opérations de rénovation des cinq RIA de Lille, Amiens, Avignon, Lyon et Toulouse.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Réalisés dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants portée par le programme 348 et sous la responsabilité de la Direction Immobilière de l'État (DIE), ces décrets permettent ainsi une meilleure utilisation des crédits par la DIE, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA). Compte tenu de ces transferts, le montant global des crédits destinés au financement des opérations de rénovation des RIA s'élève à 21,1 M€ en AE et 17,2 M€ en CP (dont 11,7 M€ en AE et 13,5 M€ en CP ont été imputés sur le programme 348).

*4,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ont été imputées à tort sur le titre 6 en services déconcentrés.  
1 M€ en AE et en CP ont également été imputés à tort sur les dépenses de fonctionnement.*

**LES DÉPENSES D'INTERVENTION****AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE****Prévision LFI 2022 : 4,6 M€ en AE et en CP****Réalisé : 4,7 M€ en AE et en CP**

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque de dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses bénéficiaires et, d'autre part, sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour le compte de la DGAFP.

Depuis 2021, le projet de mise en place de deux tranches d'aides supplémentaires (tranche 7 et 8) pour l'aide au maintien à domicile permet d'une part, d'aligner les tranches de barème sur celles de la prestation servie aux retraités relevant du régime général et d'autre part de renforcer la politique de soutien et d'autonomie en faveur des populations retraitées de la fonction publique.

**ACTION****03 – Appui et innovation des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 609 131 29 032 171	<b>27 609 131</b> <b>29 032 171</b>		27 830 572 22 035 625	<b>27 830 572</b> <b>22 035 625</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 808 184	27 077 601	26 921 166	20 837 719
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 808 184	26 799 302	26 921 166	20 559 420
Subventions pour charges de service public		278 299		278 299
Titre 5 : Dépenses d'investissement	800 947	1 791 147	909 406	990 663
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	800 947	1 597 686	909 406	908 550
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		193 460		82 112
Titre 6 : Dépenses d'intervention		163 423		207 243
Transferts aux ménages		-10 000		
Transferts aux entreprises				16 000
Transferts aux collectivités territoriales		126 904		126 904
Transferts aux autres collectivités		46 519		64 339
<b>Total</b>	<b>27 609 131</b>	<b>29 032 171</b>	<b>27 830 572</b>	<b>22 035 625</b>

## APPUI ET INNOVATION RH

**Prévision LFI 2022 : 6,3 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 7,8 M€ en AE et 6 M€ en CP**

Les dépenses au titre de l'appui et l'innovation des ressources humaines portent principalement des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives aux systèmes d'information (cf. CISIRH ci-dessous)

## FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FIACT)

**Prévision LFI 2022 : 0,97 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP**

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018, l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Le FIACT est lancé sur la base d'un appel à projets national et ses modalités de mise en œuvre sont précisées par une circulaire annuelle.

En 2022, l'enveloppe budgétaire du FIACT a permis le financement de 37 projets retenus par le jury du comité de sélection réuni en date du 16 mars 2022.

## FONDS D'INNOVATION RH (FIRH)

**Prévision LFI 2022 : 0,97 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 0,86 M€ en AE et 0,89 M€ en CP**

La consommation pour l'exercice 2022 représente plus de 90 % de la dotation disponible.

Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux.

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Parmi les 100 candidatures reçues, le comité de sélection a retenu 47 dossiers. Les projets présentés portaient principalement sur les thématiques suivantes : favoriser l'attractivité et fidéliser les agents et accompagner les démarches de recrutement et de mobilité. Les 47 projets retenus et financés en 2022 ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable.

Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets complété par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique. Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 200 initiatives sont présentes sur la BIRH avec 1 800 comptes créés et un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites. Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH se structure tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

**FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH (FSIRH)****Prévision LFI 2022 : 1,3 M€ en AE et en CP****Réalisé : 1 M€ en AE et 0,7 M€ en CP**

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

**FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (FEP)****Prévision LFI 2022 : 1 M€ en AE et en CP****Réalisé : 0,9 M€ en AE et en CP**

Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 2018, le fonds égalité professionnelle a été mis en place en 2019. Il permet de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et co-construite. Depuis 2022, le FEP est ouvert aux employeurs de la FPT et de la FPH.

En 2022, 164 projets ont été déposés (contre 65 projets en 2021 - 71 en 2020, 51 en 2019), par des administrations en métropole et outre-mer, ce qui témoigne de leur volonté constante de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Sur 164 projets déposés pour les 3 versants (74 pour la FPE, 60 pour la FPT et 30 pour la FPH), 100 projets ont été sélectionnés par le comité, présidé par la DGAFP et composé de représentants de la direction générale des collectivités locales, d'une élue locale, de la Direction générale de l'offre de soins, du Service du droit des femmes de la DGCS, de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT), de 2 plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des RH, a primé, pour un cofinancement total d'un montant de plus de 1 million d'euros :

- 40 projets pour la fonction publique de l'État (FPE) pour un montant de 0,5 M€ ;
- 44 projets pour la fonction publique territoriale (FPT) pour un montant de 0,4 M€ ;
- 16 projets pour la fonction publique hospitalière (FPH) pour un montant de 0,1 M€.

Dans un souci de cohérence avec les mesures prévues par l'accord Égalité de 2018 et la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les projets sélectionnés portent sur la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la mixité des métiers, la prévention et la lutte contre les stéréotypes de genre.

Sont ainsi des lauréats 2022 de la fonction publique de l'État, les projets qui vont mettre en œuvre, outre des vidéos, spectacles de sensibilisation, formations, animation de réseaux, séances de coaching de femmes, des projets innovants tels que des gestes de self-défense, une salle d'allaitement ou encore un concours d'éloquence. Les lauréats de la FPT et de la FPH ont organisé, entre autres, des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des formations, ou un hackathon dédié à l'égalité professionnelle.

#### ACCOMPAGNEMENT RH

**Prévision LFI 2022 : 2 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 4,3 M€ en AE et 2,9 M€ en CP**

L'activité « accompagnement RH » a été créée en gestion 2021 afin de mettre en cohérence les dépenses liées au rôle de DRH de l'État de la DGAFP. La consommation sur cette activité s'établit à 4,3 M€ en AE et 2,9 M€ en CP pour 2022, principalement portée par le projet Place de l'Emploi Public et MENTOR.

Concernant la **PEP**, l'exécution s'élève à 3,1 M€ en AE et 2,1 M€ en CP. La hausse des dépenses par rapport à l'exercice 2021 s'explique par la progression du projet qui est dans une phase de développement ascendante (accroissement du nombre d'utilisateurs, l'augmentation de la couverture fonctionnelle, amélioration de la performance technique et des conditions de sécurité et hausse des prestations auprès de l'équipe projet).

Concernant **MENTOR**, les crédits du P148 financent les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur la plateforme (supervision, exploitation), un volet éditorial et accompagnement. Un décret de transfert entrant a été opéré à l'occasion de la 2<sup>e</sup> campagne des décrets de transfert (DT) et de virement (DV) pour un montant de 0,6 M€ au titre des conventions pluriannuelles de partenariat du projet MENTOR.

Cette ligne a également financé l'accompagnement (via un prestataire) pour l'atterrissage de la DSN dans la fonction publique en 2022 ou encore le bilan de la feuille de route SIRH 2018-2022.

#### **ÉTUDES ET COMMUNICATION**

**Prévision LFI 2022 : 1,3 M€ en AE et en CP**

**Réalisé : 2,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP**

#### COMMUNICATION ET EVENEMENTS/COLLOQUES ET MANIFESTATIONS/ÉTUDES ET ENQUÊTES

**Prévision LFI 2022 : 0,85 M€ en AE et 0,89 M€ en CP**

**Réalisé : 0,63 M€ en AE et 0,43 M€ en CP**

Les principales actions et dispositifs financés ont été les suivants :

- le **lancement de la marque employeur Choisir le service public**, marque commune aux trois versants de la fonction publique : création de l'identité de la marque employeur, réalisation du film de promotion et du kit de déploiement, organisation de l'événement de lancement et action de communication sur les réseaux sociaux via le recours à des influenceurs pour toucher une cible « jeunes » : 245 000 € ;
- les campagnes d'inscription aux 2 sessions des concours des IRA : 100 000 € pour les 2 vagues de campagne ;
- la communication sur le **dispositif des Prépas Talents** ouvert aux étudiants boursiers et aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'engager dans les métiers du service public : production des supports et campagne social media de 2 mois au printemps 2022 pendant les périodes d'ouverture des candidatures ;
- la **participation de la DGAFP à 5 salons professionnels** en 2022 pour promouvoir, avec d'autres employeurs publics, les métiers de la fonction publique, l'emploi, les concours, le dispositif des Prépas Talents, l'apprentissage, etc.;

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- le financement de sondages : 2 études en 2022 (un premier sondage sur l'attractivité de la fonction publique, auprès d'un échantillon de 1000 jeunes de 18 à 28 ans, et un second sur la rémunération des agents publics) ;
- la publication d'études statistiques, rapports annuels, guides méthodologiques et d'accompagnement sur différentes thématiques RH, et la diffusion des lettres électroniques de la DGAFP : 65 000 € ;
- la production d'infographies thématiques à l'occasion de journées nationales diverses pour mettre en lumière les actions de la fonction publique et des employeurs dans ces domaines (droits des femmes, lutte contre l'homophobie et la transphobie, lutte contre les violences faites aux femmes, semaine du handicap...).

**INFORMATIQUE****Prévision LFI : 0,4 M€ en AE et en CP****Réalisé : 1,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP**

Les principales dépenses ont concerné :

- l'évolution, la configuration, la maintenance et l'homologation sécurité du **portail « Place de l'emploi public »** à hauteur de 1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ;
- le **remboursement des licences SAS 2021** pour 0,1 M€ en AE et en CP au titre de la convention DGAFP-MEFR du 22/01/2020 ;
- la **maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique »** à hauteur de 0,1 M€ en AE et en CP ;
- le développement, la configuration, l'hébergement et l'assistance utilisateur, l'audit d'accessibilité, l'homologation sécurité du **projet de MENTOR** (plate-forme de formation à distance) ;
- l'**inscription au concours des IRA** (acquisition logiciel, hébergement logiciel, solution dématérialisation et réalisation des copies du concours).

**CISIRH****Prévision LFI 2022 : 20 M€ en AE et 20,2 M€ en CP****Réalisé : 19,1 M€ en AE et 14,5 M€ en CP****LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces dépenses représentent en 2022 la quasi-totalité des dépenses du CISIRH, soit 17,4 M€ en AE et 13,5 M€ en CP. Elles correspondent principalement à des dépenses liées aux divers systèmes d'information mis à disposition des employeurs de la fonction publique de l'État par le CISIRH : maintien en conditions opérationnelles, déploiement, exploitation, hébergement et maintenance, dont celle des licences logicielles et des infrastructures matérielles. Ces dépenses comprennent également pour une part très faible les dépenses d'appui opérationnel aux projets et de fonctionnement courant.

**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Ces dépenses, à hauteur de 1,7 M€ en AE et 0,9 M€ en CP portent principalement sur l'acquisition d'une plate-forme de gestion des bases de données pour les infrastructures projet du CISIRH, et l'acquisition d'un équipement de sauvegarde résilient aux « ransomwares » (rançongiciels).

Si le taux de consommation des autorisations d'engagement est proche de 100 % de la ressource, la consommation des crédits de paiement est marquée par une sous exécution importante (14,5 M€ pour une ressource notifiée de 19,4 M€), qui s'explique d'une part par le non-paiement en 2022 de prestations, en raison soit du non dépôt des factures correspondantes (environ 2,8 M€), soit de leur dépôt tardif (0,7 M€). Et d'autre part, pour 1,4 M€ environ, par la surévaluation du besoin en assistance sur les deux plus gros projets du CISIRH (SIRH Interministériel RenoIRH et le CT-DSN), et par le report en 2023 d'opérations dont le paiement avaient été initialement programmées en 2022.

## LES DÉPENSES D'INTERVENTION

0,2 M€ en AE et en CP ont été imputés à tort sur des crédits de titre 6 concernant principalement le fond d'amélioration des conditions de travail.

### ACTION

#### 04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	12 000 000	8 000 000	20 000 000 0	12 000 000	8 000 000	20 000 000 0

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 000 000		12 000 000	
Rémunérations d'activité	12 000 000		12 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 000 000		8 000 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 000 000		8 000 000	
<b>Total</b>	<b>20 000 000</b>		<b>20 000 000</b>	

Le fonds d'accompagnement interministériel RH (FAIRH), placé sous la responsabilité de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, participe au financement de la conception et de la mise en œuvre des plans d'accompagnement en matière de ressources humaines des réformes structurelles.

13 projets ont été transmis à la DGAFP.

Sur les 45,0 M€ de dépenses engagées par les porteurs de projets, 22,5 M€ ont été cofinancées dont 17,9 M€ (12,0 M€ de T2 et 5,9 M€ de HT2) sur les crédits FAIRH du programme 148.

Le solde a été pris en charge par les programmes suivants dans le cadre du schéma de fin de gestion :

- Le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » par une moindre annulation de 0,9 M€ (0,6 M€ sur le T2 et 0,3 M€ sur le HT2) afin de financer la modernisation des fonctions supports de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). En effet, le programme 613 qui relève du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », ne peut, en application du dernier alinéa de l'article 18 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, bénéficier d'un mouvement de crédits en provenance du budget général.

- Le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » pour un montant de 3,7 M€ (T2) afin de financer l'accompagnement de la transformation de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

**Fonction publique**

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Le comité de sélection a été particulièrement attentif à la qualité de la prévision de la dépense afin d'avoir un taux de consommation en hausse. Il a fait le choix d'allouer un plafond supérieur à l'enveloppe de 20 M€, pour éviter une sous-consommation des crédits comme les années précédentes et tenir compte des besoins des porteurs de projets.

L'exécution des dépenses a été finalement meilleure que les années précédentes avec une consommation qui s'élève à 91 % et une moyenne de consommation de 74 %. Pour rappel, ce dispositif n'est pas reconduit en LFI 2023.



## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)</b>					<b>260 000</b>	<b>91 000</b>
Transferts					260 000	91 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>					<b>13 080</b>	<b>13 080</b>
Subventions pour charges de service public					13 080	13 080
<b>Agences de l'eau (P113)</b>					<b>2 451</b>	<b>2 451</b>
Transferts					2 451	2 451
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>					<b>36 000</b>	<b>36 000</b>
Subventions pour charges de service public					36 000	36 000
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>					<b>195 000</b>	<b>97 500</b>
Transferts					195 000	97 500
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>	<b>32 077 991</b>	<b>32 077 991</b>	<b>38 384 264</b>	<b>38 384 264</b>	<b>38 375 537</b>	<b>38 258 537</b>
Subventions pour charges de service public	31 720 491	31 720 491	38 384 264	38 384 264	37 907 537	37 907 537
Transferts	357 500	357 500			468 000	351 000
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>	<b>41 242 242</b>	<b>40 579 242</b>	<b>40 054 368</b>	<b>40 054 368</b>	<b>43 703 294</b>	<b>43 688 994</b>
Subventions pour charges de service public	39 706 742	39 706 742	40 054 368	40 054 368	41 389 294	41 389 294
Transferts	1 535 500	872 500			2 314 000	2 299 700
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>					<b>1 404 000</b>	<b>572 000</b>
Transferts					1 404 000	572 000
<b>ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)</b>	<b>110 500</b>	<b>110 500</b>			<b>130 000</b>	<b>39 000</b>
Transferts	110 500	110 500			130 000	39 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>3 345 000</b>	<b>1 887 700</b>			<b>6 461 100</b>	<b>3 403 500</b>
Transferts	3 345 000	1 887 700			6 461 100	3 403 500
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>11 000</b>	<b>11 000</b>			<b>2 880</b>	<b>2 880</b>
Transferts	11 000	11 000			2 880	2 880
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>1 014 000</b>	<b>838 500</b>			<b>1 697 239</b>	<b>982 239</b>
Subventions pour charges de service public					29 239	29 239
Transferts	1 014 000	838 500			1 668 000	953 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>12 530</b>	<b>12 530</b>			<b>7 498</b>	<b>7 498</b>
Transferts	12 530	12 530			7 498	7 498
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>					<b>49 150</b>	<b>49 150</b>
Subventions pour charges de service public					49 150	49 150
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>					<b>65 604</b>	<b>65 604</b>
Subventions pour charges de service public					65 604	65 604
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>	<b>578 500</b>	<b>318 500</b>			<b>390 000</b>	<b>318 500</b>
Transferts	578 500	318 500			390 000	318 500
<b>INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)</b>	<b>78 000</b>	<b>78 000</b>			<b>162 500</b>	<b>110 500</b>
Transferts	78 000	78 000			162 500	110 500

## Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>VNF - Voies navigables de France (P203)</b>	<b>33 359</b>	<b>15 539</b>				<b>17 820</b>
Transferts	33 359	15 539				17 820
<b>Total</b>	<b>78 503 122</b>	<b>75 929 502</b>	<b>78 438 632</b>	<b>78 438 632</b>	<b>92 955 333</b>	<b>87 756 253</b>
Total des subventions pour charges de service public	71 427 233	71 427 233	78 438 632	78 438 632	79 489 904	79 489 904
Total des transferts	7 075 889	4 502 269			13 465 429	8 266 349

Les crédits alloués aux opérateurs par le programme 148 concernent à plus de 85 % en AE et 90 % en CP les subventions pour charges de service public (SCSP) des IRA (41,4 M€) et de l'INSP (37,9 M€). Ces subventions sont en augmentation en raison notamment :

- Pour les IRA d'un abondement de 0,830 M€ correspondant à une mesure du rendez vous salarial de 2021 portant sur le maintien de la rémunération des élèves perçue dans leur emploi ou leur administration d'origine (décret 2021-1805 du 23 décembre 2021),
- Pour l'INSP, de l'amendement au PLF qui a doté l'établissement de 5,75 M€ de moyens supplémentaires pour lui permettre de remplir ses missions .

Les autres crédits en provenance du P 148 concernent essentiellement des crédits d'intervention pour le financement des classes prépa Talents via les appels à manifestation d'intérêt (AMI).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENA - Ecole nationale d'administration	0	405	15	5	5	0
	0	454	13	4	3	0
	0	420	9	2	4	0
IRA - Instituts régionaux d'administration	0	627	0	0	0	0
	0	646	5	0	5	0
	0	636	4	3	1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 032</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>1 100</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>1 056</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

### SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>1 100</b>	<b>1 056</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	20	19

En LFI , le schéma d'emploi des opérateurs de 20 ETP se décomposait de la façon suivante : +22 INSP et -2 IRA  
Pour INSP : L'amendement n° 927 accordait 20 ETP supplémentaires dont 10 pour créer un corps professoral permanent et 10 pour accompagner le développement de l'offre de formation continue.

En exécution, Le schéma d'emploi de l'INSP a été de 13,55 ETP se décomposant comme suit : Permanents : +5,5 ETP (dont 4 ETP pour la formation continue) Élèves : +6 ETP Stagiaires boursiers : +2 ETP

Celui des IRA a été de +5,37 ETP se décomposant ainsi :

Élèves : +6,42 ETP

Autres personnels : -1,05 ETP

## Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

## Opérateurs

## OPÉRATEUR

ENA - Ecole nationale d'administration

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2022 a été marquée par la création de l'INSP en lieu et place de l'ENA. Cet exercice de préfiguration permet d'asseoir les bases de cette nouvelle entité.

L'activité sur ressources propres du premier semestre démarre tardivement en raison de la publication différée du catalogue de formation et de la forte implication des personnels dans la création des nouvelles missions de l'établissement.

Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second semestre.

La réalisation des recettes est légèrement en dessous des dernières estimations (BR1) du fait d'encaissements initialement prévus en fin d'exercice et dont le dénouement financier aura finalement lieu en 2023.

Le solde budgétaire est excédentaire de 1,5 M€ (+0,18 M€ par rapport aux dernières prévisions (BR1)) assurant au nouvel établissement un excédent de trésorerie nécessaire à l'achèvement de sa transformation en 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		24				17
Transferts		24				17
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		364			530	732
Transferts		364			530	732
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>					2	2
Transferts					2	2
<b>P231 – Vie étudiante</b>	4	4			4	4
Transferts	4	4			4	4
<b>P363 – Compétitivité</b>					149	44
Transferts					149	44
<b>P147 – Politique de la ville</b>	2	2			1	1
Transferts	2	2			1	1
<b>P148 – Fonction publique</b>	32 078	32 078	38 384	38 384	38 376	38 259
Subventions pour charges de service public	31 720	31 720	38 384	38 384	37 908	37 908
Transferts	358	358			468	351
<b>Total</b>	<b>32 083</b>	<b>32 471</b>	<b>38 384</b>	<b>38 384</b>	<b>39 061</b>	<b>39 058</b>

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en exécution à 37,9 M€. Il prend en compte l'amendement qui a doté l'INSP de 5,75 M€ pour lui permettre d'assurer ses nouvelles missions. L'écart par rapport au montant inscrit en LFI 2022 correspond à la réserve de précaution (0,5 M€).

Les crédits d'intervention versés par le programme 148 correspondent notamment :

- aux prépas talents
- à la convention relative au cycle des hautes études de service public (CHESP), pour laquelle l'INSP a perçu 0,25 M€ en CP en 2022 ;
- à la convention relative à l'organisation de deux modules interministériels de formation des chefs de service et sous-directeurs nouvellement nommés, financée à hauteur de 0,08 M€ en CP.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	32 191	28 772	Subventions de l'État	38 965	37 928
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 597	6 018	– subventions pour charges de service public	38 045	37 908
			– crédits d'intervention( transfert)	920	20
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 993	13 773	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	60	755	Autres subventions	1 237	1 093
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 400	2 231	Revenus d'activité et autres produits	5 912	7 147
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 400	2 231	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12	289
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 393	1 337
<b>Total des charges</b>	<b>45 244</b>	<b>43 300</b>	<b>Total des produits</b>	<b>46 113</b>	<b>46 168</b>
Résultat : bénéfice	869	2 868	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	46 113	46 168	Total : équilibre du CR	46 113	46 168

\* Voté

## Fonction publique

Programme n° 148 Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 864	3 473
Investissements	1 500	1 915	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 500</b>	<b>1 915</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 864</b>	<b>3 473</b>
Augmentation du fonds de roulement	364	1 558	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
12 871	12 234	14 735

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	32 041	32 041	30 651	30 651
Fonctionnement	10 822	10 483	10 060	9 754
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 700	1 500	2 496	1 721
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>45 562</b>	<b>44 024</b>	<b>43 207</b>	<b>42 126</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	7	7	6 018	6 018

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>43 074</b>	<b>42 945</b>
Subvention pour charges de service public	38 045	37 908
Autres financements de l'État	490	423
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 237	1 185
Recettes propres	3 302	3 430
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 135</b>	<b>686</b>
Financements de l'État fléchés	430	143
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	705	543
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>44 209</b>	<b>43 631</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>184</b>	<b>1 505</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Actions internationales et européennes	1 372	1 386	1 342	0	0	0	0	2 758	2 715	
	1 223	784	786	0	0	0	0	2 007	2 009	
Formations continues	3 642	1 634	1 584	0	0	0	0	5 276	5 225	
	3 037	1 913	1 896	0	0	0	0	4 950	4 933	
Formations des élèves de l'ENA en formation initiale	12 199	1 506	1 459	0	0	0	0	13 705	13 658	
	12 013	1 961	1 794	0	0	6	6	13 980	13 812	
Préparation aux concours de l'encadrement supérieur	7 693	1 146	1 110	0	0	0	0	8 839	8 803	
	7 431	868	944	0	0	44	24	8 343	8 399	
Recherche et publications	822	140	136	0	0	0	0	962	958	
	653	382	359	0	0	0	0	1 035	1 011	
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	837	393	380	0	0	0	0	1 230	1 218	
	860	334	341	0	0	0	0	1 194	1 201	
Support	5 475	4 617	4 472	0	0	2 700	1 500	12 792	11 447	
	5 435	3 819	3 635	0	0	2 446	1 690	11 700	10 760	
<b>Total</b>	<b>32 041</b>	<b>10 822</b>	<b>10 483</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 700</b>	<b>1 500</b>	<b>45 562</b>	<b>44 024</b>	
	<b>30 651</b>	<b>10 060</b>	<b>9 754</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 496</b>	<b>1 721</b>	<b>43 207</b>	<b>42 126</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	15	8
Autres décaissements non budgétaires	0	11 157

## Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>15</b>	<b>11 165</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>174</b>	<b>1 864</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	240	2 827
<b>Total des besoins</b>	<b>189</b>	<b>13 029</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>184</b>	<b>1 505</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5	11
Autres encaissements non budgétaires	0	11 513
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>189</b>	<b>13 029</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	66	963
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>189</b>	<b>13 029</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>420</b>	<b>467</b>	<b>429</b>
– sous plafond	405	454	420
– hors plafond	15	13	9
<i>dont contrats aidés</i>	5	4	2
<i>dont apprentis</i>	5	3	4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'amendement n° 927 accordait 20 ETP supplémentaires dont 10 pour créer un corps professoral permanent et 10 pour accompagner le développement de l'offre de formation continue.

En exécution, Le schéma d'emploi de l'INSP a été de 13,55 ETP se décomposant comme suit : Permanents : +5,5 ETP (dont 4 ETP pour la formation continue) Élèves : +6 ETP Stagiaires boursiers : +2 ETP

S'agissant des emplois hors plafond, s'ajoutent aux 2 contrats aidés et aux 4 apprentis, 2 emplois sur conventions de ressources et 1 moniteur étudiant .



## OPÉRATEUR

### IRA - Instituts régionaux d'administration

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. Depuis la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3<sup>e</sup> concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

Sur le plan des épreuves écrites, le barème de l'épreuve de QCM (deuxième épreuve d'admissibilité) a été revu lors de la session de printemps 2021. Il a ainsi pu bénéficier d'un assouplissement qui a conduit à réduire l'impact de la mauvaise réponse, la faisant ainsi passer de -1 à -0,5. Cette réforme a permis de diviser le nombre de candidats éliminés par 4.

Au total, pour l'année 2022, 6 163 candidats ont concouru sur près de 14 376 inscrits, soit 43 % de présents pour un taux de féminisation de 63 % en moyenne à l'admissibilité pour les deux sessions

In fine, la sélectivité s'est opérée à 2,4 candidat pour 1 poste sur les deux sessions à l'admission.

### Formation initiale

Les points clés du nouveau parcours de formation initiale dispensé au sein des IRA depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 se résument par l'organisation de deux périodes probatoires de 6 mois qui permettent désormais de recruter 2 promotions chaque année pour un total de 820 élèves (contre 730 auparavant), et la mise en stage des élèves au début du 9<sup>e</sup> mois de formation ce qui a pour effet de transférer la responsabilité de la décision de titularisation au ministère employeur. Il vise également le renouvellement des pratiques pédagogiques via l'approche par les compétences et l'individualisation des parcours au moyen d'une pédagogie innovante.

En 2022, le nombre de postes ouverts aux concours était de 770. Ce chiffre a été adapté en fonction du nombre de demandes de reports des concours antérieurs. En effet, 810 élèves ont intégrés les IRA et commencés leur scolarité en mars ou septembre 2022. Au final, entre les reports, les démissions et les personnes non classées à l'issue des deux scolarités, 781 élèves ont été nommés stagiaires et ont suivi la formation initiale.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>					6	6
Subventions pour charges de service public					6	6
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>					480	336
Transferts					480	336
<b>P231 – Vie étudiante</b>	20	20			9	9

## Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	5	5			2	2
Transferts	16	16			7	7
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>7</b>	<b>7</b>			<b>12</b>	<b>12</b>
Transferts	7	7			12	12
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>41 242</b>	<b>40 579</b>	<b>40 054</b>	<b>40 054</b>	<b>43 703</b>	<b>43 689</b>
Subventions pour charges de service public	39 707	39 707	40 054	40 054	41 389	41 389
Transferts	1 536	873			2 314	2 300
<b>Total</b>	<b>41 270</b>	<b>40 607</b>	<b>40 054</b>	<b>40 054</b>	<b>44 210</b>	<b>44 051</b>

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en exécution à 41,4 M€ en hausse de 1,3 M€ (dont -0,4 M€ de réserve de précaution) par rapport à la LFI 2022 :

-0,83 M€ au titre de la mesure salariale de maintien de rémunération des élèves (décret n° 2021-1805 du 23 décembre 2021) ;

-0,9 M€ de rétablissement de crédits sur le P 148 au titre du remboursement de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce rétablissement de crédits permet d'augmenter d'autant le montant de SCSP versé à l'opérateur.

## COMPTES FINANCIERS 2022

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	36 448	36 077	Subventions de l'État	41 392	42 632
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 117</i>	<i>11 046</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>41 392</i>	<i>42 632</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 078	11 039	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 482	1 441
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 083	2 231	Revenus d'activité et autres produits	1 379	1 502
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 083</i>	<i>2 231</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>128</i>	<i>138</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>144</i>	<i>144</i>
<b>Total des charges</b>	<b>47 527</b>	<b>47 116</b>	<b>Total des produits</b>	<b>44 253</b>	<b>45 575</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 274	1 541
Total : équilibre du CR	47 527	47 116	Total : équilibre du CR	47 527	47 116

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	1 463		Capacité d'autofinancement		409
Investissements	2 063	1 667	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 526</b>	<b>1 668</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>409</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 526	1 259

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
15 861	10 469	14 722

L'atterrissage 2022 conduit à un solde de trésorerie des IRA de 14,7 M€, en baisse d'environ 1 M€ par rapport à 2021, mais très supérieur à la prévision initiale de l'année.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	37 950	37 950	37 961	37 961
Fonctionnement	7 104	7 494	7 488	7 060
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 108	2 063	1 578	1 654
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>47 161</b>	<b>47 506</b>	<b>47 027</b>	<b>46 676</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	11 117	11 117	11 046	11 046

\* Voté

## Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>43 981</b>	<b>45 293</b>
Subvention pour charges de service public	39 897	40 237
Autres financements de l'État	1 951	2 929
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 027	937
Recettes propres	1 107	1 191
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>43 981</b>	<b>45 293</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>3 526</b>	<b>1 382</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
FORMATION	403	1 443	1 443	0	0	0	0	1 846	1 846	
CONTINUE	411	1 485	1 458	0	0	0	0	1 896	1 869	
FORMATION INITIALE	28 728	3 586	3 515	0	0	0	0	32 314	32 243	
	28 591	3 137	3 022	0	0	0	0	31 728	31 613	
SOUTIEN	8 819	2 075	2 536	0	0	2 108	2 063	13 002	13 417	
	8 959	2 866	2 580	0	0	1 578	1 654	13 403	13 194	
<b>Total</b>	<b>37 950</b>	<b>7 104</b>	<b>7 494</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 108</b>	<b>2 063</b>	<b>47 161</b>	<b>47 507</b>	
	<b>37 961</b>	<b>7 488</b>	<b>7 060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 578</b>	<b>1 654</b>	<b>47 027</b>	<b>46 676</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 526</b>	<b>1 382</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	8
Autres décaissements non budgétaires	0	201
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 526</b>	<b>1 591</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 526</b>	<b>1 591</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	120
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>121</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 526</b>	<b>1 471</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 526	1 471
<b>Total des financements</b>	<b>3 526</b>	<b>1 591</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>627</b>	<b>651</b>	<b>640</b>
– sous plafond	627	646	636
– hors plafond		5	4
<i>dont contrats aidés</i>			3
<i>dont apprentis</i>		5	1
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'année 2022 est marquée par un retour à une situation normale d'activité comparée aux deux années précédentes, largement impactées par la crise sanitaire.

En LFI , Le schéma d'emploi des IRA était de -2 ETP. En exécution, il est de +5,37 ETP se décomposant ainsi :

- Élèves : +6,42 ETP

- Autres personnels : -1,05 ETP

Le plafond d'emploi des IRA a été respecté, avec une sous-exécution de 10 ETPT. Celle-ci s'explique principalement par des variations d'effectifs concernant les élèves (démissions en cours d'année notamment).



PROGRAMME 368  
**Conduite et pilotage de la transformation et de la  
fonction publiques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle. Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'est accélérée et s'est accompagnée, en 2022, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

### 1/ La mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et le lancement de nouveaux chantiers de transformation de la fonction publique

Les **missions** confiées à la **direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de direction des ressources humaines (DRH) de l'État ont été consacrés par un décret du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH des ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.). Les évolutions actuelles, issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, confirment l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État portée par le Gouvernement.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonctions publiques. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148 « Fonction publique ».

Le dimensionnement des moyens humains dévolus à la DGAFP répond aux enjeux stratégiques que la direction porte.

**En 2022**, la DGAFP a ainsi finalisé l'adoption des textes portant réforme de la haute fonction publique, structurée autour de trois axes : (i) la rénovation du recrutement et de la formation des cadres supérieurs, (ii) la dynamisation des carrières et le renforcement de la fonctionnalisation des emplois, (iii) le renforcement du pilotage interministériel, de l'accompagnement et de l'évaluation des cadres supérieurs. Elle a également lancé les travaux sur la réforme des rémunérations et des carrières annoncée par le Président de la République, tout en poursuivant les chantiers relatifs à la codification (partie réglementaire du code général de la fonction publique), à la protection sociale complémentaire ou encore à la mise en œuvre du plan santé au travail dans la fonction publique.

### 2/ La préparation d'une feuille de route de la transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État

La **transformation numérique de la fonction RH**, portée par le **centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du



cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatiques propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, des établissements publics et des directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

Cette offre s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État, dite « feuille de route SIRH AP 2022 », qui a été revue en cours d'année par la DGAFP, et prolongée pour la période 2023-2027. Largement concerné pour cette nouvelle période, le CISIRH déclinera opérationnellement à son niveau les orientations de cette feuille de route pour les projets qui relèvent de ses missions. Ces orientations ont été reprises dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, signé en août 2022 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par le secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Les **projets engagés et mis en production**, dont les deux grands projets informatiques, RenoiRH et CTDSN (concentrateur traducteur permettant la déclaration sociale nominative (DSN) des agents de l'État payés par la DGFIP), sont confortés pour les prochaines années, et l'extension de leur périmètre auprès de nouveaux partenaires est d'ores et déjà inscrite dans les calendriers de conceptions et de déploiements du service. Ainsi le SIRH interministériel RenoiRH gère plus de 400 000 agents de l'État depuis la fin de l'année 2022 en ayant intégré les personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ceux d'une dizaine d'établissements publics (notamment ceux du ministère des Armées). Quant au concentrateur-traducteur de la DSN, il permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'État employeur de remplir ses obligations légales en matière de déclarations sociales et fiscales au format DSN pour les 2 millions d'agents payés par la DGFIP, même si d'importantes évolutions restent à mener pour que l'État réponde totalement à la norme fixée par le groupement d'intérêt public « Modernisation des déclarations sociales » (Mds).

À cela s'ajoutent la demande de nouveaux modules pour le SIRH interministériel (indemnitaire, mobilité, formation), et la généralisation du module d'évaluation professionnelle « Estève » (DGFIP, magistrats) et du système d'information compétences « SI compétences » d'ici 2023. Le CISIRH prend également en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH et de celle liée à l'organisation de l'administration territoriale de l'État avec la mise disposition des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023-2024, d'un infocentre dédié aux personnels dont ils assurent la gestion RH de proximité.

Les **moyens dévolus au CISIRH** tiennent donc compte de l'accroissement de ses missions, du nombre de ses partenaires, des applications RH mises à disposition et des nouveaux projets numériques interministériels dans le domaine des ressources humaines de l'État qui lui sont confiés.

### 3/ La mise en œuvre de grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La **direction interministérielle de la transformation publique** (DITP) assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement et conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics. Son objectif est de promouvoir une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont ainsi **quatre missions** principales :

- sécuriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- porter, avec ses partenaires ministériels, l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales et, plus généralement, de la gestion publique,
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

**En 2022**, les moyens humains dévolus à la DITP ont été renforcés pour, d'une part, constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil et, d'autre part, accroître la capacité de pilotage des **politiques prioritaires du Gouvernement**. Celles-ci, au nombre de 60, constituent la **feuille de route du Gouvernement** dans le domaine de la transition écologique, de l'autonomie stratégique nationale et européenne, de l'accès au plein emploi et de l'égalité des chances. Pour assurer une plus grande efficacité de l'action publique, une **nouvelle méthode a été déployée, afin de responsabiliser les administrations publiques** sur l'impact réel de leur action dans la vie concrète des français. **Animée par la DITP**, elle mobilise l'ensemble des parties prenantes avec des objectifs partagés et des résultats mesurés à tous les échelons administratifs. L'avancement dans la mise en œuvre des réformes prioritaires du Gouvernement s'appuie sur un suivi précis et régulier. Les objectifs nationaux sont déclinés en cibles différenciées par département pour les adapter aux enjeux de chaque territoire.

## Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs de performance associés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148, qui portent les crédits hors titre 2 des directions et services rattachés au programme 368.

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	<b>28 528 198</b> <b>28 193 844</b>	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	<b>9 996 561</b> <b>9 244 506</b>	9 996 561 9 244 506
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+130 528	+130 528	
Total des AE ouvertes	38 655 287	38 655 287	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>37 438 351</b>	<b>37 438 351</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	<b>28 528 198</b> <b>28 193 844</b>	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	<b>9 996 561</b> <b>9 244 506</b>	9 996 561 9 244 506
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+130 528	+130 528	
Total des CP ouverts	38 655 287	38 655 287	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>37 438 351</b>	<b>37 438 351</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	0	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	0	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	38 524 759	37 438 351	0	38 524 759	37 438 351
Rémunérations d'activité	0	26 246 634	25 342 082	0	26 246 634	25 342 082
Cotisations et contributions sociales	0	12 003 440	11 711 965	0	12 003 440	11 711 965
Prestations sociales et allocations diverses	0	274 685	384 304	0	274 685	384 304
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>38 524 759</b>			<b>38 524 759</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+130 528			+130 528	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>38 655 287</b>	<b>37 438 351</b>	<b>0</b>	<b>38 655 287</b>	<b>37 438 351</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	2 200		2 200					
06/12/2022	38 328		38 328					
<b>Total</b>	<b>40 528</b>		<b>40 528</b>					

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	70 000		70 000					
05/12/2022	20 000		20 000					
<b>Total</b>	<b>90 000</b>		<b>90 000</b>					

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>130 528</b>		<b>130 528</b>					

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>38 524 759</b>	<b>0</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>0</b>	<b>38 524 759</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+130 528		+130 528	+130 528		+130 528
Total des crédits ouverts	38 655 287	0	38 655 287	38 655 287	0	38 655 287
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>37 438 351</b>	<b>0</b>	<b>37 438 351</b>	<b>37 438 351</b>	<b>0</b>	<b>37 438 351</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 216 936		+1 216 936	+1 216 936		+1 216 936

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	36 924 759	0	36 924 759	36 924 759	0	36 924 759
Amendements	+1 600 000	0	+1 600 000	+1 600 000	0	+1 600 000
<b>LFI</b>	<b>38 524 759</b>	<b>0</b>	<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>	<b>0</b>	<b>38 524 759</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

##### Décrets de virement

- Entrant de 0,07 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-935 du 27/06/2022 portant virement de crédits), en provenance du programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co-financement du projet « Concentrateur » mené par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), lauréat de l'appel à projet 3-1 du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique.

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Justification au premier euro

- Entrant de 0,02 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 05/12/2022 portant virement de crédits), en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co- financement de recrutement dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG).

**Répartition de crédits**

Le programme a bénéficié de crédits en titre 2 à hauteur de :

- 0,002 M€ en AE/CP (arrêté portant répartition de crédits du 25/10/2022), en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » destinés au financement de mesures interministérielles,
- 0,04 M€ en AE/CP (arrêté portant répartition de crédits du 06/12/2022), en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » destinés au financement de mesures interministérielles.

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	192 624	0	192 624	192 624	0	192 624
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>192 624</b>	<b>0</b>	<b>192 624</b>	<b>192 624</b>	<b>0</b>	<b>192 624</b>

La mise en réserve initiale a fait l'objet d'un dégel total afin de sécuriser la fin de gestion.

**EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL****EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1124 – Catégorie A+	0,00	0,00	72,00	0,00	61,66	-10,34
1125 – Catégorie A	0,00	0,00	303,00	0,00	278,35	-24,65
1126 – Catégorie B	0,00	0,00	36,00	0,00	40,98	+4,98
1127 – Catégorie C	0,00	0,00	22,00	0,00	13,64	-8,36
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>433,00</b>	<b>0,00</b>	<b>394,63</b>	<b>-38,37</b>



(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1124 – Catégorie A+	0,00	+72,00	-9,02	-1,32	0,00	-1,32
1125 – Catégorie A	0,00	+303,00	-30,71	+6,06	0,00	+6,06
1126 – Catégorie B	0,00	+36,00	+5,93	-0,95	0,00	-0,95
1127 – Catégorie C	0,00	+22,00	-8,97	+0,61	0,00	+0,61
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+433,00</b>	<b>-42,77</b>	<b>+4,40</b>	<b>0,00</b>	<b>+4,40</b>

La LFI 2022 fixe le plafond d'emplois à 433 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 395 ETPT, dont 15,6 % de catégorie A+, 70,5 % de catégorie A, 10,4 % de catégorie B et 3,5 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation 2022 et la LFI trouve son origine dans l'exécution du schéma d'emplois 2022, notamment les entrées qui ont été plus tardives que prévues et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

Les corrections techniques (-43 ETPT) correspondent principalement aux nombre d'apprentis (qui ne décomptent plus dans le plafond d'emplois à compter du 01/01/2022), à l'écart entre l'estimation du nombre d'emplois transférés en provenance du programme 218 en LFI 2022 et l'exécution réelle en ETPT, à la vacance frictionnelle constatée sur le programme et aux promotions inter-catégorielles.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1124 – Catégorie A+	16,00	1,00	4,88	23,00	10,00	8,04	+7,00	0,00
1125 – Catégorie A	64,00	6,00	6,34	85,00	52,00	7,13	+21,00	0,00
1126 – Catégorie B	10,00	2,00	7,02	13,00	9,00	9,28	+3,00	0,00
1127 – Catégorie C	7,00	1,00	10,05	4,00	3,00	6,02	-3,00	0,00
<b>Total</b>	<b>97,00</b>	<b>10,00</b>		<b>125,00</b>	<b>74,00</b>		<b>+28,00</b>	<b>0,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2022 s'élève à +28 ETP à comparer à la cible de +30 ETP fixée en LFI (dont +15 ETP étaient portés par le P218 à destination du P368 en PLF 2022, et +15 ETP ont été créés par amendement parlementaire). L'écart entre l'exécution et le schéma d'emplois LFI s'explique notamment par des décalages conjoncturels de prises en charge en paye de recrutements.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2022

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	1	6	2	1	10
Autres départs définitifs	6	27	1	4	38
Autres départs	9	31	7	2	49
<b>Total des sorties</b>	<b>16</b>	<b>64</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>97</b>

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Justification au premier euro

**ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022**

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	10	52	9	3	74
Autres entrées	13	33	4	1	51
<b>Total des entrées</b>	<b>23</b>	<b>85</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>125</b>

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	293,00	266,11	+293,00	0,00	-42,77	+6,25	0,00	+6,25
Autres	140,00	128,52	+140,00	0,00	0,00	-1,85	0,00	-1,85
<b>Total</b>	<b>433,00</b>	<b>394,63</b>	<b>+433,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-42,77</b>	<b>+4,40</b>	<b>0,00</b>	<b>+4,40</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	281,80
Autres	0,00	138,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>419,80</b>

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme (129 ETPT).

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFF/CISIRH)	326,00	296,89
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	107,00	97,74
<b>Total</b>	<b>433,00</b>	<b>394,63</b>
Transferts en gestion		0,00

Le programme comprend 395 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 75,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 24,8 % de l'ensemble des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
6,00	0,11	0,06

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les principales filières d'emplois qui accueillent les apprentis au sein du programme 368 sont les filières du numérique et des ressources humaine.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le programme 368 ne porte pas d'indicateurs de gestion des ressources humaines. Cet indicateur est présenté dans l'indicateur 3.3 du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>		<b>26 246 634</b>	<b>25 342 082</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>		<b>12 003 440</b>	<b>11 711 965</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		6 209 638	6 237 781
– Civils (y.c. ATI)		6 209 638	6 237 781
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		5 793 802	5 474 184
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>		<b>274 685</b>	<b>384 304</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>		<b>38 524 759</b>	<b>37 438 351</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>		<b>32 315 121</b>	<b>31 200 570</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La masse salariale exécutée en 2022 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,2 M€ et a concerné 14 bénéficiaires.

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>29,05</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	29,13
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,08
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,42</b>
EAP schéma d'emplois 2021	0,17
Schéma d'emplois 2022	0,25
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,23</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,46</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	0,44
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,25</b>
GVT positif	0,57
GVT négatif	-0,82
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,95</b>
Indemnisation des jours de CET	0,12
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,83
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,35</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,22
Autres variations	0,12
<b>Total</b>	<b>31,20</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 368 s'est élevée en 2022 à 31,20 M€, soit une exécution inférieure de 1,11 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- un socle d'exécution 2021 inférieur aux prévisions qui avaient sous-tendu l'élaboration de la LFI (-1,98 M€). La ligne « Autres » des débasages regroupe les indemnités pour ruptures conventionnelles (-0,08 M€).
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-0,11 M€) ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+0,46 M€), incluant :
  - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, qui a été versée à 36 agents pour un coût de 21 218 € (1 agent de catégorie A+, 28 agents de catégorie A, 4 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,02 M€) ;
  - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022) pour 0,45 M€ (mesure non prévue en LFI).
- un GVT solde s'établissant à -0,25 M€, soit -0,8 % de la masse salariale, à comparer aux 0,20 M€ prévus en LFI (soit un écart de -0,45 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 0,56 M€ correspondant à 1,8 % de la masse salariale ; le GVT négatif, correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -0,82 M€, soit -2,6 % de la masse salariale ;
- une variation à la hausse (+0,68 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,05 M€), des rappels sur exercices antérieurs (+0,63 M€) et de l'indemnité inflation (0,002 M€).

- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +0,17 M€, incluant :
  - des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,12 M€ par rapport à la prévision, dont +0,14 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, et -0,02 M€ lié au financement de la prestation sociale complémentaire (PSC).
  - le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +0,05 M€, qui comprend principalement le versement de l'indemnité télétravail (+0,06 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1124 – Catégorie A+	101 701	74 820	121 180	88 166	61 052	105 474
1125 – Catégorie A	62 292	70 407	66 932	49 977	56 967	56 415
1126 – Catégorie B	43 477	47 831	44 929	34 513	41 048	39 982
1127 – Catégorie C	29 618	39 268	34 013	22 597	33 646	26 950

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						226 255	226 255
Introduction part variable contractuels A+ et A		A+, A	Contractuels	01-2022	12	177 755	177 755
Revalorisation barème indemnitaire secrétaires/assistantes		C	Plusieurs	01-2022	12	22 500	22 500
Allocation forfaitaire "maîtres apprentissage"		Toutes catégories	Plusieurs	01-2022	12	1 000	1 000
Bonus des emplois de direction		A+	Plusieurs	01-2022	12	25 000	25 000
<b>Total</b>						<b>226 255</b>	<b>226 255</b>

Les dépenses de mesures catégorielles ont permis le financement, en matière indemnitaire, de l'introduction de la part variable pour les agents contractuels de catégorie A+ et A (pour 0,18 M€, contre 0,07 M€ en LFI, soit +0,11 M€), de la revalorisation du barème indemnitaire des secrétaires/assistantes (0,02 M€), de l'allocation forfaitaire « maître apprentissage » (0,001 M€) et des bonus des emplois de direction (0,03 M€).

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Justification au premier euro

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>0</b>	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5)</b> <b>0</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844		<b>28 528 198</b> <b>28 193 844</b>	28 528 198 28 193 844		<b>28 528 198</b> <b>28 193 844</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (28,2 M€) est inférieure de 0,3 M€ à la prévision de LFI (28,5 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 01 (297 ETPT) est inférieure de 29 ETPT à la prévision de LFI (326 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

#### Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	360	31
A	243	221
B	27	31
C	20	14
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>297</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 528 198	28 193 844	28 528 198	28 193 844
Rémunérations d'activité	19 154 762	18 861 691	19 154 762	18 861 691
Cotisations et contributions sociales	9 149 837	9 053 480	9 149 837	9 053 480
Prestations sociales et allocations diverses	223 599	278 673	223 599	278 673
<b>Total</b>	<b>28 528 198</b>	<b>28 193 844</b>	<b>28 528 198</b>	<b>28 193 844</b>

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | Justification au premier euro

**ACTION****02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506		<b>9 996 561</b> <b>9 244 506</b>	9 996 561 9 244 506		<b>9 996 561</b> <b>9 244 506</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (9,2 M€) est inférieure de 0,8 M€ à la prévision de LFI (10 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 02 (98 ETPT) est inférieure de 9 ETPT à la prévision de LFI (107 ETPT) en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

**Effectifs**

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
<b>A+</b>	36	31
<b>A</b>	60	57
<b>B</b>	9	10
<b>C</b>	2	-
<b>Total</b>	107	98

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 996 561	9 244 506	9 996 561	9 244 506
Rémunérations d'activité	7 091 872	6 480 391	7 091 872	6 480 391
Cotisations et contributions sociales	2 853 603	2 658 485	2 853 603	2 658 485
Prestations sociales et allocations diverses	51 086	105 631	51 086	105 631
<b>Total</b>	<b>9 996 561</b>	<b>9 244 506</b>	<b>9 996 561</b>	<b>9 244 506</b>

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP). Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.